



Table des matières

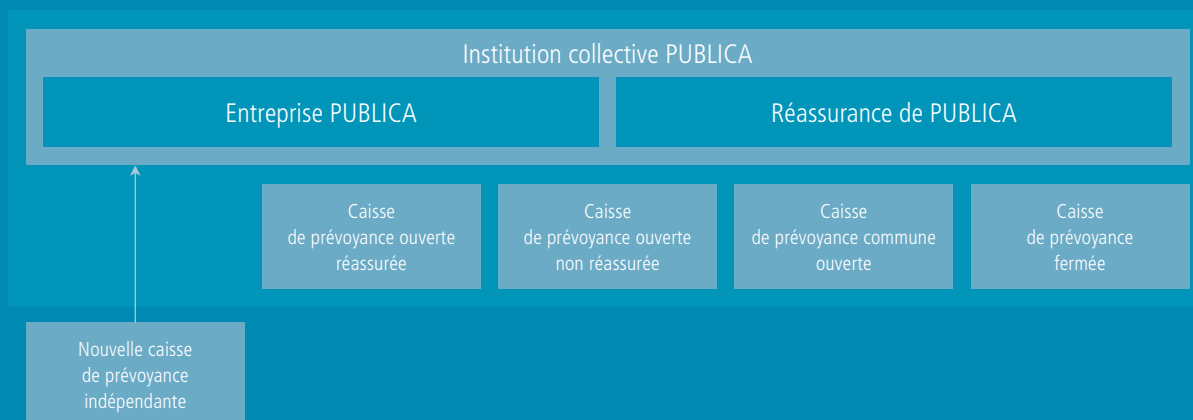
Préface	02
Compte rendu	04
Activités	05
Orientation de l'entreprise	05
Structure des caisses de prévoyance	06
Stratégie de placement	09
Structure et évolution de l'institution de prévoyance	13
Gestion du risque	15
Développement durable et engagement	20
Gouvernance d'entreprise	22
Structure organisationnelle	23
Commission de la caisse	23
Instruments d'information et de contrôle	34
Code de bonne conduite et exercice des droits de vote	34
Assemblée des délégués	35
Direction et Comité directeur	35
Indemnités	36
Organe de révision	37
Expert en matière de prévoyance professionnelle	37
Comptes annuels	38
Bilan	39
Compte d'exploitation	40
Annexe	42
1 Bases et organisation	42
2 Personnes assurées et bénéficiaires de rentes	48
3 Nature de l'application du but	48
4 Principes d'évaluation et de présentation des comptes, permanence	50
5 Risque actuariel, couverture des risques, degré de couverture	52
6 Explications relatives aux placements et au résultat net des placements	58
7 Explications relatives à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation	71
8 Demandes des autorités de surveillance	73
9 Autres informations relatives à la situation financière	73
10 Evénements postérieurs à la date du bilan	74
11 Rapport de l'organe de révision	75
12 Attestation de l'expert agréé en matière de prévoyance professionnelle	77
Impressum	80

PUBLICA n'a pas pour but de générer des profits et gère donc sa fortune exclusivement dans l'intérêt des personnes assurées et des bénéficiaires de rentes.

PUBLICA est la caisse de pensions de la Confédération, du domaine des EPF et d'autres unités administratives décentralisées autonomes ainsi que d'organisations qui sont proches de la Confédération ou qui accomplissent un mandat public pour le compte de la Confédération, d'un canton ou d'une commune.

PUBLICA est une institution collective autonome de droit public qui regroupe 14 caisses de prévoyance ouvertes et 7 caisses de prévoyance fermées. Les caisses de prévoyance sont toutes indépendantes les unes des autres au niveau organisationnel et économique. Contrairement aux caisses de prévoyance fermées, les caisses de prévoyance ouvertes peuvent admettre, en leur sein, de nouvelles personnes assurées. La réassurance interne de PUBLICA propose aux caisses de prévoyance ouvertes de couvrir entièrement ou partiellement, selon leur taille et leur capacité de risque, les risques de décès et d'invalidité des personnes qu'elles assurent. Parallèlement aux caisses de prévoyance qu'elle gère pour le compte d'un seul employeur, PUBLICA regroupe aussi des caisses de prévoyance communes auxquelles plusieurs employeurs peuvent s'affilier. PUBLICA compte actuellement une caisse de prévoyance commune ouverte.

Institution collective aux caisses de prévoyance indépendantes



Nos principes directeurs:

- Nous sommes l'institution collective leader dans le domaine du 2^e pilier.
- Nous nous engageons dans l'intérêt de nos assuré(e)s et bénéficiaires de rentes.
- Nous sommes résolument orientés vers le service et les prestations.
- Nous avons une vraie culture du partenariat.

CHF 36,5 milliards
Somme au bilan

0,20%
Charge totale des frais
de gestion de la fortune

72,8%
Degré de couverture
économique

100,1%
Degré de couverture

-1,93%
Performance nette
des placements

63 463
Personnes assurées

42 894
Bénéficiaires de rentes

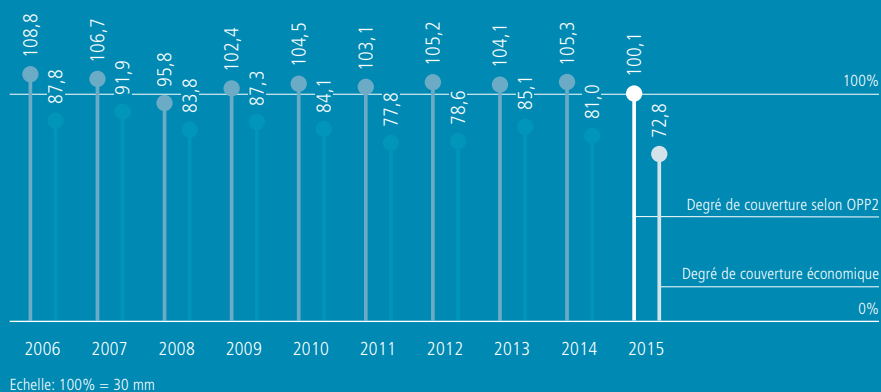
CHF 185
Frais d'administration par
personne assurée ou par
bénéficiaire de rente

Dans sa stratégie de placement, PUBLICA s'engage à n'investir que dans des produits transparents, engagement qui trouve son expression dans un taux de transparence en matière de frais de 100%. En 2015, la performance s'établit à -1,93%.

Le rapport de gestion traite de l'institution collective et de toutes les caisses de prévoyance qui lui sont affiliées. Les chiffres présentés sont des valeurs agrégées. Les chiffres valables pour des personnes assurées ou des bénéficiaires de rentes donnés sont ceux de leur caisse de prévoyance respective. PUBLICA tient une comptabilité individuelle pour chaque caisse de prévoyance. Chacune d'elles affiche un degré de couverture qui lui est propre et qui n'est pas influencé par les autres caisses de prévoyance.

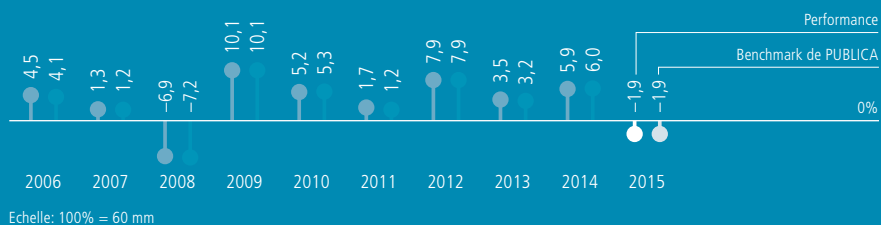
Degré de couverture

Evolution de 2006 à 2015, en %



Performance

Evolution de 2006 à 2015, en %





Préface

Au 31 décembre 2015, le degré de couverture global de PUBLICA s'établit à 100,1% (contre 105,3% l'année précédente). Cette mauvaise année pour les placements s'achève sur une performance négative pour les caisses de prévoyance ouvertes, ce qui explique que le degré de couverture consolidé n'affiche qu'un très léger excédent.



Matthias Remund

Président de la Commission de la caisse

Dieter Stohler

Directeur de PUBLICA

Certaines caisses de prévoyance ouvertes présentent un faible découvert. La décision stratégique de PUBLICA de diversifier largement son portefeuille et de placer 14% de la fortune des caisses de prévoyance ouvertes dans des obligations et des actions de pays émergents est en partie à l'origine de cette performance qui, comparée à celle des autres caisses de pensions, se situe sous la moyenne. Compte tenu des perspectives à moyen et à long terme, PUBLICA maintient ses investissements dans les pays émergents et ne prévoit pas de réduction cyclique de la part qui leur est allouée.

Abaissement du taux d'intérêt technique

Conformément à la décision de la Commission de la caisse, le taux d'intérêt technique a été abaissé de 0,75 point de pourcentage au 1^{er} janvier 2015. Il est désormais de 2,75% pour les caisses de prévoyance ouvertes et de 2,25% pour les caisses de prévoyance fermées. Cette mesure s'est accompagnée, au 1^{er} janvier 2015 également, de l'abaissement à 5,65% (contre 6,15% précédemment) du taux de conversion applicable à l'âge de 65 ans. PUBLICA a amorti les conséquences de cette mesure en ayant recours aux provisions techniques supplémentaires constituées entre 2012 et 2014. Le coût total de ce changement de bases s'établit à quelque 2,5 milliards de francs, soit 7,6% du degré de couverture.

Optimisation des frais d'administration et accroissement de l'efficacité

La structure du portefeuille de clients évolue de manière positive: le nombre de personnes assurées progresse encore (+1,5%), alors que le nombre de bénéficiaires de rentes est en léger recul (−0,9%). Le nombre croissant de personnes assurées, d'une part, et les économies générées au niveau des coûts, d'autre part, sont à l'origine d'une nouvelle réduction des frais d'administration par personne assurée ou bénéficiaire de rente. Même si ces frais s'élèvent encore à 185 francs, de nombreuses caisses de prévoyance verront le montant de leur prime pour frais baisser au cours des prochaines années.

Jusqu'à présent, deux systèmes informatiques distincts étaient utilisés pour la gestion de la prévoyance. La fusion de ces deux systèmes a été réalisée cette année, mettant ainsi un terme à un projet de deux ans. Ces simplifications opérationnelles rendront l'administration plus efficace et plus avantageuse en termes de coûts.

Remerciements

La Commission de la caisse et le Comité directeur remercient toutes les personnes qui s'investissent pour PUBLICA, autant les membres de ses organes que ses salariés. Elles ont de nouveau fait la preuve cette année de leur professionnalisme et de leur efficacité dans l'accomplissement des tâches destinées à mettre en œuvre la prévoyance professionnelle dans l'intérêt des employeurs, des personnes assurées et des bénéficiaires de rentes. Nous remercions aussi les employeurs affiliés ainsi que nos partenaires commerciaux et nos fournisseurs pour la qualité de leur collaboration et leur engagement professionnel.



Matthias Remund

Président de la Commission de la caisse



Dieter Stohler

Directeur de PUBLICA



Compte rendu

15%

Réduction des frais de
gestion administrative
depuis 2011

10 sur 21

Nombre de caisses
de prévoyance en situation
de découvert

La dégradation sensible du degré de couverture des caisses de prévoyance ouvertes de PUBLICA est imputable à la performance négative et aux charges exceptionnelles engendrées par l'abaissement du taux d'intérêt technique. Sur les 21 caisses de prévoyance, 10 se trouvent en situation de découvert. Sur le plan opérationnel, le souci des coûts réaffirmé par PUBLICA et la hausse des effectifs d'assurés ont porté leurs fruits: les frais de gestion administrative par personne assurée ou bénéficiaire de rente continuent de reculer et s'établissent à 185 francs.

Activités

PUBLICA est la caisse de pensions de la Confédération, du domaine des EPF et d'autres unités administratives décentralisées autonomes ainsi que d'organisations qui sont proches de la Confédération ou qui accomplissent un mandat public pour le compte de la Confédération, d'un canton ou d'une commune.

PUBLICA est une institution collective autonome de droit public qui regroupe 21 caisses de prévoyance ouvertes ou fermées. Les caisses de prévoyance sont toutes indépendantes les unes des autres au niveau organisationnel et économique. Contrairement aux caisses de prévoyance fermées, les caisses de prévoyance ouvertes peuvent admettre, en leur sein, de nouvelles personnes assurées. La réassurance interne de PUBLICA propose aux caisses de prévoyance ouvertes de couvrir entièrement ou partiellement, selon leur taille et leur capacité de risque, les risques de décès et d'invalidité des personnes qu'elles assurent. Parallèlement aux caisses de prévoyance gérées pour le compte d'un seul employeur, PUBLICA permet aussi la création de caisses de prévoyance communes auxquelles plusieurs employeurs peuvent s'affilier. PUBLICA compte actuellement une caisse de prévoyance commune ouverte.

Le rapport de gestion traite de l'institution collective et de toutes les caisses de prévoyance qui lui sont affiliées. Les chiffres présentés sont donc des valeurs agrégées. Les chiffres valables pour des personnes assurées ou des bénéficiaires de rentes donnés sont ceux de leur caisse de prévoyance respective. PUBLICA tient une comptabilité individuelle pour chaque caisse de prévoyance. Chacune d'elles affiche un degré de couverture qui lui est propre et qui n'est pas influencé par les autres caisses de prévoyance. Les chiffres clés des différentes caisses de prévoyance figurent à l'annexe 1.6. des comptes annuels.

Orientation de l'entreprise

Principes directeurs de l'entreprise: se positionner en tant que caisse de pensions leader

Les principes directeurs aident PUBLICA à définir un cap commun qui assure le succès de tous à l'avenir. Dans son travail quotidien, PUBLICA met tout en œuvre pour fournir les meilleures prestations de prévoyance à sa clientèle. Les lignes de force qui sous-tendent notre ambition sont les suivantes:

- nous sommes l'institution collective leader du 2^e pilier;
- nous nous engageons dans l'intérêt de nos assurés et de nos bénéficiaires de rentes;
- nous sommes orientés vers le service et les prestations;
- nous avons une vraie culture du partenariat.

La communication d'entreprise a une grande importance pour PUBLICA, qui sait choisir parmi les moyens de communication dont elle dispose ceux qui servent le mieux les intérêts de sa clientèle. A l'intérieur comme à l'extérieur de l'entreprise, PUBLICA s'emploie toujours à communiquer de façon transparente, intelligible et crédible ainsi qu'en temps utile. Claire et moderne, notre identité visuelle est le reflet de la compréhension que PUBLICA a d'elle-même.

Stratégie d'entreprise: se maintenir au plus haut niveau

La stratégie d'entreprise de PUBLICA accorde une place centrale aux besoins des employeurs et à ceux des personnes assurées et des bénéficiaires de rentes. Mis en évidence par les enquêtes réalisées auprès de notre clientèle, les hauts niveaux de qualité, de transparence, de professionnalisme et de souplesse des prestations de PUBLICA doivent être maintenus et encore améliorés. Compte tenu du contexte de taux bas, la stratégie met en outre l'accent sur l'orientation financière à long terme. PUBLICA préfère faire des promesses réalistes en matière de rentes et se montre donc prudente lorsqu'il s'agit de déterminer des paramètres actuariels qui ont des implications sur le long terme. PUBLICA s'efforce également d'améliorer



toujours plus l'efficacité et l'effectivité de l'entreprise PUBLICA afin de maintenir les frais d'administration par personne assurée ou par bénéficiaire de rente à un faible niveau.

Objectifs d'entreprise: être mesurables et réalistes

Un objectif important et mesurable de l'entreprise PUBLICA tient dans la réduction des frais de gestion administrative: depuis 2011, ces frais ont baissé, passant de 217 francs à actuellement 185 francs par personne assurée ou bénéficiaire de rente. La fusion des deux applications informatiques utilisées pour la prévoyance et le passage à la gestion électronique des dossiers dans l'exécution du travail quotidien figuraient au nombre des autres objectifs d'entreprise pour l'année 2015.

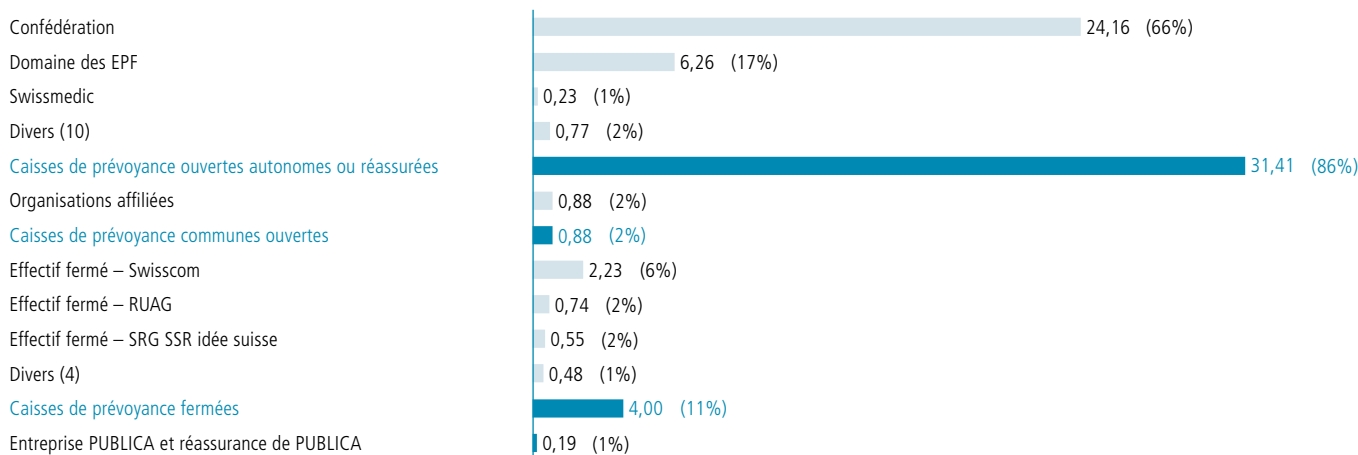
«Lorsqu'il est question des objectifs d'entreprise, la Commission de la caisse et le Comité directeur doivent unir leurs efforts.»

Helen Budliger Artieda, membre de la Commission de la caisse PUBLICA

Structure des caisses de prévoyance

Caisses de prévoyance par type et par institution

Au 31.12.2015, en milliards de CHF et en pourcentage de la somme au bilan



Echelle: 1 milliard de CHF = 3 mm

Institution collective: des caisses de prévoyance ouvertes et fermées, indépendantes les unes des autres

Caisses de prévoyance ouvertes

Les caisses de prévoyance ouvertes sont constituées de personnes assurées et, le cas échéant, de bénéficiaires de rentes. En font partie les caisses de prévoyance autonomes (non réassurées), les caisses de prévoyance réassurées et la caisse de prévoyance commune. Les caisses de prévoyance ouvertes affichent un degré de couverture compris entre 97,1% et 101,7% (entre 102,7% et 108,5% l'année précédente). La dégradation globale sensible des degrés de couverture est imputable à la performance négative des placements et à l'adaptation des bases techniques. Les différences d'évolution du degré de couverture constatées entre les différentes caisses de prévoyance sont principalement dues au fait qu'elles ne comptent pas toutes le même nombre de bénéficiaires de rentes. La part des bénéficiaires de rentes varie de 0% à 39% suivant les caisses de prévoyance (de 0% à 39,3% l'année précédente).

Caisses de prévoyance fermées

Les caisses de prévoyance fermées ne sont composées que de bénéficiaires de rentes. Leur degré de couverture se situe entre 102,3% et 112,8% (entre 101,7% et 111,0% l'année précédente). Les engagements des caisses de prévoyance fermées sont évalués en appliquant un taux d'intérêt technique de 2,25% qui est inférieur de 0,5% à celui retenu pour les caisses de prévoyance ouvertes.

Entreprise et réassurance

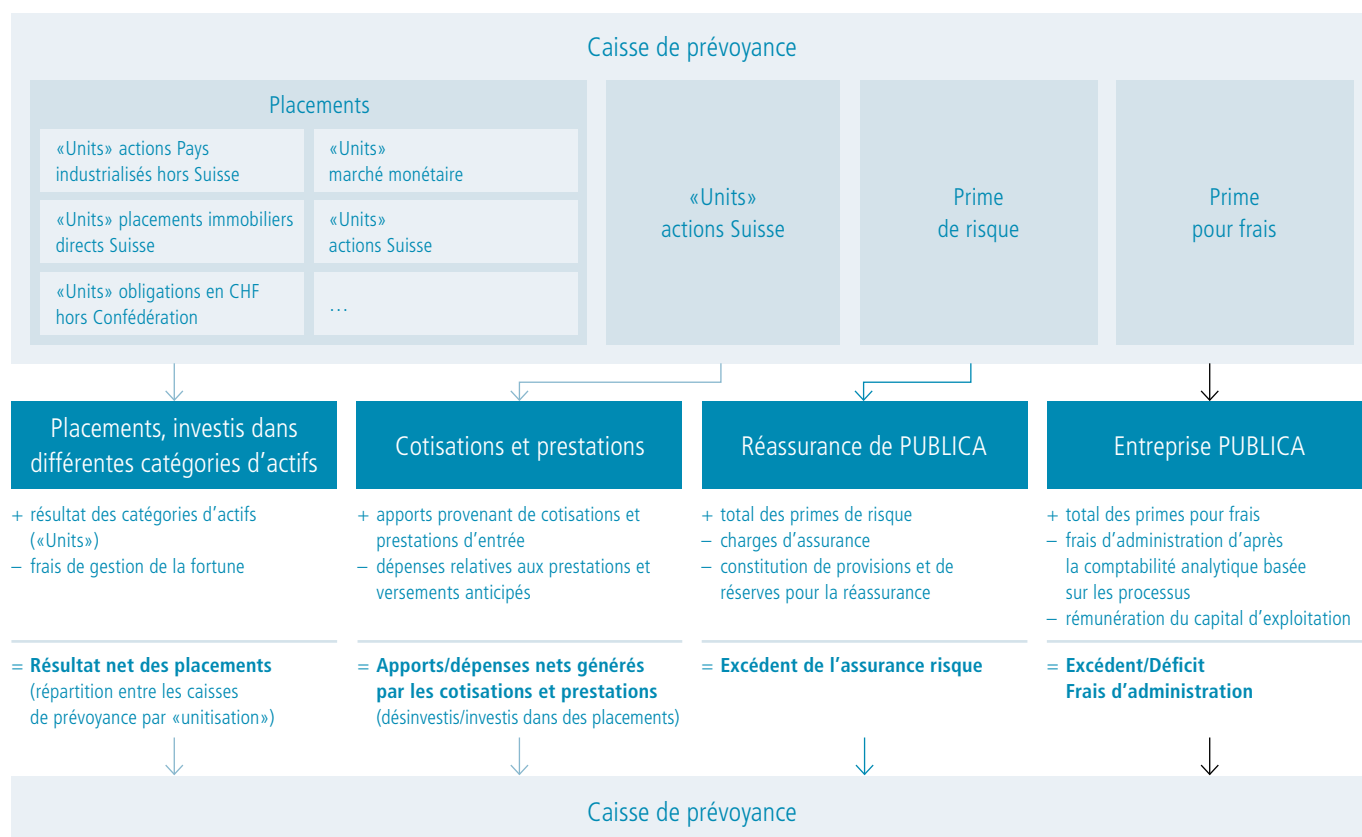
L'institution collective PUBLICA est structurée en deux parties: alors que l'entreprise assume la gestion administrative, la réassurance de PUBLICA propose aux caisses de prévoyance une réassurance partielle ou entière au sein de l'institution collective.

Flux de capitaux: pas de subventions croisées

Les personnes assurées et les employeurs des différentes caisses de prévoyance versent périodiquement des cotisations d'épargne, des primes de risque et des primes pour frais et effectuent également d'autres apports. Les caisses de prévoyance affiliées profitent des éventuels excédents générés tant au niveau des primes de risque que des primes pour frais. PUBLICA présente d'ailleurs aussi ces transactions internes entre les caisses de prévoyance et l'entreprise ou la réassurance dans son compte d'exploitation.

Flux de capitaux

Exemple d'une caisse de prévoyance



En moyenne, 90% de toutes les cotisations versées alimentent le capital de prévoyance des personnes assurées sous la forme de cotisations d'épargne. 8% sont imputés aux primes de risque et 2% aux primes pour frais. Ces chiffres ne tiennent pas compte des excédents provenant des primes de risque et des primes pour frais reversés aux caisses de prévoyance.



«PUBLICA a introduit la facturation électronique avec rigueur; le travail des employeurs affiliés est désormais plus simple grâce aux factures dématérialisées.»

Serge Gaillard, membre de la Commission de la caisse PUBLICA

Cotisations d'épargne

La cotisation d'épargne est versée, au minimum à parité, par les employeurs et par les personnes assurées. PUBLICA porte la cotisation d'épargne directement au crédit du capital de prévoyance des personnes assurées de la caisse de prévoyance concernée.

Primes de risque

La répartition de la prime de risque entre les employeurs et les personnes assurées n'est pas identique dans toutes les caisses de prévoyance. Dans les caisses de prévoyance autonomes, la prime de risque reste au sein de la caisse de prévoyance, alors que dans le cas des caisses de prévoyance réassurées la prime est affectée à la réassurance de PUBLICA. Les excédents éventuels, qui dépendent du résultat obtenu en matière de risque par la réassurance de PUBLICA, sont reversés dans la réserve de cotisations de l'employeur ou au capital de prévoyance de la caisse de prévoyance.

Primes pour frais

Pour ce qui est des caisses de prévoyance ouvertes affiliées à PUBLICA, ce sont les employeurs qui financent la plus grande partie de la prime pour frais. Cette prime couvre les frais de gestion administrative de l'entreprise PUBLICA. Si les frais de gestion effectifs d'une caisse de prévoyance donnée sont inférieurs à la prime pour frais, PUBLICA porte la différence au crédit des provisions non techniques de cette caisse de prévoyance.

Placement de la fortune

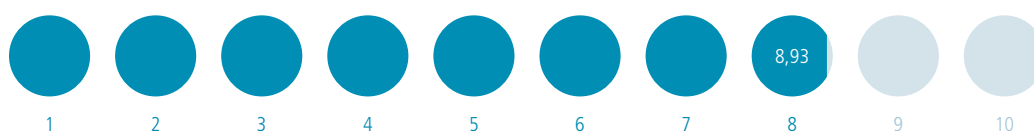
Le placement de la fortune est réalisé en commun pour toutes les caisses de prévoyance. Les stratégies de placement sont mises en œuvre suivant le principe dit d'«unitisation». Une «unit» correspond économiquement, mais pas juridiquement, à un fonds de placement. Chaque caisse de prévoyance se voit attribuer sa part de la catégorie d'actifs sous la forme d'«units» qui, d'un point de vue économique, équivalent à des titres de participation. Ces «units» sont évaluées chaque jour à leur valeur nette d'inventaire. Les placements et leurs produits nets sont donc imputés chaque jour aux différentes caisses de prévoyance.

Satisfaction de la clientèle: évaluation régulière

La satisfaction de la clientèle compte au nombre des objectifs d'entreprise de PUBLICA. C'est la raison pour laquelle PUBLICA offre à sa clientèle un service très complet. Tant les employeurs que les personnes assurées et les bénéficiaires de rentes ont un interlocuteur personnel. Un service à la clientèle multilingue, un site Internet enrichi de simulateurs de calcul, des possibilités de s'informer mises à disposition régulièrement et en trois langues permettent de répondre à toutes les questions relatives à la retraite qui se posent dans le cadre de la prévoyance professionnelle. PUBLICA propose aussi divers séminaires sur le thème «prévoyance et retraite» et mesure le niveau de satisfaction de sa clientèle en réalisant régulièrement des enquêtes auprès de ses clients.

Satisfaction de la clientèle

Valeur moyenne pour 2015, sur une échelle de 1 à 10



PUBLICA s'enquiert de la satisfaction des personnes assurées lors de leur admission, de leur départ à la retraite et de tout versement anticipé de capital dans le cadre de l'encouragement à la propriété du logement. La qualité des contacts avec PUBLICA et des moyens d'information qu'elle met à la disposition de sa clientèle est évaluée sur une échelle de 0 (insuffisant) à 10 (excellent). En 2015, l'enquête réalisée auprès des clients a abouti à une valeur moyenne de 8,93, tout comme l'année précédente. Outre les enquêtes de satisfaction réalisées auprès des personnes assurées, PUBLICA adresse régulièrement des questionnaires aux employeurs. Les résultats de la dernière enquête menée auprès de ces derniers en 2014 font état, chez les clients de PUBLICA, d'un niveau de satisfaction et de fidélisation inhabituellement élevé. Les trois quarts des employeurs interrogés peuvent être qualifiés d'«enthousiastes».

«Les compétences doivent être clairement réparties entre la Commission de la caisse et les organes paritaires des caisses de prévoyance.»

Matthias Remund, président de la Commission de la caisse PUBLICA

Stratégie de placement

Credo en matière de placements: un portefeuille diversifié et transparent

La fortune de PUBLICA est gérée dans le seul intérêt des personnes assurées et des bénéficiaires de rentes.

Fidèle à son credo en matière de placements, PUBLICA cherche à obtenir, au moyen d'une large diversification de la fortune placée, différentes primes de risque, par exemple, sur les risques liés aux actions, les risques de taux d'intérêts, les risques de crédit et les risques de liquidité. La stratégie de placement est déterminante pour décider de la répartition de la fortune entre les différentes catégories d'actifs que sont les actions, les obligations d'Etat, les obligations d'entreprises, les matières premières et l'immobilier. Le résultat des placements de PUBLICA dépend pour près de 90% de cette répartition. C'est pourquoi chaque catégorie d'actifs n'est pas seulement évaluée en soi mais l'est aussi sous l'angle de sa contribution au risque et au rendement de la fortune globale. Les stratégies de placement sont réexaminées périodiquement, mais au minimum tous les deux ans.

Le même haut niveau d'exigences est imposé aux gestionnaires de fortune internes et externes. Pour chaque catégorie d'actifs, PUBLICA recherche les partenaires les plus compétents. Elle attribue toujours deux mandats pour une même catégorie d'actifs; autrement dit, un dispositif de sauvegarde existe et peut être enclenché à tout moment. Concrètement, ce dédoublement permet, au besoin, au deuxième gestionnaire de fortune de prendre immédiatement le relais.

Très rares sont les gestionnaires de fortune en mesure d'opérer une sélection efficace de titres sur plusieurs années et de constituer ainsi un portefeuille qui, sur la durée, évolue mieux que le marché. Il n'est pas facile de trouver de tels gestionnaires et d'engager les montants adéquats dans les produits qu'ils proposent. C'est pourquoi les gestionnaires de fortune internes et externes de PUBLICA répliquent des indices larges, usuels sur le marché. PUBLICA analyse et choisit soigneusement ces indices. Les placements dans des produits non transparents sont systématiquement écartés.

«Si les caisses de prévoyance ne font plus qu'investir dans la dette publique, cela revient, tout compte fait, à un système par répartition.»

Cipriano Alvarez, membre de la Commission de la caisse PUBLICA

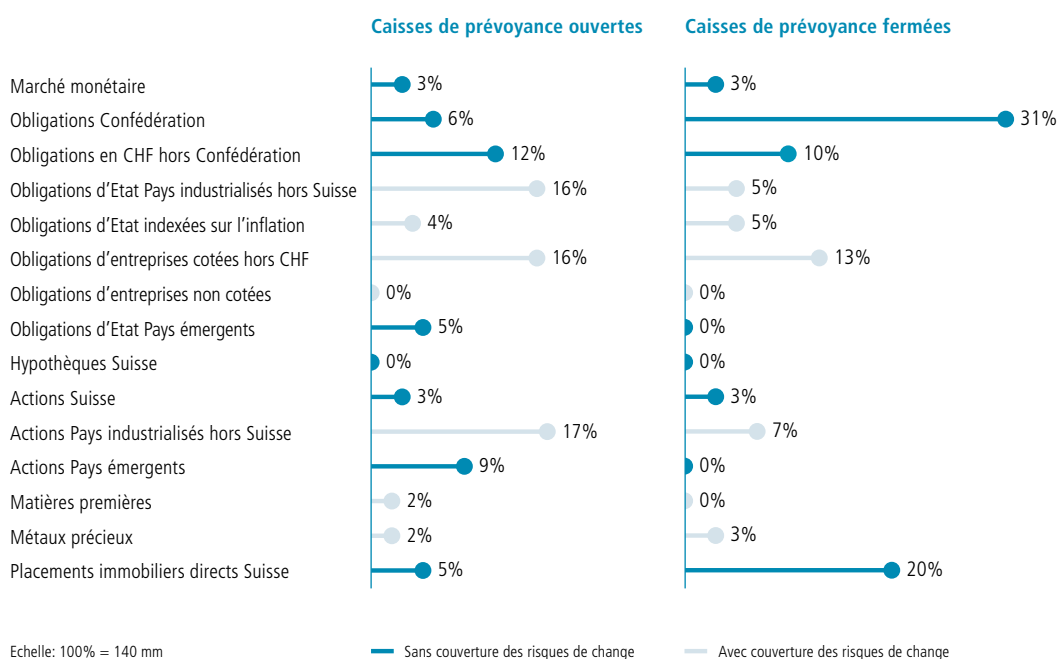


Stratégies de placement: en fonction de la structure et de l'évolution des caisses de prévoyance

La structure et l'évolution attendue des caisses de prévoyance fermées sont sensiblement différentes de celles des caisses de prévoyance ouvertes. Une stratégie de placement commune à toutes les caisses de prévoyance serait donc en contradiction avec l'art. 50 OPP 2. En conséquence, la Commission de la caisse a approuvé, pour la première fois en 2010, l'adoption d'une stratégie de placement pour l'ensemble des caisses de prévoyance fermées et d'une autre pour l'ensemble des caisses de prévoyance ouvertes.

Stratégie de placement (au prorata) par catégorie d'actifs

Au 31.12.2015, quote-parts en %, classées par risque croissant et liquidités décroissantes



En mai 2015, la Commission de la caisse a adopté la nouvelle stratégie de placement pour les caisses de prévoyance fermées et décidé de procéder aux trois ajustements suivants:

- Afin de diversifier le portefeuille, l'allocation en obligations de la Confédération suisse est réduite de 3% et les fonds ainsi libérés sont investis dans les métaux précieux.
- L'allocation en obligations d'Etat Pays émergents en dollar est relevée de 5% alors que parallèlement, celle des obligations de la Confédération est réduite de 5% supplémentaires, constat ayant été fait que les obligations d'Etat des pays émergents présentent à long terme un profil rendement-risque attendu plus intéressant que celui des obligations de la Confédération.
- Pour des raisons de diversification toujours, l'allocation en obligations d'Etat nominales Pays industrialisés est revue à la baisse de 5% et celle en obligations d'Etat indexées sur l'inflation augmentée de 5%.

Quant à la stratégie de placement des caisses de prévoyance ouvertes, elle sera également réexaminée mais dans le cadre d'un processus d'Asset-Liability-Management (ALM) distinct. La Commission de la caisse décidera début 2016 s'il convient de l'adapter.

Evolution économique: un environnement soumis à turbulences

Les mesures de politique monétaire prises par les banques centrales, la récession des pays émergents et la dégradation du prix des matières premières ont marqué l'exercice financier 2015. Les principales catégories d'actifs ont connu les évolutions suivantes:

Obligations

L'évolution très favorable de ces dernières années a fait long feu et dans les pays industrialisés, les marchés obligataires sont affectés par la faible progression des taux obligataires. Les rendements en monnaie locale se sont maintenus péniblement en zone positive. Les obligations de la Confédération suisse ont, elles aussi, encore progressé en raison des taux d'intérêts toujours en baisse. En ce qui concerne les pays émergents, les obligations russes réalisent, avec quelque 32%, la meilleure performance en monnaie locale, les obligations d'Etat turques affichent quant à elles un rendement négatif de -1,3%.

Actions

Les marchés d'actions, eux non plus, n'ont pas réussi à confirmer les bons résultats des années précédentes. Si l'indice américain S&P500 a atteint un nouveau sommet le 21 mai 2015, les reculs spectaculaires observés en août et en septembre ont ramené sa valeur à un niveau qui, en fin d'année, dépassait à peine celui qui était le sien début 2015. En Europe, la Bourse italienne a connu une hausse de plus de 14%, suivie de près par les valeurs françaises du CAC 40, à plus de 12%, l'indice allemand DAX s'établissant quant à lui à quelque 10%. L'indice Nikkei au Japon a également connu une évolution positive avec une progression de plus de 10%. En Grande-Bretagne, en Espagne et au Canada, par contre, le développement des bourses a été négatif. Quant aux marchés d'actions des pays émergents, ils se sont comportés différemment suivant l'évolution conjoncturelle.

Marché immobilier Suisse

La demande en placements immobiliers cotés et non cotés a une fois encore augmenté de manière significative. On peut également observer, par rapport aux années précédentes, un renforcement de l'intérêt porté aux investissements dans l'immobilier étranger et une hausse des activités de placement dans ce domaine. En Suisse, les recherches se concentrent surtout sur les biens immobiliers à rendement stable et sûr. L'immobilier d'habitation très récent et bien situé ainsi que les immeubles ayant une destination assimilable à l'habitation, tels que les résidences pour séniors et les foyers pour étudiants, ont tout particulièrement le vent en poupe. Le prix que les acquéreurs sont prêts à payer pour ce type d'immeubles a de nouveau nettement augmenté par rapport à l'année précédente. Les immeubles en centre-ville destinés au commerce de détail et les immeubles de bureaux loués à long terme à de bons locataires se négocient également au prix fort. L'intérêt des investisseurs pour les immeubles destinés au commerce de détail qui sont situés en périphérie (centres commerciaux) et pour les immeubles de bureaux plus anciens qui ne jouissent pas d'un emplacement idéal est en revanche retombé, ce qui s'explique tant par l'évolution du secteur que par le trop grand nombre de surfaces disponibles. Malgré les prix élevés, la différence de rendement entre l'immobilier et les obligations semblent toujours intéressante aux yeux des investisseurs, si bien que cette catégorie d'actifs ne cesse d'attirer de nouveaux capitaux.

Matières premières

Au niveau international, les prix des matières premières ont évolué de manière particulièrement négative. Le prix du Brent a chuté de 67 à 37 dollars le baril. Des stocks importants et une évolution de la demande inférieure à la moyenne conjugués à une production toujours trop élevée expliquent cet effondrement. Les métaux précieux ont eux aussi souffert de l'affaiblissement de la demande. L'once d'or fin se négociait à 1061 dollars en fin d'année, soit 127 dollars de moins que la valeur affichée l'année précédente (-10,7%). La valeur d'autres matières premières, telles que le cuivre ou l'aluminium, a également fortement régressé. L'évolution négative des marchés de matières premières s'explique principalement par le recul de la demande chinoise.

Monnaies

L'appréciation significative du franc qui a suivi la décision de la Banque nationale suisse du 15 janvier 2015 (suppression du cours plancher avec l'euro) s'est infléchi au cours de l'année. Le franc s'est même déprécié de 0,6% vis-à-vis du dollar, après avoir pourtant déjà connu une dépréciation de 11% face à cette même devise l'année précédente. L'euro a pu reprendre pied et retrouver une partie de sa valeur



mais, à près de -10% , il reste la plus faible monnaie, tous pays industrialisés confondus. Au cours de l'année sous revue, les monnaies des pays émergents se sont dépréciées de -11% , en moyenne, par rapport au franc.

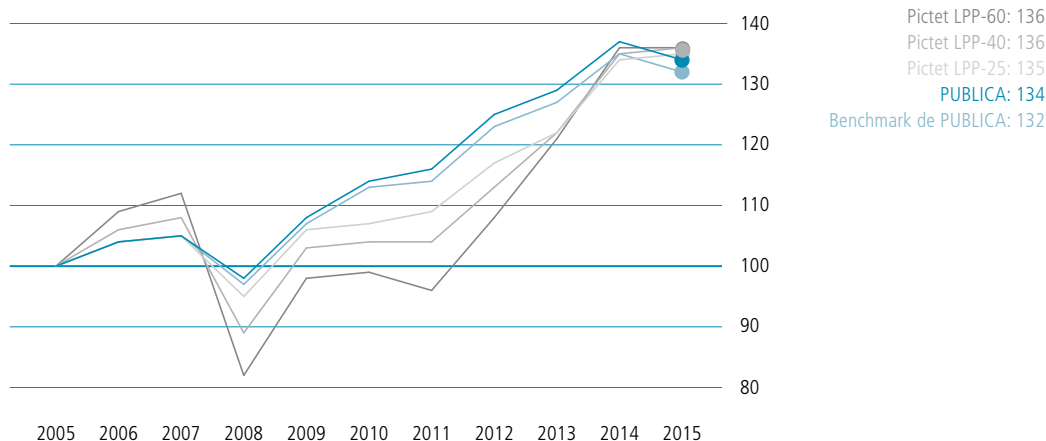
Performance: $-1,93\%$ net

En 2015, PUBLICA a réalisé une performance nette en matière de placements (après déduction de l'ensemble des frais et impôts) de $-1,93\%$ sur l'ensemble de sa fortune consolidée, en maintenant sa couverture des risques de change. Sans couverture des risques de change, la performance nette de PUBLICA aurait été de $-3,24\%$. La performance consolidée de l'indice de référence s'inscrit, quant à elle, à $-1,88\%$ en 2015. Cette surperformance négative de $-0,05\%$ s'explique principalement par les frais de gestion de la fortune qui ont atteint $0,2\%$.

PUBLICA a enregistré une performance supérieure à celle des indices Pictet LPP avec le résultat de $+2,16\%$ généré par les caisses de prévoyance fermées, mais est restée en deçà de ces indices en ce qui concerne les caisses de prévoyance ouvertes dont la performance s'est établie à $-2,45\%$. Cet écart défavorable par rapport aux indices Pictet s'explique essentiellement par la décision stratégique de PUBLICA de diversifier largement son portefeuille et de placer 14% de la fortune des caisses de prévoyance ouvertes dans des obligations et des actions de pays émergents. En 2015, les monnaies des pays émergents se sont dépréciées de 11% en moyenne par rapport au franc. Compte tenu de la faible part réservée aux pays émergents dans la stratégie définie pour les indices Pictet LPP, l'effet de cette dépréciation sur ces derniers est plus limité. Si les pays émergents apportent une contribution globale à la performance consolidée de $-1,8$ point de pourcentage, celle générée par la catégorie des actifs suisses est en revanche positive et s'élève à $0,9$ point de pourcentage.

Performance cumulée

Evolution de 2006 à 2015, indexée (année 2005 = 100)



Echelle: 100% = 80 mm, 1 point d'indice = 0,8 mm

Source: indices Pictet LPP 2000

La décision stratégique de couvrir intégralement les risques de change des monnaies des pays industrialisés en vue d'éliminer du portefeuille les risques non systématiques et, par conséquent, non compensés s'est avérée payante pour PUBLICA. En 2015, la couverture de ces risques de change spécifiques a amélioré la performance nette consolidée de PUBLICA de $+1,3$ point de pourcentage, pour les deux stratégies appliquées.

La catégorie d'actifs «Placements immobiliers Suisse» est celle qui réalise les meilleurs résultats en 2015. En dégageant un rendement de $6,3\%$, elle apporte une contribution positive à la performance globale de

0,4 point de pourcentage (chiffre consolidé). Les obligations des différentes régions monétaires ont connu dans l'ensemble une évolution négative du fait de la légère tendance à la hausse des taux d'intérêts à l'étranger. Dans ce domaine, les obligations de la Confédération suisse constituent cependant une exception de taille puisqu'elles s'établissent en 2015 à +2,9%. Cette performance positive s'explique avant tout par les bénéfices réalisés sur la valeur comptable des obligations du fait de la faiblesse toujours plus marquée des taux d'intérêts. Les actions, quant à elles, ont affiché en 2015 une performance très différente selon les régions: si du fait de la politique expansive menée par les banques centrales, l'Europe et le Japon réalisent, grâce à la couverture des risques de change, un résultat positif avec un rendement respectif de 4% et de quelque 9%, la performance est restée proche de 0% pour la Suisse et l'Amérique du Nord et s'est établie en moyenne à -14% pour les pays émergents.

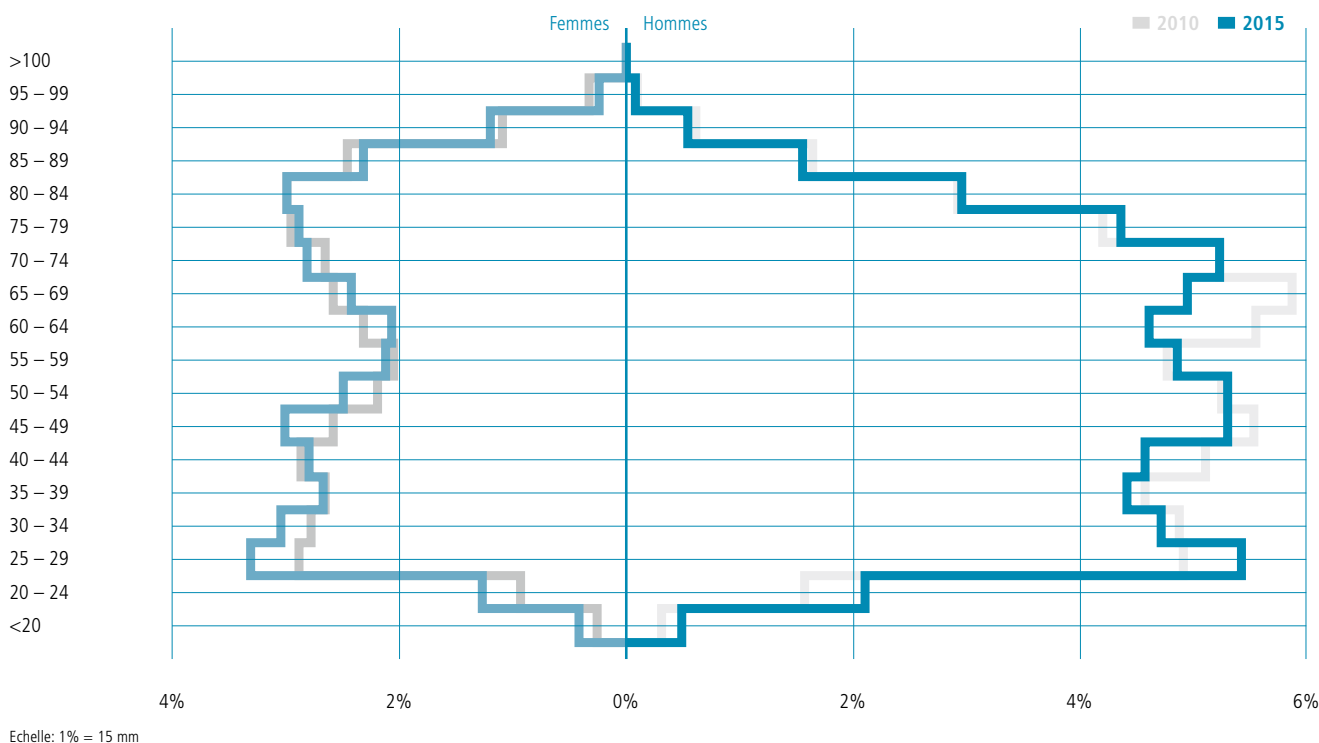
Structure et évolution de l'institution de prévoyance

Personnes assurées et bénéficiaires de rentes: résorption de l'excédent de bénéficiaires de rentes

La structure d'âge, toutes caisses de prévoyance confondues, présente un excédent de bénéficiaires de rentes imputable aux caisses de prévoyance fermées. La proportion des hommes situés dans la tranche d'âge des 65 – 69 ans a reculé au cours des cinq dernières années. Cette baisse tient au fait qu'une grande partie des bénéficiaires de rentes de vieillesse des caisses de prévoyance fermées ont entre-temps fêté leur 70^e anniversaire.

Structure des personnes assurées et des bénéficiaires de rentes

Cohortes par intervalle d'âge de 5 ans, en 2010 et en 2015, par âge et par sexe, en pourcentage de l'effectif total



Il convient en outre de noter, concernant l'effectif 2015, que la proportion des femmes en âge de travailler est en légère augmentation par rapport à l'effectif 2010.



Répartition du résultat net pour les caisses de prévoyance ouvertes: redistribution en 2015

PUBLICA étant financée selon le principe de la capitalisation, les redistributions systématiques à long terme des revenus de la fortune entre les personnes assurées et les bénéficiaires de rentes sont étrangères à ce système. Il y a «redistribution», au sens où PUBLICA l'entend, lorsque la répartition du résultat net des placements n'est plus assurée durablement entre les personnes assurées et les bénéficiaires de rentes en fonction de leurs capitaux de prévoyance respectifs.

Redistribution concernant les caisses de prévoyance ouvertes

Evolution de 2013 à 2015, en millions de CHF

2015	Unités	Personnes assurées	Bénéficiaires de rentes	Total
Rémunération ¹	en millions de CHF	- 255	- 419	- 674
Modification des provisions (longévité et taux d'intérêt technique)	en millions de CHF	- 308	- 117	- 425
Part (effective) des personnes assurées et des bénéficiaires de rentes au résultat net	en millions de CHF	- 563	- 536	- 1099
Part des prestations de tiers et du résultat en matière de risque ¹	en millions de CHF	-	-	27
Constitution (-) / dissolution (+) de la réserve de fluctuation de valeur	en millions de CHF	-	-	1884
Résultat net des placements (y compris Δ impôts latents)	en millions de CHF	-	-	- 812
Part au résultat net en fonction du capital de prévoyance	en millions de CHF	- 528	- 571	- 1099
Redistribution en faveur (+) / au détriment (-) des personnes assurées et des bénéficiaires de rentes	en millions de CHF	35	- 35	
2014	Unités	Personnes assurées	Bénéficiaires de rentes	Total
Rémunération ¹	en millions de CHF	- 226	- 496	- 722
Modification des provisions (longévité et taux d'intérêt technique)	en millions de CHF	- 399	- 381	- 780
Part (effective) des personnes assurées et des bénéficiaires de rentes au résultat net	en millions de CHF	- 625	- 877	- 1502
Part des prestations de tiers et du résultat en matière de risque ¹	en millions de CHF	-	-	105
Constitution (-) / dissolution (+) de la réserve de fluctuation de valeur	en millions de CHF	-	-	- 369
Résultat net des placements (y compris Δ impôts latents)	en millions de CHF	-	-	1766
Part au résultat net en fonction du capital de prévoyance	en millions de CHF	- 720	- 782	- 1502
Redistribution en faveur (+) / au détriment (-) des personnes assurées et des bénéficiaires de rentes	en millions de CHF	- 95	95	
Evolution historique	Unités	Personnes assurées	Bénéficiaires de rentes	
2015	en millions de CHF	35	- 35	
2014	en millions de CHF	- 95	95	
2013	en millions de CHF	- 103	103	

¹ Calcul simplifié

Les provisions pour longévité et pour taux d'intérêt technique sont constituées sur le résultat net des placements. Ces provisions venant grossir les capitaux de prévoyance lors d'un changement de bases techniques, elles doivent être prises en compte dans le calcul de redistribution.

Le changement de bases techniques opéré en 2015 a coûté 199 millions de francs de plus pour les personnes assurées que pour les bénéficiaires de rentes, ce qui a permis de compenser largement la moindre rémunération des capitaux de prévoyance des personnes assurées. Selon nos estimations, cet effet unique se traduit par la redistribution de 35 millions de francs des bénéficiaires de rentes vers les personnes assurées (contre 95 millions de francs en faveur des bénéficiaires de rentes, l'année précédente).

Gestion du risque

Politique en matière de risque: proactivité et prudence

PUBLICA estime qu'une gestion du risque capable d'anticiper, un management de la qualité probant et un système de contrôle interne efficace sont une part essentielle de la politique d'entreprise. Fidèle à sa politique en matière de risque, PUBLICA réalise seulement les opérations pour lesquelles elle est à même d'évaluer les risques avec un fort degré de probabilité. PUBLICA reste prudente et réservée vis-à-vis des risques qui ne sont pas ou pas suffisamment compensés. Les collaborateurs responsables du développement des positions de risque au niveau opérationnel ne sont pas chargés en même temps d'en assurer la surveillance ou le contrôle.

Organisation: surveillance interne et externe

Des spécialistes internes et externes sont chargés de surveiller les principaux risques auxquels PUBLICA est exposée. Leur coordination est assurée à l'interne par le management de la qualité qui a, en outre, la responsabilité d'établir les rapports et de réaliser le suivi des mesures définies.

Risque actuariel: résultat en matière de risque

Le risque actuariel comprend les risques vieillesse, décès et invalidité. Il se réalise dès lors que les bases de calcul, telles que le taux d'intérêt technique et les tables de mortalité, ne correspondent plus à la réalité. Il englobe également les prestations en cours ou futures qui n'auraient pas suffisamment été prises en compte.

Dans sa directive technique DTA 4, la Chambre suisse des actuaires-conseils a émis des recommandations au sujet du taux d'intérêt technique. Le 1^{er} octobre 2015, elle a abaissé de 3,0% à 2,75% le taux d'intérêt technique maximal recommandé. Ce taux correspond donc au taux d'intérêt technique utilisé par PUBLICA pour les caisses de prévoyance ouvertes. Le taux d'intérêt technique retenu pour les caisses de prévoyance fermées est de 2,25%.

Chaque année, PUBLICA contrôle les résultats en matière de risque concernant les bénéficiaires de rentes et les personnes assurées. Pour ce qui est des bénéficiaires de rentes, elle compare les capitaux susceptibles d'être libérés avec ceux qui l'ont été effectivement en raison des cas de décès intervenus. La différence obtenue indique l'écart existant, pour une année donnée, entre les hypothèses actuarielles et les événements effectivement survenus. La démarche est la même pour les personnes assurées: les charges attendues du fait des cas de décès ou d'invalidité sont calculées sur la base d'hypothèses et comparées avec les cas effectivement survenus. Lorsque la différence n'est pas couverte par la prime de risque, il en résulte des pertes actuarielles annuelles.

En ce qui concerne les personnes assurées, si le résultat en matière de risque décès (–0,1 million de francs) est à l'équilibre, le résultat en matière de risque invalidité (66,8 millions de francs) met en évidence un gain actuariel pour 2015, ce qui indique que le nombre de sinistres effectivement survenus a été inférieur aux estimations fondées sur les bases techniques. Sur la base de la sinistralité constatée ces dernières années, PUBLICA a de nouveau abaissé les primes de risque à compter de 2015.



Résultat en matière de risque décès et invalidité pour les personnes assurées, total de toutes les caisses de prévoyance

Evolution de 2010 à 2015, en millions de CHF, en nombre ou en %

2015	Unités	Primes de risque	Sinistres	Total gains (+) pertes (-)	Nombre
Cas d'invalidité (y compris augmentations du degré d'invalidité)	en millions de CHF	100,9	- 34,3	66,6	83
Cas de décès	en millions de CHF	4,2	- 4,3	- 0,1	50
Total	en millions de CHF	105,1	- 38,6	66,5	133
Gain assuré	en millions de CHF	5 053	5 053		
Prime de risque réglementaire requise	en %	2,08%	0,76%		

2014	Unités	Primes de risque	Sinistres	Total gains (+) pertes (-)	Nombre
Cas d'invalidité (y compris augmentations du degré d'invalidité)	en millions de CHF	144,7	- 30,8	113,9	73
Cas de décès	en millions de CHF	6,0	- 6,2	- 0,2	58
Total	en millions de CHF	150,7	- 37,0	113,7	131
Gain assuré	en millions de CHF	4 974	4 974		
Prime de risque réglementaire requise	en %	3,03%	0,74%		

Evolution historique	Unités	Primes de risque	Sinistres
2015	en %	2,08%	0,76%
2014	en %	3,03%	0,74%
2013	en %	3,04%	0,71%
2012	en %	3,16%	1,00%
2011	en %	3,35%	0,78%
2010	en %	3,36%	0,72%

Concernant les bénéficiaires de rentes, le résultat en matière de risque affiche globalement un gain de quelque 22,2 millions de francs. Ce dernier provient de gains de quelque 13,0 millions de francs sur les rentes d'invalidité et de 19,2 millions de francs sur les rentes de survivants et d'une perte de 10,0 millions de francs sur les rentes de vieillesse. La présence d'un gain actuariel chez les bénéficiaires de rentes signifie qu'il y a eu globalement plus de décès parmi ces personnes, et donc, que le capital libéré est d'un montant supérieur à celui qui avait été calculé et retenu au moyen des bases techniques.

La tenue de tables périodiques donne tout lieu de penser que les pertes imputables au résultat en matière de risque vont augmenter d'année en année. Il y a moins de décès parmi les bénéficiaires de rentes que ne le laissent supposer les valeurs prises pour base. Des provisions sont constituées afin de tenir compte de cette évolution.

Processus d'investissement et de gestion du risque: un élément essentiel du système de contrôle interne

Le processus d'investissement et de gestion du risque fait partie du système de contrôle interne de PUBLICA. Il régit, au sein de la gestion de fortune, le contrôle et le pilotage des risques inhérents. Les éléments clés de ce processus sont l'identification des principaux risques, leur réduction au strict minimum et la définition d'un seuil d'acceptation du risque, afin d'isoler les risques résiduels et de les rendre supportables. Le processus d'investissement et de gestion du risque prend en compte le budget pour risque stratégique, les risques opérationnels et tactiques et les risques liés à la mise en œuvre.

Budget pour risque stratégique

Les stratégies de placement de PUBLICA sont élaborées par le service Asset Management en collaboration avec le Comité de placement et adoptées par la Commission de la caisse. Par ailleurs, ces stratégies sont examinées périodiquement, mais au moins tous les deux ans, par un spécialiste externe. Les hypothèses centrales que constituent la volatilité et la performance attendue sont définies par le spécialiste externe et font l'objet d'une surveillance à l'interne. Au besoin, les stratégies de placement sont ajustées.

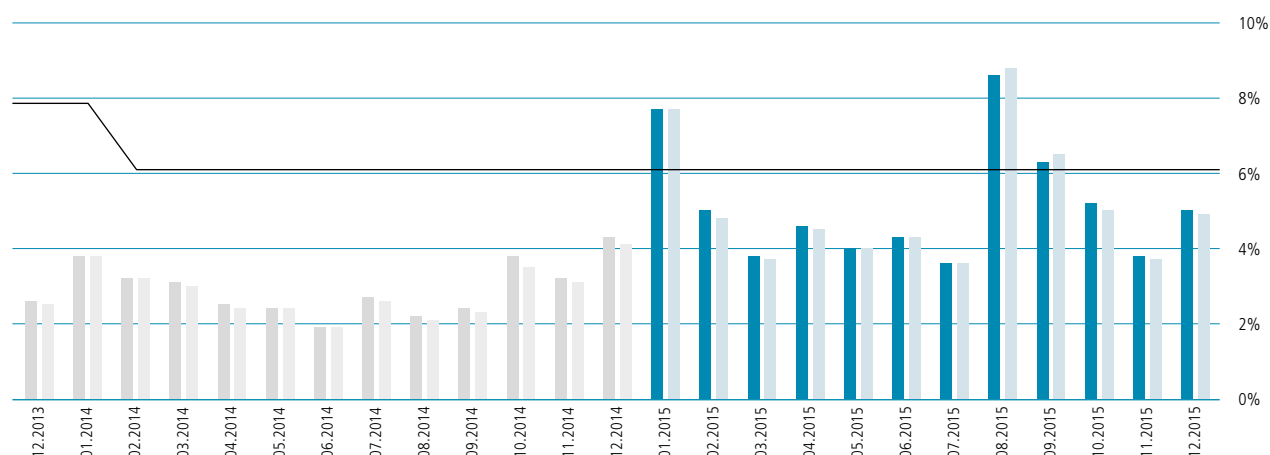
Volatilité et performance comparées aux hypothèses de l'étude ALM

Evolution pour 2014 – 2015, sur une base mensuelle, dans les caisses de prévoyance ouvertes, en %

VOLATILITÉ

2015: ■ Volatilité annualisée du portefeuille de PUBLICA ■ Volatilité annualisée du benchmark
 2014: ■ Volatilité annualisée du portefeuille de PUBLICA ■ Volatilité annualisée du benchmark

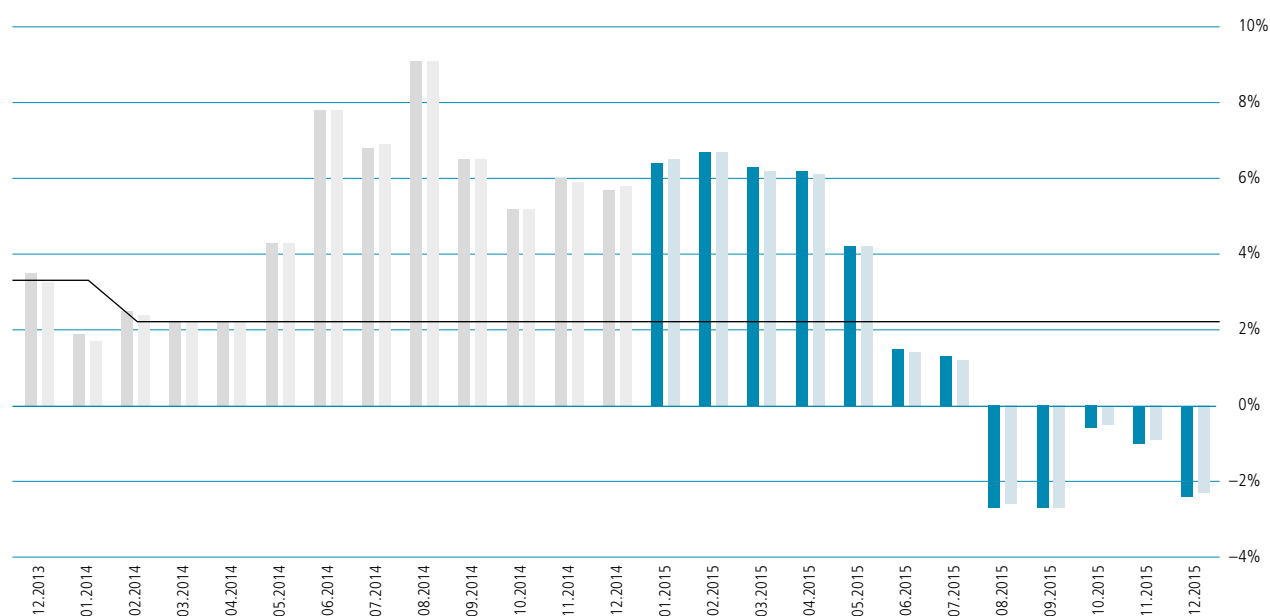
— Limite supérieure de la volatilité selon l'étude ALM



PERFORMANCE

2015: ■ Performance du portefeuille de PUBLICA sur 12 mois glissants ■ Performance du benchmark sur 12 mois glissants
 2014: ■ Performance du portefeuille de PUBLICA sur 12 mois glissants ■ Performance du benchmark sur 12 mois glissants

— Limite inférieure de la performance selon l'étude ALM



Echelle: 1% = 5 mm



Par Asset-Liability-Management (ALM), il faut entendre l'ajustement et le contrôle des interdépendances entre le côté «actif» et le côté «passif» du bilan ainsi que de la structure et de l'évolution attendue de l'effectif des assurés. Le but d'une analyse ALM est de définir une stratégie de placement alignée sur les objectifs de prestations ainsi que sur la capacité de risque et la propension au risque de la caisse de pensions. Le risque est donc envisagé d'un point de vue global. Des valeurs appropriées, telles que la probabilité médiane du degré de couverture futur ou la probabilité linéaire que le degré de couverture tombe en dessous d'une certaine valeur, servent à mesurer le risque.

La détermination du budget pour risque stratégique et la définition de la stratégie de placement constituent des étapes importantes du processus ALM et incombent l'une comme l'autre à la Commission de la caisse. Le budget risque est déterminé en fonction de la perte attendue pour des scénarios donnés. La stratégie de placement vise à atteindre ou à dépasser à long terme les objectifs financiers de la caisse (liquidités, rentabilité et sécurité), en restant dans les limites définies en matière de risque. Pour générer une plus-value, l'Asset Management peut s'écarter de la stratégie en utilisant les marges de manœuvre tactiques fixées. Le budget pour risque stratégique tient compte des positions tactiques maximales permises correspondantes.

«Les placements en obligations doivent faire l'objet d'une surveillance renforcée. Quelque 30% à 40% de la fortune globale génèrent actuellement un rendement quasiment nul. Vouloir éviter les risques peut aussi constituer un risque. Il faut par conséquent étudier la possibilité d'une prise de risque plus grande pour obtenir un rendement plus élevé.»

Alex Hinder, membre de la Commission de la caisse PUBLICA

Risques opérationnels et risques liés à la mise en œuvre

Le but de ce processus de risque est d'empêcher tout dépassement ou toute distorsion du budget pour risque stratégique qui résulterait d'une mise en œuvre non conforme de la stratégie de placement à l'intérieur d'une catégorie d'actifs donnée. A tous les niveaux, chaque risque significatif est par conséquent identifié et minimisé de manière appropriée. La gestion des liquidités (cash management) garantit par ailleurs en permanence le paiement dans les délais de toutes les prestations.

Risques tactiques

En principe, les écarts opérés par rapport à la stratégie de placement en utilisant les marges de manœuvre tactiques sont toujours en lien avec le rendement attendu. Les spécialistes en placement de PUBLICA ne s'écarteront donc de la stratégie de placement retenue que lorsqu'ils ont des raisons motivées de croire qu'en le faisant, ils généreront une plus-value durable ou réduiront le risque.

Risque opérationnel: évaluation annuelle interne du système de contrôle interne

Le danger de subir des pertes du fait d'événements extérieurs, de l'inadéquation ou de la défaillance de processus internes, de personnes ou de systèmes fait partie du risque opérationnel. Les contrôles internes permettent à PUBLICA de réduire les risques opérationnels dans tous les secteurs essentiels. Le management de la qualité vérifie chaque année que les contrôles internes correspondent aux circonstances du moment. Aucune faille importante n'a été décelée lors de l'évaluation du système de contrôle interne de 2015.

Risque juridique et réglementaire: une densité réglementaire croissante

Il y a risque juridique ou réglementaire quand les dispositions légales ou réglementaires ne sont pas respectées et que cela porte préjudice à PUBLICA en l'exposant, par exemple, à des risques en matière de responsabilité ou d'atteinte à la réputation. C'est aussi le cas lorsque des prescriptions ne sont pas suffisamment transposées dans la réglementation interne ou que des dispositions juridiques ou réglementaires remettent en cause les activités de PUBLICA. PUBLICA accorde la plus haute importance au devoir de diligence fiduciaire. Que ce soit au niveau interne ou vis-à-vis des partenaires externes, les règlements définissent de manière claire les responsabilités, compétences et exigences en matière de compliance.



Développement durable et engagement

PUBLICA s'engage en faveur du développement durable en intégrant dans ses processus de décision des facteurs financiers et non financiers (critères environnementaux, sociaux et relatifs à la direction d'entreprise).

Placement de la fortune: Association Suisse pour des investissements responsables

Avec d'autres investisseurs institutionnels importants, PUBLICA est membre de l'Association Suisse pour des investissements responsables (www.svk-asir.ch). Le but de cette association récemment fondée est de fournir à ses membres des prestations leur permettant d'assumer globalement leurs responsabilités au regard de l'environnement, de la société et de l'économie quand ils prennent des décisions en matière de placements. A partir de 2016, PUBLICA aura recours aux prestations de cette association dans le domaine de l'administration fiduciaire des valeurs patrimoniales qui lui sont confiées.

Entreprise PUBLICA: suivi annuel

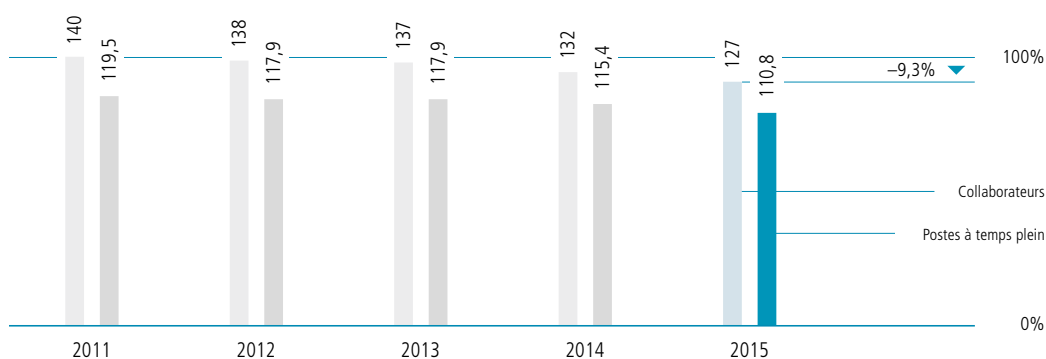
PUBLICA établit depuis 2015 un rapport annuel sur le développement durable de ses activités opérationnelles. L'accent est mis sur l'inventaire et sur la définition de mesures en ce qui concerne, entre autres, la préservation des ressources naturelles et les collaborateurs.

PUBLICA veille à ce que tant l'électricité que le chauffage soient majoritairement issus de modes de production respectueux des normes de développement durable (force hydraulique, centrale thermique au bois, incinération des déchets). Le papier pour imprimante et photocopieuse dont se sert PUBLICA est conforme aux critères écologiques et est certifié comme tel. L'utilisation des transports publics est activement encouragée par PUBLICA qui offre à son personnel des réductions avantageuses sur les abonnements.

Au niveau du personnel, l'effectif est de nouveau en recul par rapport à l'année précédente et compte désormais 127 personnes. Le nombre de postes, qui est passé à 110,8 postes à temps plein, est lui aussi en baisse. Près de 36% du personnel travaillent à temps partiel

Effectif

Evolution de 2011 à 2015, nombre moyen de collaborateurs et de postes à temps plein, comparé avec 2011 = 100%



Echelle: 100% = 35 mm

L'effectif est composé de femmes à 48% et d'hommes à 52%. La proportion de femmes est de 31% au sein de la Commission de la caisse et de 29% au sein du Comité directeur élargi. PUBLICA est consciente qu'elle doit intensifier ses efforts pour augmenter durablement, parmi ses collaborateurs, la proportion des femmes ayant des responsabilités de conduite.

Afin de favoriser la conciliation de la vie familiale et de la vie professionnelle et de promouvoir, par ailleurs, une alimentation saine, une crèche et un restaurant d'entreprise sont gérés sur mandat de PUBLICA. Chez PUBLICA, la promotion de la santé passe en outre par la mise à la disposition de chaque collaborateur d'un poste de travail moderne, équipé d'un bureau permettant de travailler debout, et d'infrastructures (vestiaires et douches) favorisant la pratique d'activités sportives.

«Je suis vraiment fier que la mise aux enchères, au sein de l'entreprise, des cadeaux de Noël offerts par nos fournisseurs nous ait permis de reverser plus de 2000 francs aux paysans de montagne suisses.»

Reto Wachter, membre de la Commission du personnel de PUBLICA

PUBLICA encourage la formation: près de la moitié de son personnel a suivi un cours de formation professionnelle ou de formation continue. Chaque année, PUBLICA propose en outre deux places d'apprentissage permettant de se former au métier d'employé de commerce. Les six jeunes en apprentissage représentent quelque 5% du personnel. PUBLICA collabore avec cinq autres institutions de prévoyance dans le but de professionnaliser toujours plus la formation des apprentis.

Tous les deux ans au moins, un organisme indépendant est chargé de réaliser une enquête auprès du personnel. Selon la dernière enquête menée en 2015, 73% des collaborateurs se disent satisfaits, voire très satisfaits.

Gouvernance d'entreprise

23%

Rejet partiel ou
total de rémunérations
globales

7 à 9 ans

Durée maximale du mandat
de l'expert en prévoyance
professionnelle et
de la société d'audit

24

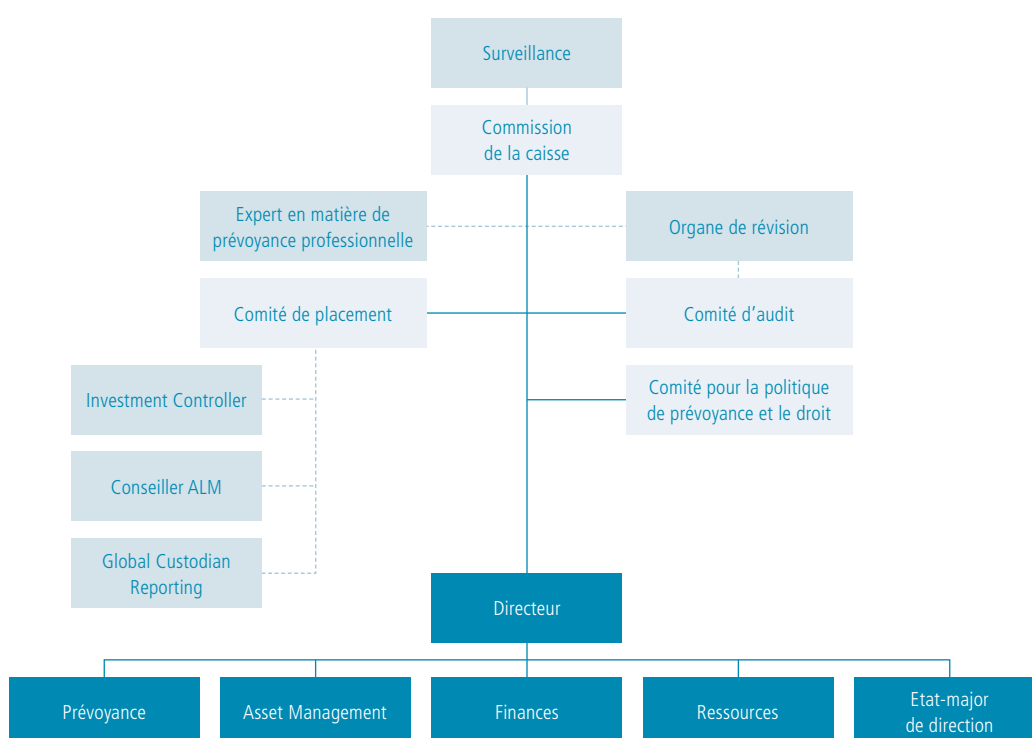
Nombre de séances de
la Commission de la caisse
et des comités

Définie avec clarté et transparente, la gouvernance d'entreprise de PUBLICA instaure la confiance à l'intérieur comme à l'extérieur de l'entreprise. Pour établir des rapports répondant aux exigences de transparence, PUBLICA se conforme aux directives destinées aux sociétés suisses cotées en bourse.

Structure organisationnelle

En sa qualité d'instance centrale totalement indépendante de l'exploitation opérationnelle, la Commission de la caisse exerce la surveillance et le contrôle de la gestion des affaires de PUBLICA. Elle définit l'orientation et la conduite stratégiques de PUBLICA. Ses comités examinent de manière approfondie les questions qui relèvent de sa compétence. L'autorité de surveillance, en sa qualité d'instance suprême et indépendante, surveille les activités de PUBLICA.

Structure organisationnelle de PUBLICA



Commission de la caisse

Le mandat de la Commission de la caisse dure quatre ans. Les membres de la Commission de la caisse PUBLICA nomment la direction et désignent l'organe de révision ainsi que l'expert en prévoyance professionnelle de l'institution collective. La décision de constituer des provisions et l'élaboration des règlements font également partie des attributions que la loi relative à PUBLICA reconnaît à la Commission de la caisse, sans les énumérer de manière exhaustive.

Un certain nombre de compétences en matière financière figurent également au nombre des prérogatives de la Commission de la caisse. Elle édicte, par exemple, les directives de placement relatives aux titres et à l'immobilier et approuve le budget et les comptes annuels.

La présidence de la Commission de la caisse est composée d'un représentant des employeurs et d'un représentant des employés. Ils exercent à tour de rôle, pendant deux ans, les fonctions de président et



de vice-président. Cette permutation est intervenue le 1^{er} juillet 2015: Matthias Remund, représentant des employeurs, et Fred Scholl, représentant des employés, sont devenus, respectivement, président et vice-président de la Commission de la caisse.

«Un mot au sujet des compétences de la Commission de la caisse et de ses comités: la Commission de la caisse fait toute confiance à ses comités, leur rôle étant de préparer les dossiers qui lui seront soumis.»

Matthias Remund, président de la Commission de la caisse PUBLICA

La Commission de la caisse a institué à titre permanent les comités suivants: le Comité de placement, le Comité d'audit et le Comité pour la politique de prévoyance et le droit.

Au cours de l'année sous revue, la Commission de la caisse a siégé six fois, le Comité de placement huit fois, le Comité d'audit six fois et le Comité pour la politique de prévoyance et le droit quatre fois. Les membres de la Commission de la caisse et des comités ont suivi trente journées de formation externe, dont dix-huit (contre dix-sept l'année précédente) ont bénéficié du soutien de PUBLICA, ce qui correspond à une moyenne de 1,6 jour de formation par membre.

Au 31 décembre 2015, la Commission de la caisse est constituée comme suit (par ordre alphabétique):

Alvarez Cipriano

Activité	Office fédéral du logement, responsable du service juridique
Formation	Avocat
Représentant les	employés
A la Commission	depuis le 1 ^{er} juillet 2013
Comité	Comité de placement
Au Comité	depuis le 1 ^{er} juillet 2013
Mandats externes	Commission scolaire de Länggasse-Felsenau, Berne: membre Fonds pour la politique foncière et immobilière, Berne: membre
Indemnité	2014: CHF 18 500; 2015: CHF 18 000

Buntschu Kurt

Activité	Chef du personnel de la Croix-Rouge suisse
Formation	Economiste d'entreprise ESCEA, gérant de caisse de pensions diplômé
Représentant les	employeurs
A la Commission	depuis le 1 ^{er} juillet 2002
Comité	Comité d'audit
Au Comité	depuis le 1 ^{er} juillet 2013
Mandats externes	Société Suisse de Sauvetage (SSS): membre du comité central
Indemnité	2014: CHF 10 000; 2015: CHF 11 000

Gaillard Serge, président du Comité d'audit

Activité	Directeur de l'Administration fédérale des finances
Formation	Dr oec. publ.
Représentant les	employeurs
A la Commission	depuis le 1 ^{er} octobre 2012
Comité	Comité d'audit
Au Comité	depuis le 18 octobre 2012
Indemnité	2014: CHF 13 750; 2015: CHF 14 500

Grossenbacher-Frei Prisca, présidente du Comité pour la politique de prévoyance et le droit

Activité	Vice-directrice de l'Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires
Formation	Juriste
Représentant les	employés
A la Commission	depuis le 1 ^{er} juillet 2009
Comité	Comité pour la politique de prévoyance et le droit
Au Comité	depuis le 1 ^{er} juillet 2009
Indemnité	2014: CHF 12 750; 2015: CHF 14 000

Hinder Alex, président du Comité de placement

Activité	CEO de Hinder Asset Management AG
Formation	Dr oec.
Représentant les	employeurs
A la Commission	depuis le 1 ^{er} juillet 2009
Comité	Comité de placement
Au Comité	depuis le 1 ^{er} juillet 2009
Mandats externes	Fonds de désaffectation et fonds de gestion des déchets radioactifs pour les installations nucléaires: membre du comité de placement Sofisa SA, Fribourg: membre du conseil d'administration
Indemnité	2014: CHF 50 000; 2015: CHF 50 000

Irniger Chantal

Activité	Responsable des finances du DFAE, directrice suppléante de la direction des ressources du DFAE
Formation	Lic. rer. pol.
Représentant les	employeurs
A la Commission	depuis le 1 ^{er} octobre 2015
Comité	Comité d'audit
Au Comité	depuis le 1 ^{er} octobre 2015
Indemnité	2015: CHF 2500



Maurer Stalder Petra

Activité	Mandats free-lance chez gfs.bern ag
Formation	Economiste d'entreprise diplômée ES, MAS Corporate Communication Management
Représentant les	employés
A la Commission	depuis le 1 ^{er} juillet 2009
Comité	Comité d'audit
Au Comité	depuis le 1 ^{er} juillet 2009
Indemnité	2014: CHF 11 500; 2015: CHF 13 500

Meier Ruth

Activité	Vice-directrice de l'Office fédéral de la statistique
Formation	Lic. oec. HSG, Executive MBA HSG
Représentant les	employeurs
A la Commission	depuis le 1 ^{er} juillet 2006
Comité	Comité de placement
Au Comité	depuis le 1 ^{er} juillet 2009
Indemnité	2014: CHF 9000; 2015: CHF 12 000

Remund Matthias, président de la Commission de la caisse

Activité	Directeur de l'Office fédéral du sport
Formation	Avocat
Représentant les	employeurs
A la Commission	depuis le 1 ^{er} juillet 2009
Mandats externes	Association Olympique Suisse, Ittigen: membre du conseil exécutif Aide sportive, Ittigen: membre du conseil de fondation Centre International d'Etude du Sport, Neuchâtel: membre du conseil de fondation; Swiss University Sports Foundation, Saint-Gall: membre du conseil de fondation; Fondation Olympique pour la Culture et le Patrimoine, Lausanne: membre du conseil de fondation
Indemnité	2014: CHF 35 000; 2015: CHF 35 500

Schaerer Barbara

Activité	Directrice de l'Office fédéral du personnel
Formation	Dr iur., avocate, LL.M., EMBA
Représentant les	employeurs
A la Commission	depuis le 1 ^{er} mai 2008
Comité	Comité pour la politique de prévoyance et le droit
Au Comité	depuis le 1 ^{er} janvier 2009
Mandats externes	BERNMOBIL AG, Berne: vice-présidente du conseil d'administration; Société Suisse des Sciences Administratives SSSA: membre du comité directeur; Association suisse du droit public de l'organisation asdpo: membre du comité directeur; Suva, Lucerne: membre du conseil d'administration
Indemnité	2014: CHF 9500; 2015: CHF 14 000

Alvarez Cipriano



Buntschu Kurt



Gaillard Serge



Grossenbacher-Frei Prisca



Hinder Alex



Irniger Chantal



Maurer Stalder Petra



Meier Ruth



Remund Matthias



Schaerer Barbara



Scholl Fred



Schranz Conrad



Serra Jorge



Sommer Martin



Thalmann Philippe



Wyler Alfred



Scholl Fred, vice-président de la Commission de la caisse

Activité	Secrétaire général suppléant de l'Association du personnel de la Confédération jusqu'au 30 avril 2015; à la retraite depuis le 1 ^{er} mai 2015
Formation	Expert en métaux précieux, secrétaire d'association du personnel employés
Représentant les	depuis le 1 ^{er} juillet 2002
A la Commission	
Indemnité	2014: CHF 50 000; 2015: CHF 37 000

Schranz Conrad

Activité	Direction générale des douanes, chef de la division redevances routières
Formation	Organisateur diplômé, spécialiste en douane avec brevet fédéral
Représentant les	employés
A la Commission	depuis le 1 ^{er} juillet 2013
Comité	Comité d'audit
Au Comité	depuis le 1 ^{er} juillet 2013
Indemnité	2014: CHF 11 500; 2015: CHF 16 000

«Conrad Schranz nous a quittés bien trop tôt et très soudainement le 10 janvier 2016. Membre des organes suprêmes de la Caisse de prévoyance de la Confédération et de PUBLICA, cet homme de valeur était très apprécié de tous et s'engageait de façon exemplaire dans l'intérêt des employés. Empreintes de modestie et étayées sur une connaissance solide de la prévoyance professionnelle pour laquelle il nourrissait un très grand intérêt, ce qu'attestait le sérieux avec lequel il se préparait, ses interventions faisaient toujours œuvre constructive. Impossible d'oublier son optimisme et le «Tout ira bien!», toujours accompagné d'un sourire, qu'il ne manquait jamais de dire à l'issue d'une discussion sur un point controversé. Le souvenir que nous garderons de Conrad Schranz est celui d'un authentique bâtisseur de ponts.»

Le Comité directeur et la Commission de la caisse de PUBLICA**Serra Jorge**

Activité	Directeur financier du ssp
Formation	Lic. phil. et spécialiste de la prévoyance en faveur du personnel avec brevet fédéral
Représentant les	employés
A la Commission	depuis le 1 ^{er} juillet 2013
Comité	Comité pour la politique de prévoyance et le droit
Au comité	depuis le 1 ^{er} juillet 2013
Mandats externes	Internationale des Services Publics PSI: gestionnaire de fortune; Caisse de pensions du ssp: gérant; Caisse de pensions de Saint-Gall: membre du conseil de fondation; Caisse de pensions de la ville de Winterthour: vice-président du conseil de fondation; Caisse de pensions de la ville de Zurich: président du conseil de fondation
Indemnité	2014: CHF 10 172; 2015: CHF 11 000



Sommer Martin

Activité	Chef du personnel du Conseil des EPF
Formation	Géographe diplômé
Représentant les	employeurs
A la Commission	depuis le 1 ^{er} juillet 2002
Comité	Comité pour la politique de prévoyance et le droit
Au comité	depuis le 20 mars 2003
Indemnité	2014: CHF 9500; 2015: CHF 11 000

Thalmann Philippe, vice-président du Comité de placement

Activité	Professeur à l'EPFL ENAC IA LEURE
Formation	Dr en économie (PhD)
Représentant les	employés
A la Commission	depuis le 1 ^{er} juillet 2013
Comité	Comité de placement
Au comité	depuis le 1 ^{er} juillet 2013
Indemnité	2014: CHF 10 000; 2015: CHF 16 000

Wylar Alfred

Activité	Responsable des prestations au sein de la Caisse de compensation Albicolas
Formation	MAS en gestion des assurances sociales
Représentant les	employés
A la Commission	depuis le 1 ^{er} juillet 2009
Comité	Comité d'audit
Au comité	depuis le 1 ^{er} juillet 2013
Mandats externes	Caisse de pensions Poste, Berne: vice-président du conseil de fondation et membre de la commission de placement; Caisse de pensions comPlan, Berne: vice-président du conseil de fondation; Coopérative des caisses de pensions de l'Union syndicale suisse, Berne: membre de la commission de placement; Fondation de prévoyance de l'industrie graphique (fpig), Berne: membre du conseil de fondation
Indemnité	2014: CHF 14 500; 2015: CHF 15 500

Au cours de l'année sous revue, la personne suivante a quitté la Commission de la caisse:

Budliger Artieda Helene

A la Commission	du 1 ^{er} juillet 2013 au 30 septembre 2015
Indemnité	2014: CHF 10 500; 2015: CHF 7000

Comité de placement

Le Comité de placement définit les stratégies de placement pour le compte de la Commission de la caisse, désigne les gestionnaires de portefeuille internes et externes et décide des opérations immobilières d'un montant inférieur ou égal à 50 millions de francs.

Conformément au règlement concernant les placements, le Comité de placement se compose du président ou de la présidente, ainsi que de trois autres membres, au moins, à cinq autres membres, au plus, que la Commission de la caisse élit en son sein. La Commission de la caisse peut en outre

nommer de un à trois experts externes en placements au plus. L'administration fédérale des finances a compétence pour proposer un expert ou une experte à la Commission de la caisse. Le directeur et le responsable du service Asset Management de PUBLICA siègent au sein du Comité de placement avec voix consultative. Le Comité de placement est présidé par Alex Hinder.

Au 31 décembre 2015, les membres externes suivants siègent au sein du Comité de placement aux côtés de Cipriano Alvarez, Ruth Meier et Philippe Thalmann (par ordre alphabétique):

Eggenberger Urs

Activité	Vice-directeur et co-responsable de la division Trésorerie fédérale de l'Administration fédérale des finances
Formation	Economiste d'entreprise HES, CFA
Au comité	depuis le 19 novembre 2007
Mandats externes	Fonds de désaffectation et fonds de gestion des déchets radioactifs pour les installations nucléaires: membre de la commission et du comité de placement; Fonds de compensation AVS/AI/APG: représentant de l'AFF au conseil d'administration et au comité du conseil d'administration; Fonds de garantie LPP, Berne: membre du conseil de fondation; Commune de résidence: membre de la commission de vérification des comptes
Indemnité	2014: CHF 4000; 2015: CHF 9000

Loepfe Andreas

Activité	Partenaire et directeur de INREIM AG
Formation	Lic. oec. publ., FRICS
Au comité	depuis le 1 ^{er} juillet 2015
Mandats externes	INREIM AG: délégué du conseil d'administration IMMRA AG: membre du conseil d'administration
Indemnité	2015: CHF 4500

Au cours de l'année sous revue, la personne suivante a quitté le Comité de placement:

Wyss Oskar

Au Comité de placement	du 29 octobre 2002 au 31 août 2015
Indemnité	2014: CHF 4191; 2015: CHF 5098

Comité pour la politique de prévoyance et le droit

Le Comité pour la politique de prévoyance et le droit se penche sur les questions de principe et d'application de la politique de prévoyance, sur la mise en œuvre de la politique de prévoyance par les employeurs et sur l'élaboration de propositions destinées aux employeurs pour intégrer les possibilités offertes par la politique de prévoyance. Ce comité est présidé par Prisca Grossenbacher-Frei. Il est composé par ailleurs de Barbara Schaerer, Jorge Serra et Martin Sommer.

Comité d'audit

Le Comité d'audit est notamment chargé de vérifier les comptes annuels de PUBLICA. Il commente les comptes et le rapport de l'expert en matière de prévoyance professionnelle avec la Direction de PUBLICA et l'organe de révision. Le Comité d'audit est présidé par Serge Gaillard. Il est composé par ailleurs de Kurt Buntschu, Chantal Irniger, Petra Maurer Stalder, Conrad Schranz et Alfred Wyler.



Instruments d'information et de contrôle

Les règlements et les contrats d'affiliation sont des instruments essentiels pour contrôler l'activité de PUBLICA. Il incombe à la Commission de la caisse de les approuver. Une sélection des principaux instruments d'information et de contrôle que le Comité directeur établit à l'attention de la Commission de la caisse et de ses comités est présentée ci-dessous.

Management de la qualité

PUBLICA s'est dotée d'un système étendu de management de la qualité et certifie ses processus selon la norme ISO 9001. Ce faisant, elle cherche à fournir à ses clients des prestations opérationnelles de haute qualité.

Système de contrôle interne

Le système de contrôle interne de PUBLICA est basé sur les processus et est intégré dans les processus certifiés. Chaque année, PUBLICA vérifie l'existence des contrôles internes et établit un rapport sur le contrôle des risques.

Compliance

Le Comité directeur établit, au moins une fois par an, un rapport relatif à la politique de PUBLICA en matière de compliance et à l'application de cette dernière.

Finances

Les membres des comités ont accès rapidement aux données mensuelles relatives à l'évolution des caisses de prévoyance (degré de couverture selon l'OPP 2, degré de couverture économique, etc.) et aux rapports annuels consacrés aux caisses de prévoyance. La Commission de la caisse approuve par ailleurs le rapport de gestion.

Code de bonne conduite et exercice des droits de vote

Membre de l'ASIP

PUBLICA exerçant des fonctions fiduciaires, son comportement doit satisfaire à des critères éthiques élevés. En tant que membre de l'Association suisse des Institutions de prévoyance (ASIP), PUBLICA est soumise au code de bonne conduite contraignant que constitue la Charte de l'ASIP. PUBLICA s'engage à en respecter les principes et à prendre les mesures appropriées à cette fin. La mise en œuvre de la Charte de l'ASIP grâce à un règlement de compliance actualisé garantit le respect des prescriptions en matière de loyauté et d'intégrité.

Pour ce qui est des opérations relevant de la gestion de la fortune, PUBLICA travaille uniquement avec des partenaires commerciaux externes qui s'engagent à respecter les principes de la Charte de l'ASIP. Une autre alternative est qu'ils soient soumis à une autorité de surveillance reconnue ou à un corpus réglementaire se conformant aux exigences de la Charte de l'ASIP en matière de loyauté et d'intégrité.

Exercice du droit de vote

Le Comité de placement exerce, en Suisse, les droits de vote pour le compte de PUBLICA lors des assemblées générales de sociétés anonymes cotées en bourse. L'exercice du droit de vote va dans le sens des intérêts à long terme des actionnaires. En règle générale, aucun droit de vote n'est exercé à l'étranger. Sur son site Internet (www.publica.ch), PUBLICA rend publique après chaque assemblée générale la manière dont elle a exercé son droit de vote. En la matière, il ressort des données publiées que PUBLICA a rejeté la totalité ou une partie des rémunérations globales dans 23% des cas.

Assemblée des délégués

L'Assemblée des délégués est composée de 80 membres, tous salariés des employeurs affiliés. Elle élit les représentants des employés à la Commission de la caisse et a le droit de soumettre des propositions à cette commission. Les membres de l'Assemblée des délégués sont informés chaque année de la marche des affaires de PUBLICA par la Commission de la caisse et par la Direction.

Le 26 octobre 2012, les personnes assurées auprès de PUBLICA ont élu les 80 membres de l'Assemblée des délégués. D'une durée de quatre ans, leur mandat a débuté le 1^{er} janvier 2013. Les 80 sièges ont été répartis entre les quatre circonscriptions électorales en fonction de la réserve mathématique de chaque caisse de prévoyance au 31 décembre 2011. Les noms des délégués élus et leur répartition par caisse de prévoyance sont publiés sur Internet sous www.publica.ch.

Au 31 décembre 2015, la présidence de l'Assemblée des délégués de PUBLICA est constituée comme suit:

Weber Matthias

Fonction

Président

Morard-Niklaus Jacqueline

Fonction

Vice-présidente

Direction et Comité directeur

La Direction est responsable de l'orientation et de la conduite opérationnelles de PUBLICA. Elle veille à la réalisation des objectifs stratégiques et garantit la réussite de PUBLICA. La Direction fonde ses activités sur le règlement d'exploitation et d'organisation de la Caisse fédérale de pensions PUBLICA du 24 février 2011. Elle se compose du directeur, Dieter Stohler, et de son suppléant, Stefan Beiner (responsable du service Asset Management).

Au 31 décembre 2015, le Comité directeur se compose des membres suivants:

Stohler Dieter

Fonction

Directeur

Formation

Lic. iur.

Mandats externes

Association suisse des Institutions de prévoyance ASIP: membre du comité directeur; Innovation Deuxième Pilier (IDP): membre du comité directeur; Fondation de libre passage d'UBS: membre du conseil de fondation; Fondation de prévoyance Fisca d'UBS: membre du conseil de fondation

Beiner Stefan

Fonction

Responsable du service Asset Management, directeur suppléant

Formation

Dr oec. HSG

Mandats externes

Schoeni.ch Holding AG: membre du conseil d'administration

Montant des indemnités

Le montant des indemnités, frais de déplacements forfaitaires en sus, ayant été versées directement ou indirectement par PUBLICA aux 18 membres de la Commission de la caisse et de ses comités s'élève à 317 098 francs (contre 294 363 francs l'année précédente).

La rémunération (salaire brut, toutes allocations et cotisations de prévoyance de l'employeur comprises) des membres du Comité directeur s'élève à 279 984 francs en moyenne par personne (contre 270 706 francs l'année précédente) et à 1 399 919 francs en tout (contre 1 353 530 francs l'année précédente). La plus haute rémunération a été versée au directeur qui a perçu un salaire brut inchangé de 309 000 francs. Dans son cas, les cotisations de prévoyance payées par PUBLICA en sa qualité d'employeur ont atteint 60 153 francs (contre 58 593 francs l'année précédente).

A la différence du rapport sur le salaire des cadres, ces chiffres se rapportent à un cercle de personnes, au sens de l'art. 663b^{bis} du droit des obligations.

Organe de révision

L'organe de révision KPMG SA est agréé en qualité d'entreprise de révision soumise à la surveillance de l'Etat par l'Autorité fédérale de surveillance en matière de révision (ASR). L'auditeur responsable en la matière est Kurt Gysin. En 2015, les honoraires versés au titre de la révision s'élèvent à un total de 230 542 francs (contre 243 716 francs l'année précédente). KPMG a en outre perçu en 2015 une rémunération de 80 957 francs (contre 89 092 francs l'année précédente) au titre de ses prestations de conseil dans le domaine fiscal. L'organe de révision a informé le Comité d'audit de la planification et du résultat de ses vérifications à l'occasion de deux séances. Le Comité d'audit peut soumettre de nouvelles demandes de vérification à l'organe de révision. En vue d'assurer une bonne gouvernance d'entreprise, PUBLICA remet au concours le mandat de révision au moins tous les sept ans. La prochaine mise au concours est prévue pour 2017.

Expert en matière de prévoyance professionnelle

L'expert en matière de prévoyance professionnelle est Aon Suisse SA, les auditeurs responsables étant Daniel Thomann (jusqu'au 30 juin 2015) et Emmanuel Vauclair (à partir du 1^{er} juillet 2015). Aon Suisse SA est agréé en qualité d'expert en matière de prévoyance professionnelle par la Commission de haute surveillance de la prévoyance professionnelle (CHS PP). En 2015, les honoraires versés à Aon Suisse SA s'élèvent à 207 892 francs (contre 207 292 francs l'année précédente). L'expert en matière de prévoyance professionnelle a participé à diverses séances de la Commission de la caisse et de ses comités. Le mandat d'Aon Suisse SA est inchangé depuis la création de PUBLICA. En 2015, le mandat de l'expert en prévoyance professionnelle a pour la première fois fait l'objet d'une nouvelle mise au concours. L'adjudication a été remportée par Allvista AG qui exercera ce mandat à compter de l'exercice 2016. En vue d'assurer une bonne gouvernance d'entreprise, PUBLICA remettra au concours le mandat de l'expert en prévoyance professionnelle au plus tard dans neuf ans.

«L'évaluation du nouvel expert en prévoyance professionnelle a été une expérience passionnante et riche d'enseignement.»

Barbara Schaerer, membre de la Commission de la caisse PUBLICA

Comptes annuels

CHF +8 millions

Excédents provenant des primes de risque en faveur des caisses de prévoyance réassurées

CHF +4 millions

Excédents provenant des primes pour frais en faveur de toutes les caisses de prévoyance

CHF –444 millions

Flux de capitaux nets provenant des cotisations et prestations

Les comptes annuels (bilan, compte d'exploitation et annexe) répondent aux exigences formelles et matérielles de la norme Swiss GAAP RPC 26. PUBLICA est une entreprise qui n'a pas pour but de générer des profits et reverse donc les excédents provenant des primes de risque et des primes pour frais aux caisses de prévoyance. En 2015, le total des excédents restitués a dépassé les 12 millions de francs.

Bilan

Les montants en francs présentés dans le bilan, le compte d'exploitation et l'annexe étant arrondis à l'unité, il peut arriver que le total diffère légèrement de la somme des valeurs qui le constituent.

Bilan consolidé

2015 comparée à l'année précédente, en CHF

Actif	Annexe	31.12.2014	31.12.2015
Liquidités	6.4.1	88 199 403	103 090 357
Créances	6.4.1	111 665 871	116 817 754
Marché monétaire	6.4.1	902 208 419	500 688 092
Obligations Confédération	6.4.2	3 388 180 570	3 165 195 844
Obligations en CHF hors Confédération	6.4.2	4 264 542 568	4 261 202 559
Obligations d'Etat Pays industrialisés hors Suisse	6.4.2	5 508 242 627	5 178 926 650
Obligations d'Etat indexées sur l'inflation	6.4.2	1 279 854 337	1 594 735 207
Obligations d'entreprises cotées hors CHF	6.4.2	5 807 034 405	5 781 084 549
Obligations d'entreprises non cotées	6.4.6	–	10 362 440
Obligations d'Etat Pays émergents	6.4.2	1 795 717 194	1 607 416 694
Hypothèques Suisse	6.4.3	174 157 435	150 910 571
Actions Suisse	6.4.4	1 222 926 830	1 179 888 745
Actions Pays industrialisés hors Suisse	6.4.4	6 382 965 626	6 133 911 143
Actions Pays émergents	6.4.4	3 032 771 754	2 890 205 244
Matières premières *	6.4.5	1 188 474 928	538 785 433
Métaux précieux *	6.4.5	–	715 379 599
Placements immobiliers Suisse	6.4.7	2 484 074 326	2 531 459 660
Placements	6.4	37 631 016 292	36 460 060 541
Capital d'exploitation	7.1	17 847 338	18 772 845
Compte de régularisation actif		3 050 825	3 600 774
Total Actif		37 651 914 455	36 482 434 160

* à partir de juin 2015, matières premières énergétiques seulement, les métaux précieux devenant une catégorie d'actifs à part entière

Passif			
Prestations de libre passage et rentes		62 088 400	69 294 201
Autres dettes		6 237 232	5 281 462
Dettes de l'entreprise	7.1	17 847 338	18 772 845
Engagements		86 172 970	93 348 508
Compte de régularisation passif		489 923	342 665
Réserves de cotisations de l'employeur	6.11	25 647 907	31 354 607
Provisions non techniques	7.3	68 564 740	82 460 395
Capital de prévoyance assurés	5.2	13 806 207 593	15 601 712 730
Capital de prévoyance bénéficiaires de rentes	5.4	18 632 492 099	19 509 223 883
Provisions techniques	5.5	3 130 654 593	1 111 629 412
Capital de prévoyance et provisions techniques		35 569 354 285	36 222 566 025
Réserve de fluctuation de valeur	6.3	1 901 684 628	259 798 210
Fonds libres / découvert des caisses de prévoyance		–	– 207 436 251
Situation en début de période		– 10 055 356	–
Excédent des charges (–) / excédent des produits (+)	5.9	10 055 356	– 207 436 251
Situation en fin de période		–	– 207 436 251
Fonds libres / découvert de la réassurance	5.1	–	–
Total Passif		37 651 914 455	36 482 434 160



Compte d'exploitation

Compte d'exploitation consolidé

2015 comparée à l'année précédente, en CHF

	Annexe	2014	2015
Cotisations d'épargne des salariés	5.2	417 203 743	459 809 679
Primes de risque des salariés		14 185 945	10 065 242
Primes pour frais des salariés		145 091	163 614
Cotisations des salariés		431 534 779	470 038 535
Cotisations d'épargne de l'employeur	5.2	649 078 339	726 287 448
Primes de risque de l'employeur		136 542 393	95 034 520
Primes pour frais de l'employeur		22 719 205	22 680 207
Cotisations de l'employeur		808 339 936	844 002 175
Prélèvement sur la réserve de cotisations de l'employeur pour le financement de cotisations	6.11	- 637 027	- 468 402
Cotisations de tiers		220 730	57 873
Primes uniques et rachats par des assurés	5.2	70 320 601	74 522 499
Rachats des réductions de rentes et rachats de rentes	5.4	49 987 264	39 234 557
Primes uniques et rachats		120 307 865	113 757 056
Apports dans les réserves de cotisations de l'employeur	6.11	2 905 425	1 587 750
Subsides du fonds de garantie LPP		-	5 367
Cotisations et apports ordinaires et autres		1 362 671 708	1 428 980 355
Prestations de libre passage		331 879 823	327 411 335
Remboursements de versements anticipés EPL et versements suite à un divorce		14 558 498	16 278 911
Apports en cas de reprise d'effectifs d'assurés	1.6	3 811 742	10 078
Prestations d'entrée	5.2	350 250 063	343 700 324
Apports provenant de cotisations et prestations d'entrée		1 712 921 771	1 772 680 679
Rentes de vieillesse		- 1 271 857 364	- 1 268 690 485
Rentes de survivants		- 304 449 007	- 305 744 425
Rentes d'invalidité		- 31 188 679	- 29 465 202
Autres prestations réglementaires		- 53 704 714	- 53 038 808
Prestations en capital à la retraite		- 115 593 805	- 126 792 802
Prestations en capital au décès et à l'invalidité		- 7 089 763	- 3 797 116
Prestations réglementaires	5.4	- 1 783 883 332	- 1 787 528 837
Prestations de libre passage en cas de sortie		- 297 915 031	- 361 719 398
Versements anticipés EPL et versements suite à un divorce		- 53 494 571	- 67 634 957
Transfert de fonds supplémentaires lors d'une sortie collective	1.6	- 4 228 906	-
Prestations de sortie	5.2	- 355 638 507	- 429 354 355
Dépenses relatives aux prestations et versements anticipés		- 2 139 521 839	- 2 216 883 192
Constitution (-) / dissolution (+) du capital de prévoyance des assurés	5.2	- 188 144 330	- 1 540 514 296
Constitution (-) / dissolution (+) du capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes	5.4	100 693 832	- 876 731 784
Constitution (-) / dissolution (+) de provisions techniques	5.5	- 810 574 862	2 019 025 181
Rémunération du capital épargne	5.2	- 225 986 049	- 254 990 841
Constitution (-) / dissolution (+) des réserves de cotisations de l'employeur	6.11	- 5 675 653	- 5 706 700
Constitution (-) / dissolution (+) de capitaux de prévoyance, de provisions techniques et de réserves de cotisations		- 1 129 687 062	- 658 918 440
Parts aux excédents de la réassurance interne en faveur des caisses de prévoyance	5.1	4 241 304	8 503 593
Parts aux excédents de l'entreprise interne PUBLICA en faveur des caisses de prévoyance		3 050 825	3 600 774
Caisses de prévoyance		7 292 129	12 104 367
Prime de risque encaissée au titre de la réassurance interne (brute)	5.1	6 920 868	6 129 506
Prime pour frais encaissée au titre de l'entreprise interne PUBLICA (brute)		22 864 296	22 843 821
Entreprise PUBLICA et réassurance de PUBLICA		29 785 164	28 973 327
Produits de prestations d'assurance		37 077 293	41 077 694
Primes de risque versées par les caisses de prévoyance au titre de la réassurance interne	5.1	- 6 920 868	- 6 129 506
Primes pour frais versées par les caisses de prévoyance au titre de l'entreprise interne PUBLICA		- 22 864 296	- 22 843 821
Versement complémentaire de primes pour frais provenant des provisions non techniques		- 11 133	- 676
Cotisations au fonds de garantie		- 3 525 943	- 3 801 982
Caisses de prévoyance		- 33 322 240	- 32 775 985
Remboursement des parts aux excédents de la réassurance de PUBLICA	5.1	- 4 241 304	- 8 503 593
Remboursement des parts aux excédents de l'entreprise PUBLICA		- 3 039 692	- 3 600 098
Entreprise PUBLICA et réassurance de PUBLICA		- 7 280 997	- 12 103 691
Charges d'assurance		- 40 603 236	- 44 879 676
Résultat net de l'activité d'assurance		- 1 559 813 072	- 1 106 922 935

Compte d'exploitation consolidé

2015 comparée à l'année précédente, en CHF

	Annexe	2014	2015
Résultat net des liquidités	6.8	- 49 702	12 720
Résultat net des créances	6.8	-	-
Résultat net des engagements	6.8	- 1 447 030	- 1 233 248
Résultat net du marché monétaire	6.8	1 677 816	- 1 516 847
Résultat net des obligations Confédération	6.8	296 694 321	99 548 476
Résultat net des obligations en CHF hors Confédération	6.8	316 439 541	70 463 925
Résultat net des obligations d'Etat Pays industrialisés hors Suisse	6.8	404 502 889	- 5 923 159
Résultat net des obligations d'Etat indexées sur l'inflation	6.8	- 17 783 639	- 35 750 082
Résultat net des obligations d'entreprises cotées hors CHF	6.8	357 614 706	- 43 785 816
Résultat net des obligations d'entreprises non cotées	6.8	-	- 345 563
Résultat net des obligations d'Etat Pays émergents	6.8	91 538 685	- 256 687 633
Résultat net des hypothèques Suisse	6.8	3 473 420	2 781 479
Résultat net des actions Suisse	6.8	162 693 603	17 546 205
Résultat net des actions Pays industrialisés hors Suisse	6.8	580 176 102	76 717 038
Résultat net des actions Pays émergents	6.8	281 757 413	- 420 835 477
Résultat net des matières premières *	6.8	- 419 105 329	- 251 711 197
Résultat net des métaux précieux *	6.8	-	- 55 338 866
Résultat net des placements immobiliers Suisse	6.8	137 225 685	170 589 057
Frais de gestion de la fortune	6.10	- 83 225 974	- 74 318 897
Résultat net des placements	6.8	2 112 182 508	- 709 787 886
Constitution (-) / dissolution (+) de provisions non techniques	7.3	- 40 424 164	- 13 895 656
Autres produits		- 916 274	- 1 374 265
Autres frais		1 378 305	2 383 766
Administration générale		- 19 712 170	- 19 195 072
Marketing et publicité		- 36 919	- 8 297
Courtages		-	-
Organe de révision		- 243 716	- 230 542
Expert en matière de prévoyance professionnelle		- 207 292	- 207 892
Autorités de surveillance		- 109 300	- 83 890
Frais d'administration	7.2	- 20 309 397	- 19 725 693
Excédent des charges (-) / excédent des produits (+) avant constitution / dissolution de la réserve de fluctuation de valeur		492 097 903	- 1 849 322 669
Constitution (-) / dissolution (+) de la réserve de fluctuation de valeur	6.3	- 482 042 547	1 641 886 418
Excédent des charges (-) / excédent des produits (+) des caisses de prévoyance		10 055 356	- 207 436 251
Excédent des charges (-) / excédent des produits (+) de la réassurance		0	0

* à partir de juin 2015, matières premières énergétiques seulement, les métaux précieux devenant une catégorie d'actifs à part entière



Annexe

1 Bases et organisation

1.1 Forme juridique et but

PUBLICA est un établissement de droit public de la Confédération doté de la personnalité juridique. Elle a son siège à Berne et est inscrite au registre du commerce.

Les employés assurés auprès de PUBLICA sont ceux de l'administration fédérale centrale et décentralisée ainsi que ceux des organisations affiliées. Une affiliation à PUBLICA est possible pour les employeurs qui sont proches de la Confédération ou qui accomplissent un mandat public pour le compte de la Confédération, d'un canton ou d'une commune (art. 4 de la loi fédérale du 20 décembre 2006 régissant la Caisse fédérale de pensions [loi relative à PUBLICA, RS 172.222.1]).

PUBLICA met en œuvre la prévoyance professionnelle obligatoire et surobligatoire des personnes qu'elle assure conformément à la loi fédérale du 25 juin 1982 sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LPP, RS 831.40). PUBLICA est une institution collective autonome.

1.2 Enregistrement LPP et fonds de garantie

Conformément aux dispositions de la LPP, PUBLICA est inscrite au registre de la prévoyance professionnelle et relève de la surveillance de l'Autorité bernoise de surveillance des institutions de prévoyance et des fondations (ABSPF), numéro d'ordre BE.0835.

PUBLICA étant soumise aux dispositions de la loi fédérale du 17 décembre 1993 sur le libre passage dans la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (loi sur le libre passage, LFLP, RS 831.42), elle est affiliée au fonds de garantie conformément à l'art. 57 LPP et s'acquitte envers lui des cotisations prévues conformément aux dispositions de l'ordonnance sur le «fonds de garantie LPP» du 22 juin 1998 (OFG, RS 831.432.1).

1.3 Bases légales

- Loi relative à PUBLICA (état au 1^{er} janvier 2012)
- Règlement de la Commission de la caisse PUBLICA concernant le personnel de la Caisse fédérale de pensions PUBLICA du 6 novembre 2009 (état au 1^{er} octobre 2013)
- Contrats d'affiliation des employeurs rattachés à PUBLICA, dont les documents suivants sont parties intégrantes:
 - Règlement de prévoyance
 - Accord de niveau de service Prestations générales
 - Accord de niveau de service Examen médical (non obligatoire, si nécessaire)
 - Règlement de liquidation
- Règlement d'exploitation et d'organisation de la Caisse fédérale de pensions PUBLICA du 24 février 2011 (disponible uniquement en allemand)
- Règlement concernant les placements de la Caisse fédérale de pensions PUBLICA (règlement de PUBLICA concernant les placements) du 15 avril 2010 (état au 18 octobre 2013)
- Règlement concernant les provisions et les réserves de la Caisse fédérale de pensions PUBLICA, des caisses de prévoyance et de la réassurance de PUBLICA du 25 novembre 2010 (état au 20 juin 2013; disponible uniquement en allemand)
- Règlement concernant la compliance du 23 août 2012 (état au 10 avril 2014)
- Règlement concernant la politique de risque et le système de contrôle interne du 11 avril 2013 (disponible uniquement en allemand)

- Règlement de la Caisse fédérale de pensions PUBLICA concernant les cas de rigueur du 25 novembre 2010 (état au 21 novembre 2013)
- Règlement concernant les frais facturés aux personnes assurées et aux bénéficiaires de rentes de la Caisse fédérale de pensions PUBLICA du 21 février 2008 (état au 1^{er} novembre 2012)
- Règlement concernant la Commission de la Caisse fédérale de pensions PUBLICA du 21 mai 2008 (état au 1^{er} janvier 2010)
- Règlement concernant l'indemnisation des membres de la Commission de la Caisse fédérale de pensions PUBLICA du 26 novembre 2009 (état au 1^{er} juillet 2015; disponible uniquement en allemand)
- Règlement concernant le Comité d'audit de la Caisse fédérale de pensions PUBLICA du 13 octobre 2011 (état au 21 novembre 2013; disponible uniquement en allemand)
- Règlement concernant le Comité pour la politique de prévoyance et le droit de la Caisse fédérale de pensions PUBLICA du 22 novembre 2012 (état au 21 novembre 2013; disponible uniquement en allemand)
- Règlement relatif à l'élection de l'Assemblée des délégués de la Caisse fédérale de pensions PUBLICA du 17 novembre 2015
- La loi sur le personnel de la Confédération (LPers) contient quelques dispositions de droit de la prévoyance.

1.4 Organe suprême, gestion des affaires et droit à la signature

Composée de manière paritaire, la Commission de la caisse comprend 16 membres (huit représentants des personnes assurées et huit représentants des employeurs). Elle constitue l'organe de conduite stratégique de PUBLICA et exerce la direction suprême ainsi que la surveillance et le contrôle de la gestion des affaires de PUBLICA. La direction et le Comité directeur traitent les affaires courantes de PUBLICA conformément aux dispositions légales et aux prescriptions de la Commission de la caisse. Les membres des organes cités, de la direction et du Comité directeur figurent nommément dans le rapport de gestion.

Le président et le vice-président de la Commission de la caisse, les membres de la direction et du Comité directeur et le responsable du service Immobilier sont inscrits au registre du commerce et titulaires de la signature collective à deux.

1.5 Experts, organe de révision, autorité de surveillance, conseillers

Expert en matière de prévoyance professionnelle	Aon Suisse SA Avenue Edouard-Dubois 20 2000 Neuchâtel	www.aon.ch
Organe de révision	KPMG SA Hofgut 3073 Gümligen-Berne	www.kpmg.com
Autorité de surveillance	Autorité bernoise de surveillance des institutions de prévoyance et des fondations (ABSPF) Belpstrasse 48 3007 Berne	www.aufsichtbern.ch
Estimateur immobilier	Jones Lang LaSalle AG Prime Tower, Hardstrasse 201 8005 Zurich	www.joneslanglasalle.ch
Investment controlling	PPCmetrics AG Badenerstrasse 6, Postfach 8021 Zurich	www.ppcmetrics.ch



1.6 Employeurs affiliés

L'art. 4 de la loi relative à PUBLICA définit le cercle des employeurs qui, dans le cadre de la prévoyance professionnelle, doivent obligatoirement assurer leurs employés auprès de PUBLICA et de ceux pour lesquels l'affiliation à PUBLICA est possible. Au 31 décembre 2015, l'institution collective PUBLICA compte, comme l'année précédente, 21 caisses de prévoyance indépendantes les unes des autres. Sept d'entre elles sont constituées d'effectifs fermés de bénéficiaires de rentes et ne comprennent donc aucune personne assurée. Les caisses de prévoyance disposent toutes d'une comptabilité et d'un organe de gestion paritaire qui leur sont propres.

1.6.1 Caisses de prévoyance ouvertes

Caisses de prévoyance ouvertes

2015 comparée à l'année précédente, en CHF, en nombre ou en %

Caisses de prévoyance avec un employeur		Unités	31.12.2014	31.12.2015
Confédération	Personnes assurées	nombre	39 687	40 107
	Bénéficiaires de rentes	nombre	25 668	25 622
	Total personnes assurées et bénéficiaires de rentes	nombre	65 355	65 729
	Fortune disponible	en CHF	24 859 997 629	24 084 698 737
	Capital de prévoyance et provisions techniques	en CHF	23 597 511 270	24 283 584 089
	Degré de couverture selon OPP 2	en %	105,4%	99,2%
	Degré de couverture économique	en %	79,8%	71,2%
Domaine des EPF	Personnes assurées	nombre	18 441	18 830
	Bénéficiaires de rentes	nombre	5 236	5 301
	Total personnes assurées et bénéficiaires de rentes	nombre	23 677	24 131
	Fortune disponible	en CHF	6 363 018 708	6 227 916 809
	Capital de prévoyance et provisions techniques	en CHF	6 017 379 225	6 195 833 316
	Degré de couverture selon OPP 2	en %	105,7%	100,5%
	Degré de couverture économique	en %	81,3%	72,8%
Institut fédéral de la propriété intellectuelle	Personnes assurées	nombre	262	282
	Bénéficiaires de rentes	nombre	58	62
	Total personnes assurées et bénéficiaires de rentes	nombre	320	344
	Fortune disponible	en CHF	105 325 398	106 346 925
	Capital de prévoyance et provisions techniques	en CHF	99 712 735	107 808 148
	Degré de couverture selon OPP 2	en %	105,6%	98,6%
	Degré de couverture économique	en %	78,5%	69,7%
Swissmedic	Personnes assurées	nombre	431	427
	Bénéficiaires de rentes	nombre	109	117
	Total personnes assurées et bénéficiaires de rentes	nombre	540	544
	Fortune disponible	en CHF	215 421 483	217 797 550
	Capital de prévoyance et provisions techniques	en CHF	204 339 930	217 658 410
	Degré de couverture selon OPP 2	en %	105,4%	100,1%
	Degré de couverture économique	en %	79,0%	71,5%
Institut fédéral des hautes études en formation professionnelle	Personnes assurées	nombre	235	244
	Bénéficiaires de rentes	nombre	30	35
	Total personnes assurées et bénéficiaires de rentes	nombre	265	279
	Fortune disponible	en CHF	72 644 847	76 181 333
	Capital de prévoyance et provisions techniques	en CHF	68 237 756	76 932 508
	Degré de couverture selon OPP 2	en %	106,5%	99,0%
	Degré de couverture économique	en %	79,0%	70,1%

Caisses de prévoyance ouvertes

2015 comparée à l'année précédente, en CHF, en nombre ou en %

Caisses de prévoyance avec un employeur		Unités	31.12.2014	31.12.2015
Autorité fédérale de surveillance en matière de révision	Personnes assurées	nombre	32	30
	Bénéficiaires de rentes	nombre	1	1
	Total personnes assurées et bénéficiaires de rentes	nombre	33	31
	Fortune disponible	en CHF	6 275 440	7 671 077
	Capital de prévoyance et provisions techniques	en CHF	6 052 209	7 901 385
	Degré de couverture selon OPP 2	en %	103,7%	97,1%
	Degré de couverture économique	en %	77,4%	69,6%
Dictionnaire historique de la Suisse	Personnes assurées	nombre	26	24
	Bénéficiaires de rentes	nombre	11	12
	Total personnes assurées et bénéficiaires de rentes	nombre	37	36
	Fortune disponible	en CHF	11 559 919	11 005 302
	Capital de prévoyance et provisions techniques	en CHF	10 659 106	10 823 845
	Degré de couverture selon OPP 2	en %	108,5%	101,7%
	Degré de couverture économique	en %	81,4%	71,7%
Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers	Personnes assurées	nombre	519	518
	Bénéficiaires de rentes	nombre	51	56
	Total personnes assurées et bénéficiaires de rentes	nombre	570	574
	Fortune disponible	en CHF	201 569 456	199 529 034
	Capital de prévoyance et provisions techniques	en CHF	191 786 331	201 783 725
	Degré de couverture selon OPP 2	en %	105,1%	98,9%
	Degré de couverture économique	en %	78,4%	70,5%
Inspection fédérale de la sécurité nucléaire	Personnes assurées	nombre	149	153
	Bénéficiaires de rentes	nombre	46	46
	Total personnes assurées et bénéficiaires de rentes	nombre	195	199
	Fortune disponible	en CHF	99 306 883	100 699 639
	Capital de prévoyance et provisions techniques	en CHF	93 674 468	101 833 966
	Degré de couverture selon OPP 2	en %	106,0%	98,9%
	Degré de couverture économique	en %	78,9%	70,2%
PUBLICA	Personnes assurées	nombre	128	124
	Bénéficiaires de rentes	nombre	47	51
	Total personnes assurées et bénéficiaires de rentes	nombre	175	175
	Fortune disponible	en CHF	64 290 211	62 843 500
	Capital de prévoyance et provisions techniques	en CHF	60 730 061	63 545 292
	Degré de couverture selon OPP 2	en %	105,9%	98,9%
	Degré de couverture économique	en %	78,6%	69,9%
Sillon Suisse SA	Personnes assurées	nombre	10	10
	Bénéficiaires de rentes	nombre	0	0
	Total personnes assurées et bénéficiaires de rentes	nombre	10	10
	Fortune disponible	en CHF	6 140 745	6 061 559
	Capital de prévoyance et provisions techniques	en CHF	5 806 599	6 118 629
	Degré de couverture selon OPP 2	en %	105,8%	99,1%
	Degré de couverture économique	en %	78,9%	71,1%
Musée national suisse	Personnes assurées	nombre	212	228
	Bénéficiaires de rentes	nombre	80	75
	Total personnes assurées et bénéficiaires de rentes	nombre	292	303
	Fortune disponible	en CHF	60 120 525	59 252 496
	Capital de prévoyance et provisions techniques	en CHF	58 567 885	60 081 036
	Degré de couverture selon OPP 2	en %	102,7%	98,6%
	Degré de couverture économique	en %	79,2%	72,0%



Caisses de prévoyance ouvertes

2015 comparée à l'année précédente, en CHF, en nombre ou en %

Caisses de prévoyance avec un employeur		Unités	31.12.2014	31.12.2015
METAS	Personnes assurées	nombre	175	191
	Bénéficiaires de rentes	nombre	85	85
	Total personnes assurées et bénéficiaires de rentes	nombre	260	276
	Fortune disponible	en CHF	115 824 273	113 470 035
	Capital de prévoyance et provisions techniques	en CHF	110 288 763	114 601 807
	Degré de couverture selon OPP 2	en %	105,0%	99,0%
	Degré de couverture économique	en %	79,3%	70,9%
Caisse de prévoyance commune				
Organisations affiliées	Personnes assurées	nombre	2 240	2 295
	Bénéficiaires de rentes	nombre	852	863
	Total personnes assurées et bénéficiaires de rentes	nombre	3 092	3 158
	Fortune disponible	en CHF	890 632 947	867 972 995
	Capital de prévoyance et provisions techniques	en CHF	828 402 067	858 236 800
	Degré de couverture selon OPP 2	en %	107,5%	101,1%
	Degré de couverture économique	en %	81,6%	73,1%
Total caisses de prévoyance ouvertes				
	Personnes assurées	nombre	62 547	63 463
	Bénéficiaires de rentes	nombre	32 274	32 326
	Total personnes assurées et bénéficiaires de rentes	nombre	94 821	95 789
	Fortune disponible	en CHF	33 072 128 464	32 141 446 991
	Capital de prévoyance et provisions techniques	en CHF	31 353 148 405	32 306 742 958
	Degré de couverture selon OPP 2	en %	105,5%	99,5%
	Degré de couverture économique	en %	80,1%	71,5%

Nouvelles affiliations

En 2015, la Commission de la caisse a approuvé l'affiliation suivante pour un nouvel employeur:

Caisse de prévoyance des organisations affiliées

- Initiative sports de neige Suisse

1.6.2 Caisses de prévoyance fermées

Lors de la création de leurs propres caisses de pensions, Swisscom, SRG SSR idée suisse et RUAG ont pu laisser au sein de l'ancienne Caisse fédérale de pensions (CFP) les effectifs de bénéficiaires de rentes qui leur étaient rattachés. Les caisses de prévoyance fermées englobent les bénéficiaires de rentes qui sont restés au sein de la CFP, devenue PUBLICA par la suite, lorsque leurs employeurs en sont sortis, ainsi que les personnes anciennement assurées volontaires.

Caisses de prévoyance fermées

2015 comparée à l'année précédente, en CHF, en nombre ou en %

Caisses de prévoyance avec un employeur		Unités	31.12.2014	31.12.2015
Effectif fermé – Personnes assurées volontaires Droit à la rente depuis le 01.06.2003	Bénéficiaires de rentes	nombre	300	298
	Fortune disponible	en CHF	123 883 747	119 403 922
	Capital de prévoyance et provisions techniques	en CHF	113 263 852	111 222 259
	Degré de couverture selon OPP 2	en %	109,4%	107,4%
	Degré de couverture économique	en %	86,0%	79,8%
Effectif fermé – Confédération	Bénéficiaires de rentes	nombre	769	745
	Fortune disponible	en CHF	168 223 099	157 855 977
	Capital de prévoyance et provisions techniques	en CHF	158 896 426	147 456 994
	Degré de couverture selon OPP 2	en %	105,9%	107,1%
	Degré de couverture économique	en %	89,4%	85,3%
Effectif fermé – Swisscom Droit à la rente antérieur au 01.01.1999	Bénéficiaires de rentes	nombre	6 296	6 028
	Fortune disponible	en CHF	2 369 278 484	2 212 036 324
	Capital de prévoyance et provisions techniques	en CHF	2 314 578 597	2 134 938 464
	Degré de couverture selon OPP 2	en %	102,4%	103,6%
	Degré de couverture économique	en %	86,8%	82,9%
Effectif fermé – RUAG Droit à la rente antérieur au 01.07.2001	Bénéficiaires de rentes	nombre	2 195	2 080
	Fortune disponible	en CHF	781 786 676	734 425 806
	Capital de prévoyance et provisions techniques	en CHF	747 907 402	693 730 594
	Degré de couverture selon OPP 2	en %	104,5%	105,9%
	Degré de couverture économique	en %	87,6%	83,7%
Effectif fermé – SRG SSR idée suisse Droit à la rente antérieur au 01.01.2003	Bénéficiaires de rentes	nombre	1 037	998
	Fortune disponible	en CHF	584 720 429	551 054 836
	Capital de prévoyance et provisions techniques	en CHF	541 587 878	501 551 584
	Degré de couverture selon OPP 2	en %	108,0%	109,9%
	Degré de couverture économique	en %	90,7%	87,1%
Effectif fermé – Administration PUBLICA	Bénéficiaires de rentes	nombre	91	86
	Fortune disponible	en CHF	85 471 477	82 809 617
	Capital de prévoyance et provisions techniques	en CHF	77 030 880	73 442 959
	Degré de couverture selon OPP 2	en %	111,0%	112,8%
	Degré de couverture économique	en %	98,5%	96,5%
Caisse de prévoyance commune				
Effectif fermé – Organisations affiliées	Bénéficiaires de rentes	nombre	343	333
	Fortune disponible	en CHF	129 316 819	120 524 156
	Capital de prévoyance et provisions techniques	en CHF	127 105 854	117 786 289
	Degré de couverture selon OPP 2	en %	101,7%	102,3%
	Degré de couverture économique	en %	85,7%	81,1%
Total caisses de prévoyance fermées				
Bénéficiaires de rentes	nombre	11 031	10 568	
Fortune disponible	en CHF	4 242 680 731	3 978 110 638	
Capital de prévoyance et provisions techniques	en CHF	4 080 370 889	3 780 129 143	
Degré de couverture selon OPP 2	en %	104,0%	105,2%	
Degré de couverture économique	en %	87,7%	83,8%	



2 Personnes assurées et bénéficiaires de rentes

2.1 Personnes assurées

Les personnes qui ne sont assurées que pour les risques de décès et d'invalidité sont comptabilisées avec les personnes assurées. Il est possible qu'une même personne soit concernée par plusieurs rapports d'assurance.

Personnes assurées

2015 comparée à l'année précédente, en nombre de rapports d'assurance

	Personnes assurées
31.12.2013	60 944
Entrées	10 063
Sorties	– 8 460
31.12.2014	62 547
Entrées	10 212
Sorties	– 9 296
31.12.2015	63 463

2.2 Bénéficiaires de rentes

Les bénéficiaires de rentes transitoires de vieillesse et de rentes de substitution AI ne sont pas comptabilisés parmi les bénéficiaires de rentes. Si une personne bénéficiaire de rentes est assurée auprès de plusieurs employeurs et/ou relève de différentes catégories de rentes, elle est décomptée plusieurs fois dans l'effectif.

Bénéficiaires de rentes

2015 comparée à l'année précédente, en nombre de rapports de rentes

	Rentes de vieillesse	Rentes pour enfants de pensionné	Rentes d'invalidité	Rentes pour enfants d'invalidité	Rentes de veuveté / rentes de partenaire	Rentes d'orphelin	Total bénéficiaires de rentes
31.12.2013	31 206	582	1 387	328	10 963	330	44 796
Entrées	1 424	205	72	45	680	83	2 509
Sorties	– 2 455	– 262	– 249	– 101	– 830	– 103	– 4 000
31.12.2014	30 175	525	1 210	272	10 813	310	43 305
Entrées	1 361	202	94	110	743	116	2 626
Sorties	– 1 547	– 230	– 177	– 149	– 817	– 117	– 3 037
31.12.2015	29 989	497	1 127	233	10 739	309	42 894

En outre, 2136 nouvelles rentes transitoires de vieillesse (contre 2389 l'année précédente) et 152 nouvelles rentes de substitution AI (contre 173 l'année précédente), au total, ont, elles aussi, été versées.

3 Nature de l'application du but

3.1 Explication des plans de prévoyance

PUBLICA gère des plans de prévoyance distincts pour chaque caisse de prévoyance. Les employeurs répartissent les personnes assurées dans les différents plans de prévoyance en fonction de critères objectifs définis dans les règlements de prévoyance.

Caisse enveloppante, PUBLICA s'engage à verser au moins les prestations de prévoyance prévues par la loi et propose, en même temps, des prestations dépassant nettement le minimum LPP. Le salaire assuré correspond au salaire annuel, déduction faite du montant de coordination fixé à 30% du salaire annuel, mais au plus à 24 675 francs (état au 31 décembre 2015).

Le montant des prestations dépend des prestations de libre passage, des apports, des bonifications d'épargne et des bonifications d'intérêts, déduction faite des éventuels versements anticipés pour le financement de la propriété du logement et des versements consécutifs à un divorce. Au moment où elles partent à la retraite, les personnes assurées peuvent choisir de percevoir leur capital de prévoyance sous la forme d'une rente de vieillesse viagère ou sous celle d'un versement en capital total ou partiel. Les personnes liées par un partenariat enregistré sont assimilées aux couples mariés.

La hauteur de la prestation en rente est déterminée sur la base de l'avoir d'épargne disponible au moment du départ à la retraite. A l'âge de référence de 65 ans pour les hommes et de 64 ans pour les femmes, le taux de conversion applicable est de 5,65%. En ce qui concerne la rente d'invalidité, l'avoir actuel fait l'objet d'une projection à l'âge de 65 ans, puis est converti en rente au moyen du taux de conversion. Les rentes de viduité et de partenaire correspondent aux 2/3 des prestations d'invalidité ou des prestations de vieillesse en cours, et les rentes d'orphelin à 1/6 de ces mêmes prestations. Un capital-décès est versé aux personnes qui n'ont pas droit à des prestations de survivants.

Les personnes assurées ont en outre la possibilité de consolider leur avoir de vieillesse individuel en versant des cotisations d'épargne volontaires, ce qui entraîne une augmentation de leur rente de vieillesse ou de leur prestation de sortie. Les primes de risque sont définies en pourcentage du salaire assuré.

3.2 Financement, méthode de financement

Le financement actuariel des différentes caisses de prévoyance repose sur un système dit de capitalisation. Les cotisations, les prestations de libre passage apportées, les sommes de rachats versées ainsi que les produits de la fortune en constituent les recettes. Le montant des cotisations dues par les employés et la somme maximale des rachats pouvant être effectués sont définis dans les différents règlements de prévoyance.

Le financement de l'entreprise PUBLICA est assuré en majorité par les primes pour frais d'administration facturées aux employeurs. Ces primes sont définies dans les accords de niveau de service Prestations générales (SLA prestations). Les prestations supplémentaires sont facturées en plus, aux tarifs convenus.

3.3 Autres informations sur l'activité de prévoyance

Selon l'art. 3, al. 2 de la loi relative à PUBLICA, le Conseil fédéral peut confier d'autres tâches à PUBLICA, dans la mesure où elles ont un rapport objectif avec le champ de ses attributions tel qu'il est défini par ladite loi. La Confédération prend alors à sa charge les frais qui en résultent. C'est par exemple sur mandat du Conseil fédéral que PUBLICA assume le versement des retraites régies par la loi fédérale du 6 octobre 1989 concernant les traitements et la prévoyance professionnelle des magistrats. Ces prestations ne sont pas financées dans le cadre du système de capitalisation. Elles sont facturées au fur et à mesure à la Confédération et n'affectent donc pas les comptes annuels de PUBLICA.

En rapport avec l'art. 36 LPP, ni les organes paritaires ni la Commission de la caisse n'ont décidé de procéder à l'adaptation générale des rentes à l'évolution des prix. Certains employeurs financent des augmentations de rentes.



4 Principes d'évaluation et de présentation des comptes, permanence

4.1 Confirmation attestant de la présentation des comptes selon la Swiss GAAP RPC 26

La présentation des comptes est établie conformément aux recommandations de la Swiss GAAP RPC 26.

4.2 Principes comptables et d'évaluation

4.2.1 Principes généraux

La comptabilité est tenue conformément aux principes commerciaux reconnus par le droit des obligations. Les comptes annuels concernent la totalité de l'institution collective, y compris les caisses de prévoyance, la réassurance de PUBLICA considérée comme une caisse de prévoyance à part entière et l'entreprise PUBLICA. Les avoirs, dettes et transactions existant entre les différentes caisses de prévoyance, l'entreprise PUBLICA et la réassurance de PUBLICA ne sont pas exclus des comptes, mais comptabilisés comme s'ils intervenaient entre tiers.

4.2.2 Date d'enregistrement des opérations

Toutes les opérations passées sont enregistrées à la date du jour. Les transactions sont en principe comptabilisées à la date de clôture.

4.2.3 Conversion des monnaies étrangères

Les transactions réalisées en monnaie étrangère sont converties en francs au taux de change applicable à la date de la transaction, avant d'être enregistrées. Les actifs et les passifs détenus à la date du bilan sont convertis au cours valable à la date critère. Les différences de cours qui résultent du traitement ou de la réévaluation du poste «Monnaies étrangères» à la date du bilan sont enregistrées dans le compte d'exploitation, par une imputation aux résultats.

4.2.4 Compensation des actifs et des passifs

Les créances et les dettes sont compensées dans le cadre du bilan, pour autant que cette compensation soit réalisable d'un point de vue juridique.

4.2.5 Liquidités, créances et dettes, réserves de cotisations de l'employeur

Les liquidités, créances, prêts et dettes ainsi que les réserves de cotisations de l'employeur sont comptabilisés à leur valeur nominale. Pour les défaillances attendues sur les créances ou sur les prêts, les corrections de valeur nécessaires sont réalisées.

4.2.6 Titres et instruments financiers dérivés

Les titres (obligations, actions, placements alternatifs et placements collectifs de capitaux) et les instruments financiers dérivés sont en principe évalués à la valeur du marché. La valeur du marché correspond au prix fixé sur un marché. Si exceptionnellement aucune valeur de marché n'est disponible, une valeur vénale est définie à partir d'un modèle d'évaluation. S'il n'est pas possible de déterminer cette valeur vénale, l'évaluation et l'inscription au bilan sont effectuées à la valeur d'acquisition, déduction faite des corrections de valeur nécessaires. Les pertes et les gains résultant de cette évaluation sont comptabilisés par imputation sur le compte de résultat.

Les valeurs de remplacement des instruments financiers dérivés sont inscrites au bilan aux postes correspondant aux placements dont ils sont dérivés. De la même manière, les opérations servant à couvrir les risques de change sont prises en compte dans les postes concernés du bilan.

Les liquidités, créances ou dettes en relation avec l'administration des mandats de gestion de la fortune ou des placements collectifs de capitaux sont imputées au bilan, au poste correspondant dans les placements. Les liquidités dans les mandats de gestion de la fortune ou dans les placements collectifs de

capitaux servent notamment à garantir la couverture totale et durable des instruments dérivés sources d'augmentation des engagements, et ce, afin d'exclure tout effet de levier sur la fortune globale. C'est pourquoi les postes correspondant aux placements dans le bilan reflètent en principe la stratégie de placement effective (ou «economic exposure»).

4.2.7 Immobilier

Les biens immobiliers détenus directement sont inscrits au bilan à leur valeur actuelle (valeur vénale). La base retenue par Jones Lang LaSalle AG pour calculer la valeur vénale est la somme des cash-flows nets, escomptés à la date d'évaluation (méthode du Discounted-Cash-Flow ou méthode DCF). L'escompte repose sur la rémunération de placements sans risque à long terme et sur une majoration pour risque spécifique. La fourchette du taux d'escompte nominal est située entre 4,0% et 5,6% (contre 4,1% et 5,5% l'année précédente) et inclut une hypothèse de renchérissement à long terme de 0,5%. Le taux d'escompte moyen pondéré en fonction du capital est de 4,56% concernant le portefeuille évalué (contre 4,72% l'année précédente, sur une base comparable). Les immeubles en construction sont inscrits au bilan au prorata des frais générés en fonction de l'avancée des travaux, déduction faite des corrections de valeur nécessaires. Une fois les immeubles mis en exploitation et après réception de la facture de fin de travaux approuvée, les nouveaux immeubles sont réévalués une première fois en fin d'année à l'aide de la méthode DCF.

4.2.8 Impôts latents

Quant aux impôts latents, les impôts sur les gains immobiliers exigibles sur le portefeuille immobilier sont calculés sur la base de la durée de détention effective majorée de 15 ans, au moyen des coefficients d'imposition locaux actuels. Les impôts latents, sans escompte et sans compensation intracantonale ou intracommunale des pertes, sont présentés sous les provisions non techniques. Seuls sont pris en compte les impôts futurs sur les gains en capital, à l'exclusion toutefois des frais de transactions futurs tels que les droits de mutation, les émoluments du registre foncier, les frais de notaire, les provisions de courtage et autres frais.

4.2.9 Capitaux de prévoyance et provisions techniques

Le service Actuariat de PUBLICA prépare les bases pertinentes pour le calcul des capitaux de prévoyance et des provisions techniques et met ces données à la disposition de l'expert en matière de prévoyance professionnelle. Cet expert calcule chaque année les capitaux de prévoyance et les provisions techniques selon des principes reconnus et sur des bases techniques généralement admises. La version actuelle du règlement concernant les provisions et les réserves de la Caisse fédérale de pensions PUBLICA, des caisses de prévoyance et de la réassurance de PUBLICA sert de base au calcul des provisions techniques.

4.3 Modification des principes comptables, d'évaluation et de présentation des comptes

Les principes comptables, d'évaluation et de présentation des comptes n'ont subi aucune modification.



5 Risque actuariel, couverture des risques, degré de couverture

5.1 Nature de la couverture des risques, réassurances

PUBLICA n'a conclu aucun contrat de réassurance externe pour couvrir ses risques actuariels. Les caisses de prévoyance assument leurs risques actuariels de manière autonome ou sont réassurées complètement auprès de la réassurance de PUBLICA. Les caisses de prévoyance réassurées s'acquittent d'une prime de risque et participent aux excédents. A l'instar de la réassurance de PUBLICA, chaque caisse de prévoyance a constitué les provisions appropriées pour faire face aux engagements prévisibles et compenser les fluctuations actuarielles.

Dans le compte d'exploitation, la relation existant au niveau interne entre les caisses de prévoyance et la réassurance de PUBLICA est indiquée en chiffres bruts. Les principaux chiffres de la réassurance interne sont les suivants:

Réassurance de PUBLICA

2015 comparée à l'année précédente, en CHF ou en %

	Unités	31.12.2014	31.12.2015
Fortune disponible	en CHF	156 229 719	155 370 355
Engagements et provisions	en CHF	135 834 992	135 693 924
Degré de couverture selon OPP 2	en %	115,0%	114,5%
Degré de couverture économique	en %	115,0%	114,5%
Primes de risque encaissées provenant des employeurs et des caisses de prévoyance	en CHF	6 514 599	5 752 302
Primes de risque encaissées provenant des salariés	en CHF	406 269	377 204
Total des primes de risque encaissées	en CHF	6 920 868	6 129 506
Remboursement des parts aux excédents (employeurs)	en CHF	4 010 710	8 015 762
Remboursement des parts aux excédents (salariés)	en CHF	230 594	487 831
Total du remboursement des parts aux excédents	en CHF	4 241 304	8 503 593

Au 1^{er} janvier 2015, la réassurance a abaissé de 3,5% à 3,0% la prime de risque des caisses de prévoyance réassurées de manière congruente, ce qui a entraîné une liquidation partielle de la provision pour cas de sinistres en suspens. La partie de cette provision qui n'est plus nécessaire sera remboursée aux caisses de prévoyance réassurées. Par conséquent, le remboursement de la part aux excédents est exceptionnellement supérieur au montant de la prime de risque encaissée.

La réassurance de PUBLICA met en œuvre une stratégie de placement qui lui est propre et qui présente peu de risques, ce qui lui permet de maintenir ses risques de placement à un niveau aussi bas que possible.

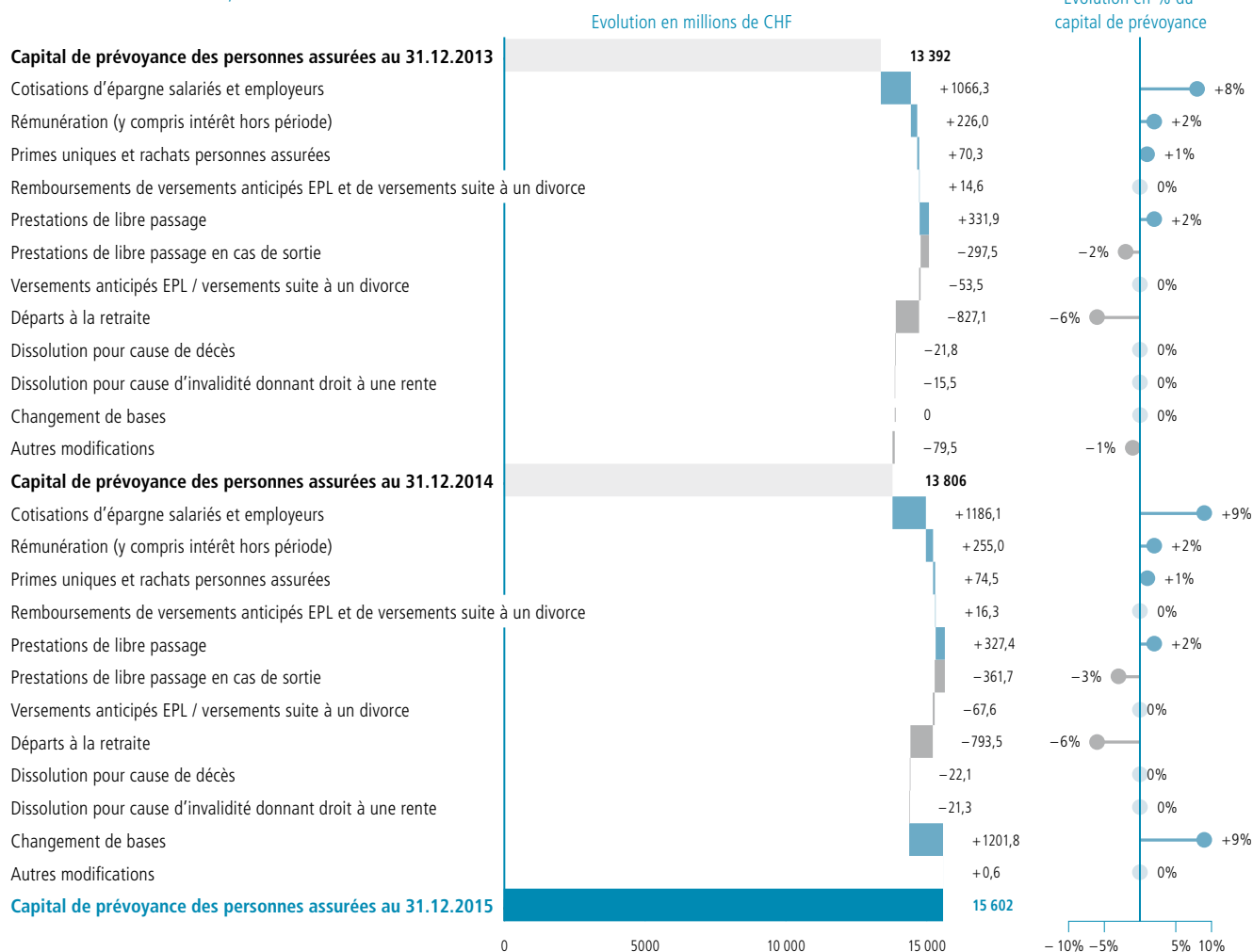
5.2 Développement du capital de prévoyance des personnes assurées

Dans le bilan, le poste «Capital de prévoyance des personnes assurées» comprend la somme de l'ensemble des prestations de sortie réglementaires des personnes assurées, soit un total de 15,6 milliards de francs (contre 13,8 milliards l'année précédente). Pour l'exercice en cours, la rémunération des avoirs de vieillesse fixée par les organes paritaires est comprise, comme l'année précédente, entre 1,5% et 2,25%.

Le tableau suivant montre l'évolution du capital de prévoyance au cours de la période sous revue.

Capital de prévoyance des personnes assurées

Du 31.12.2013 au 31.12.2015, en millions de CHF et en %



Les autres modifications recouvrent des corrections ainsi que des écritures étrangères à la période ou exceptionnelles. En 2014, ce poste est plus élevé que les années précédentes du fait du changement intervenu dans la passation des écritures comptables.

5.3 Total des avoirs de vieillesse selon la LPP

Avoirs de vieillesse LPP

2015 comparée à l'année précédente, en CHF ou en %

	Unités	31.12.2014	31.12.2015
Somme des avoirs de vieillesse LPP	en CHF	4 796 932 905	5 036 823 663
Taux d'intérêt minimal LPP fixé par le Conseil fédéral	en %	1,75%	1,75%



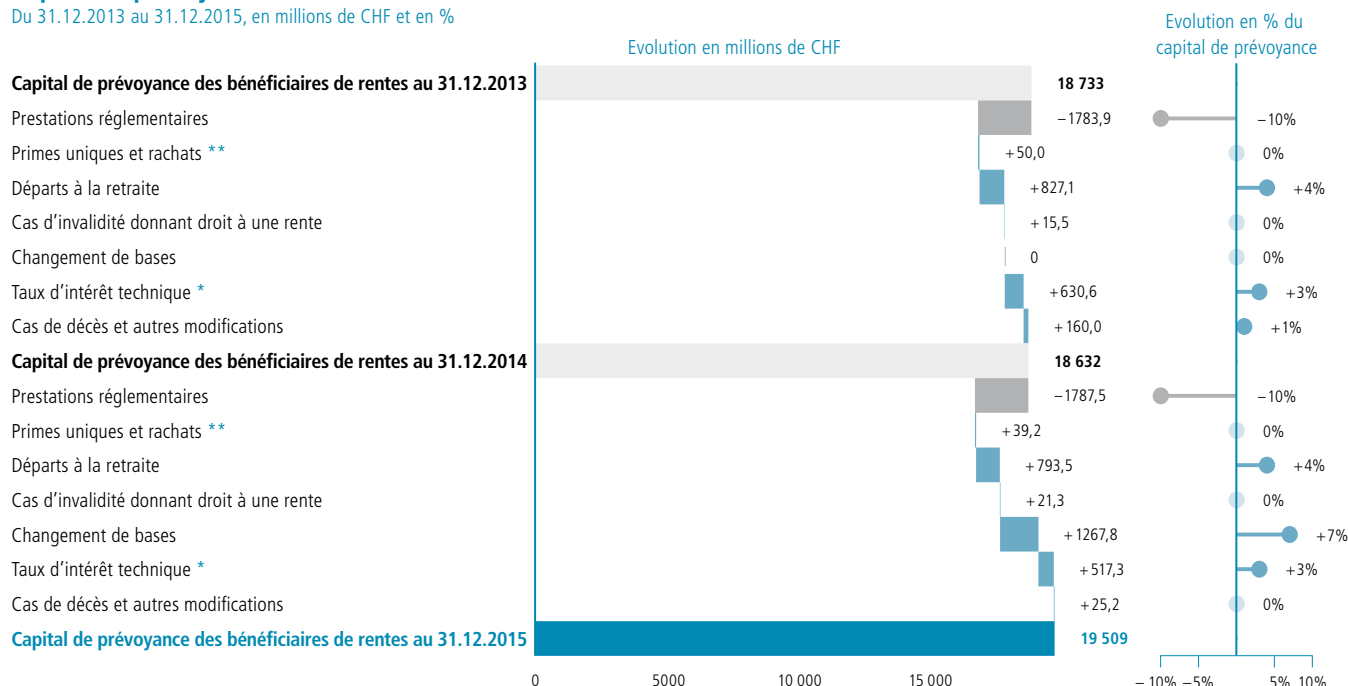
En plus du capital de prévoyance des personnes assurées, PUBLICA assure la gestion des avoirs de vieillesse prescrits par la loi conformément aux dispositions de la LPP (compte témoin), afin que les prestations minimales légales soient toujours garanties. L'avoir de vieillesse selon la LPP qui est indiqué est compris dans le capital de prévoyance des personnes assurées.

5.4 Développement du capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes

Le capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes correspond à la valeur actuelle des rentes en cours, y compris les droits futurs qui leur sont liés. Il a progressé de 877 millions de francs par rapport à l'année précédente.

Capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes

Du 31.12.2013 au 31.12.2015, en millions de CHF et en %



* Calcul approximatif

** Rachats des réductions de rentes et rachats de rentes

Echelle: 1 milliard = 3,5 mm, 1% = 1 mm

Les employeurs et les salariés financent en partie le rachat des réductions de rentes, les rentes transitoires ainsi que d'autres prestations réglementaires. Les versements uniques et rachats de ce type alimentent directement le capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes.

5.5 Composition, développement et explication des provisions techniques

Si les provisions techniques ont diminué de 2019 millions de francs au total par rapport à l'année précédente, c'est essentiellement en raison de la dissolution de provisions destinées à amortir les conséquences de l'abaissement du taux d'intérêt technique.

Provisions techniques

2015 comparée à l'année précédente, en CHF

Caisses de prévoyance	31.12.2014	31.12.2015
Provision pour personnes assurées (longévité)	189 890 353	260 058 037
Provision pour personnes assurées (taux d'intérêt technique)	965 079 700	0
Provision pour bénéficiaires de rentes (longévité)	167 692 429	234 110 684
Provision pour bénéficiaires de rentes (taux d'intérêt technique)	1 229 744 479	0
Provision pour fluctuations d'effectif dans les caisses de prévoyance fermées	51 271 104	53 884 062
Provision pour cas de sinistres en suspens (IBNR)	179 496 859	185 473 959
Provision pour cas de décès et d'invalidité	69 435 000	108 795 000
Provision pour garanties (changement de primauté)	116 122 790	107 386 861
Provision pour allocations de renchérissement et frais administratifs	26 086 887	26 226 885
Total provisions techniques des caisses de prévoyance	2 994 819 601	975 935 488
Réassurance		
Provision pour cas de sinistres en suspens (IBNR)	20 762 605	18 388 518
Provision pour cas de décès et d'invalidité	18 582 000	20 892 000
Provision pour tarification	70 817 000	70 817 000
Provision pour cas de rigueur (personnes assurées / bénéficiaires de rentes)	14 130 591	14 053 610
Provision pour cas de rigueur (caisses de prévoyance)	11 542 796	11 542 796
Total provisions techniques de la réassurance	135 834 992	135 693 924
Total provisions techniques	3 130 654 593	1 111 629 412

5.5.1 Provisions techniques des caisses de prévoyance

Les provisions techniques constituent, avec les avoirs de vieillesse des personnes assurées et les réserves mathématiques des bénéficiaires de rentes, des capitaux qui figurent au bilan au titre des engagements. Elles servent en principe à couvrir une obligation de prestations qui n'est pas prise en compte dans les capitaux de prévoyance et sont (contrairement aux réserves) rattachées à des événements précis. Leur évaluation s'effectue selon une procédure reconnue et sur la base d'hypothèses plausibles.

Provisions pour les personnes assurées et les bénéficiaires de rentes (longévité, taux d'intérêt technique)

Tant que l'évolution future de l'espérance de vie n'est pas répercutée dans les bases techniques utilisées, il faut prendre des dispositions afin d'être toujours à même de respecter les promesses faites en termes de prestations. Une provision pour longévité est par conséquent constituée à hauteur de 0,3% chaque année pour les personnes assurées et les bénéficiaires de rentes.

Un abaissement du taux d'intérêt technique s'accompagne en principe d'une baisse du taux de conversion. La provision permet d'inscrire la réalisation pratique de l'abaissement de ce taux dans un processus continu et d'en amortir totalement ou partiellement les effets sur les prestations des personnes assurées et des bénéficiaires de rentes.

Provision pour fluctuations d'effectif des caisses de prévoyance fermées

La taille réduite de leurs effectifs expose, à moyen ou à long terme, les caisses de prévoyance fermées au risque de fluctuation. Lorsque les effectifs de ces caisses sont proches du tarissement et que ces dernières n'arrivent plus de ce fait à assumer leurs engagements de façon autonome, la cession des engagements à un autre organisme d'assurance devient inévitable. La provision pour fluctuations d'effectif des caisses de prévoyance fermées est constituée pour amortir ces risques.



Provision pour cas de sinistres en suspens (IBNR)

D'un point de vue actuariel, les primes de risque sont calculées de manière à permettre le financement des cas de décès et d'invalidité survenant au cours de l'exercice. Or, dans le domaine de l'invalidité, il n'est pas rare que plusieurs années s'écoulent entre la survenance de l'évènement et son règlement définitif. Une provision appropriée est donc constituée en vue du règlement ultérieur de ces cas.

Provision pour cas de décès et d'invalidité

Le nombre de cas de décès et d'invalidité attendus au cours d'une année, ainsi que les réserves mathématiques nécessaires au versement des prestations réglementaires, sont déterminés au moyen des bases techniques LPP 2010 (renforcées). La provision pour cas de décès et d'invalidité permet d'atténuer les effets financiers négatifs résultant d'écarts inattendus dans l'évolution des sinistres. Cette provision n'est constituée que dans les caisses de prévoyance qui assument elles-mêmes les risques de décès et d'invalidité et qui sont par conséquent exposées au risque de fluctuation.

Provision pour garanties (changement de primauté)

La provision pour garanties (changement de primauté) sert à financer les éléments de rentes découlant de l'art. 25 de la loi relative à PUBLICA (garantie statique des acquis).

Provision pour allocations de renchérissement et frais d'administration

Certains effectifs de bénéficiaires de rentes ne sont plus rattachés à un employeur susceptible d'assumer les futurs frais de gestion administrative. La provision pour allocations de renchérissement et frais d'administration est par conséquent destinée à financer les futurs frais de gestion administrative ainsi que les éventuelles allocations de renchérissement. Elle est affectée à des effectifs de bénéficiaires de rentes bien précis de la Caisse de prévoyance «Effectif fermé – Administration PUBLICA».

5.5.2 Provisions techniques de la réassurance

Provision pour cas de sinistres en suspens (IBNR)

A l'instar des caisses de prévoyance, la réassurance de PUBLICA constitue aussi une provision pour cas de sinistres en suspens. Cette provision est alimentée par les primes de risque versées par les caisses de prévoyance réassurées.

Provision pour cas de décès et d'invalidité

Parallèlement à la provision pour cas de sinistres en suspens, la réassurance est aussi tenue de constituer une provision pour cas de décès et d'invalidité car elle doit assumer les risques de fluctuation liés à l'évolution des sinistres dans les caisses de prévoyance réassurées.

Provision pour tarification

La provision pour tarification donne à la réassurance le temps de réagir et d'adapter le montant des primes en cas d'erreur au niveau des bases actuarielles.

Provision pour cas de rigueur

Les conditions d'octroi de prestations volontaires par la réassurance sont définies dans le règlement de PUBLICA concernant les cas de rigueur. Dans le règlement concernant les provisions et les réserves de PUBLICA, cette provision a été scindée en deux provisions pour cas de rigueur, l'une pour les personnes assurées et les bénéficiaires de rentes et l'autre pour les caisses de prévoyance.

5.6 Résultat de l'expertise actuarielle

Nous renvoyons ici à l'attestation de l'expert agréé en matière de prévoyance professionnelle au 31 décembre 2015 (chiffre 12).

5.7 Bases techniques et autres hypothèses significatives sur le plan actuariel

Les calculs reposent sur les bases techniques LPP 2010 (renforcées) et sur des tables périodiques. Le taux d'intérêt technique s'élève à 2,75% pour les caisses de prévoyance ouvertes et à 2,25% pour les caisses de prévoyance fermées. Quant aux résultats en matière de risque, les conclusions des dernières analyses de pertes et profits ont montré que, dans l'effectif de PUBLICA, la mortalité des bénéficiaires de rentes se situe en dessous de la valeur moyenne retenue par les bases LPP 2010. C'est pourquoi les tables de mortalité prises en compte sont les tables extrapolées pour l'année 2018.

5.8 Modification des bases et hypothèses techniques

Les perspectives de rendement restant faibles, la Commission de la caisse de PUBLICA a décidé, le 18 décembre 2012, de corriger à la baisse le taux d'intérêt technique de PUBLICA au 1^{er} janvier 2015. Ce taux, qui a effectivement été abaissé de 0,75 point de pourcentage au 1^{er} janvier 2015, s'établit désormais à 2,75% en ce qui concerne les caisses de prévoyance ouvertes et à 2,25% en ce qui concerne les caisses de prévoyance fermées. Cette décision s'est accompagnée de la baisse, à 5,65%, du taux de conversion. Afin de préserver le niveau de prévoyance antérieur, PUBLICA a constitué chaque année, de 2012 à 2014, des provisions en vue de l'abaissement du taux d'intérêt technique.

La garantie du niveau de prévoyance futur est passée, quant à elle, par une autre mesure d'accompagnement, à savoir l'augmentation des taux de cotisations d'épargne, qui a été décidée par les caisses de prévoyance en concertation avec les employeurs.

Changement de bases techniques

2015, en CHF

	Personnes assurées	Bénéficiaires de rentes	Total
Dissolution de la provision pour taux d'intérêt technique	965 079 700	1 229 744 479	2 194 824 179
Augmentation du capital de prévoyance	- 1 202 782 068	- 1 267 801 650	- 2 470 583 718
Augmentation des provisions pour longévité	- 10 825 040	- 11 410 216	- 22 235 256
Charges (-) / produits (+)	- 248 527 408	- 49 467 387	- 297 994 795

La différence entre l'objectif de constitution à atteindre pour maintenir l'ancien niveau de prestation et les provisions constituées entre 2012 et 2014, et l'augmentation des provisions pour longévité qui en a résulté, ont grevé le compte d'exploitation 2015 de 298 millions de francs au total.

5.9 Degré de couverture selon l'art. 44 OPP 2

Le degré de couverture selon l'art. 44 OPP 2 s'entend comme le rapport entre la fortune disponible pour couvrir les engagements actuariels et le capital de prévoyance nécessaire du point de vue actuariel (capitaux de prévoyance et provisions techniques).

Degré de couverture selon l'art. 44 OPP 2

2015 comparée à l'année précédente, en CHF

	31.12.2014	31.12.2015
Capital de prévoyance requis du point de vue actuariel	35 569 354 285	36 222 566 025
Réserve de fluctuation de valeur	1 901 684 628	259 798 210
Fonds libres (+) / découvert (-)	0	- 207 436 251
Fortune disponible	37 471 038 915	36 274 927 984
Degré de couverture selon l'art. 44 OPP 2	105,3%	100,1%



5.10 Degré de couverture économique

Pour donner une évaluation effective de la situation de la caisse, il est pertinent d'apprécier les engagements de prévoyance à l'aide des taux d'intérêts actuels et de calculer, non seulement le degré de couverture actuariel, mais également le degré de couverture économique. Ce dernier est défini en déterminant les engagements au moyen d'un taux d'intérêt sans risque coïncidant avec l'horizon considéré. Ce taux d'intérêt sans risque repose sur les obligations de la Confédération à vingt ans pour les personnes assurées et sur les obligations de la Confédération à dix ans pour les bénéficiaires de rentes.

Le calcul de l'engagement économique envers les personnes assurées suppose que l'abaissement des taux de conversion en rentes n'interviendra que si des provisions supplémentaires sont constituées en vue de maintenir les prestations à leur niveau actuel.

Les calculs de l'expert en matière de prévoyance professionnelle aboutissent à un degré de couverture économique de 72,8% (contre 81,0% l'année précédente).

6 Explications relatives aux placements et au résultat net des placements

6.1 Organisation de l'activité de placement, conseillers en placement et gestionnaires en placement, règlement de placement, dépositaires

La Commission de la caisse assume l'entière responsabilité de la gestion de la fortune. Elle a compétence pour édicter et modifier le règlement concernant les placements et définit la stratégie de placement. Le Comité de placement conseille la Commission de la caisse en matière de placements et veille au respect du règlement et de la stratégie de placement.

Les placements en actions font l'objet d'une gestion indexée et répliquent l'évolution du marché. Tous les portefeuilles d'actions sont confiés à des spécialistes externes. Les portefeuilles d'obligations sont administrés par le service Asset Management de PUBLICA et par des spécialistes externes. La gestion s'effectue de manière indicielle. Les éléments actifs sont autorisés dans le cadre de prescriptions prévoyant des niveaux de tracking error relativement faibles pour éviter les inconvénients d'une réplification intégrale des indices obligataires pondérés par la capitalisation. Les investissements immobiliers sont réalisés en Suisse. Les investissements dans les matières premières sont gérés par deux spécialistes externes. Leurs indices de référence sont taillés sur mesure et de légers écarts par rapport aux indices sont tolérés pour parer aux inefficacités du marché.

En 2011, un contrat de mandat optionnel, compris comme un plan de continuité d'activité (business continuity planning), a été conclu avec Pictet & Cie. S'il arrivait que le service Asset Management de PUBLICA ne soit soudainement plus en mesure de gérer lui-même les mandats administrés en interne, Pictet Asset Management s'est engagé à reprendre ces mandats sous 48 heures. Pictet Asset Management les administrerait à titre fiduciaire jusqu'à ce que PUBLICA soit de nouveau à même de s'en charger ou qu'une solution définitive soit trouvée.

Au 31 décembre 2015, la gestion de la fortune de PUBLICA est confiée aux institutions suivantes:

Gestion de la fortune

2015

Mandat	Gestionnaire de fortune	Agrément	Benchmark	Style de placement	Remboursements	
					Date de l'accord	Rétro-cessions
Obligations Confédération	Caisse fédérale de pensions PUBLICA	Autorité bernoise de surveillance des institutions de prévoyance et des fondations (CH) ¹	SBI Confédération	indiciel	–	interdit
Obligations en CHF hors Confédération	Caisse fédérale de pensions PUBLICA	Autorité bernoise de surveillance des institutions de prévoyance et des fondations (CH) ¹	SBI AAA-A débiteurs étrangers (40%) et débiteurs suisses (60%)	indiciel	–	interdit
Obligations en CHF hors Confédération	Pictet et Cie	Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers FINMA (CH) ²	SBI AAA-A débiteurs étrangers (40%) et débiteurs suisses (60%)	indiciel	08.12.2011	interdit
Obligations d'Etat en EUR	Caisse fédérale de pensions PUBLICA	Autorité bernoise de surveillance des institutions de prévoyance et des fondations (CH) ¹	JPM GBI Allemagne (50%), France (33%) et Pays-Bas (17%)	indiciel	–	interdit
Obligations d'Etat en USD	Caisse fédérale de pensions PUBLICA	Autorité bernoise de surveillance des institutions de prévoyance et des fondations (CH) ¹	JPM GBI USA	indiciel	–	interdit
Obligations d'Etat en GBP	Caisse fédérale de pensions PUBLICA	Autorité bernoise de surveillance des institutions de prévoyance et des fondations (CH) ¹	JPM GBI UK	indiciel	–	interdit
Obligations d'Etat en CAD	Caisse fédérale de pensions PUBLICA	Autorité bernoise de surveillance des institutions de prévoyance et des fondations (CH) ¹	JPM GBI Canada	indiciel	–	interdit
Obligations d'Etat en EUR indexées sur l'inflation	Caisse fédérale de pensions PUBLICA	Autorité bernoise de surveillance des institutions de prévoyance et des fondations (CH) ¹	80% Barclays Euro Government EMU HICP-Linked Bond Index 1 – 10 ans 20% Barclays Euro Government EMU HICP-Linked Bond Index > 10 ans	indiciel	–	interdit
Obligations d'Etat en USD indexées sur l'inflation	Caisse fédérale de pensions PUBLICA	Autorité bernoise de surveillance des institutions de prévoyance et des fondations (CH) ¹	80% Barclays US Government Inflation-Linked Bond Index 1 – 10 ans 20% Barclays US Government Inflation-Linked Bond Index > 10 ans	indiciel	–	interdit
Couverture du risque de change des obligations d'Etat indexées sur l'inflation	Russell Implementation Services Ltd	Financial Conduct Authority (UK) ⁴	Différence entre les indices de référence respectifs des portefeuilles couvert (hedged) et non couvert (unhedged)	indexé	22.05.2014	interdit
Obligations d'entreprises cotées en EUR	Union Investment Institutional GmbH	Bundesanstalt für Finanzdienstleistungsaufsicht (DE) ⁴	Barclays EUR Corporate	indiciel	20.06.2011	interdit
Obligations d'entreprises cotées en EUR	Standard Life Investments Limited	Financial Conduct Authority (UK) ⁴	Barclays EUR Corporate ex Financials	indiciel	25.08.2011	interdit
Obligations d'entreprises cotées en USD	PIMCO Europe Ltd	Financial Conduct Authority (UK) ⁴	Barclays USD Corporate Intermediate	indiciel	04.05.2011	interdit
Obligations d'entreprises cotées en USD	BlackRock Institutional Trust Company	Office of the Comptroller of the Currency (US) ⁴	Barclays USD Corporate Intermediate ex Financials	indiciel	04.05.2011	interdit
Obligations d'entreprises non cotées	MetLife Investment Management Limited	Financial Conduct Authority (UK) ⁴	Barclays Global Agg Corp Composite Custom	placements directs	29.09.2015	interdit
Couverture du risque de change des obligations d'entreprises en monnaies étrangères	Record Currency Management Limited	Financial Conduct Authority (UK) ⁴	Différence entre les indices de référence respectifs des portefeuilles couvert (hedged) et non couvert (unhedged)	indexé	22.10.2008	interdit
Obligations d'Etat Pays émergents	Ashmore Investment Management Limited	Financial Conduct Authority (UK) ⁴	JPM GBI-EM Global Diversified	indiciel amélioré	21.02.2013	interdit
Obligations d'Etat Pays émergents	Investec Asset Management	Financial Conduct Authority (UK) ⁴	JPM GBI-EM Global Diversified	indiciel amélioré	21.02.2013	interdit
Hypothèques Suisse	Caisse fédérale de pensions PUBLICA	Autorité bernoise de surveillance des institutions de prévoyance et des fondations (CH) ¹	Sur la base de la fourchette inférieure du taux d'intérêt de la BCBE pour les hypothèques variables	placements directs	–	interdit
Actions Suisse	Credit Suisse AG	Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers FINMA (CH) ²	SMI	indexé	01.12.2008	interdit
Actions Suisse	Pictet Asset Management SA	Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers FINMA (CH) ²	SMI	indexé	02.12.2008	interdit
Actions Pays industrialisés hors Suisse ⁵	Credit Suisse Funds AG	Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers FINMA (CH) ³	MSCI (brut) Europe hors Suisse (25%) ⁵ , Amérique du Nord (50%) ⁵ , Japon (10%) et Pacifique hors Japon (15%)	indexé	09.11.2005	interdit
Actions Pays industrialisés hors Suisse	BlackRock Advisors (UK) Limited	Financial Conduct Authority (UK) ⁴	MSCI (brut) Europe hors Suisse (25%), Amérique du Nord (50%), Japon (10%) et Pacifique hors Japon (15%)	indexé	27.06.2005	interdit
Couverture du risque de change des actions Pays industrialisés hors Suisse	Russell Implementation Services Ltd	Financial Conduct Authority (UK) ⁴	Différence entre les indices de référence respectifs des portefeuilles couvert (hedged) et non couvert (unhedged)	indexé	28.10.2008	interdit
Actions Pays émergents ⁶	Pictet Asset Management SA	Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers FINMA (CH) ²	MSCI (net) Pays émergents ⁵	indexé	19.08.2010	interdit



Gestion de la fortune

2015

Mandat	Gestionnaire de fortune	Agrément	Benchmark	Style de placement	Remboursements	
					Date de l'accord	Rétro-cessions
Actions Pays émergents ⁶	Vanguard Asset Management, Ltd	Financial Conduct Authority (UK) ⁴	MSCI (net) Pays émergents	indexé	19.08.2010	interdit
Matières premières	Morgan Stanley & Co. International Plc	Financial Conduct Authority (UK) ⁴	S&P GSCI TR pétrole (50%) et métaux précieux (50%)	indiciel (swaps)	02.11.2009	interdit
Matières premières	BlackRock Advisors (UK) Limited	Financial Conduct Authority (UK) ⁴	S&P GSCI TR pétrole (50%) et métaux précieux (50%)	indexé (futures)	02.11.2009	interdit
Métaux précieux	JPMorgan Chase Bank, N.A.	Financial Conduct Authority (UK) ⁴	London Gold Price PM Auction USD	indexé	20.05.2015	interdit
Immobilier Suisse	Caisse fédérale de pensions PUBLICA	Autorité bernoise de surveillance des institutions de prévoyance et des fondations (CH) ¹	KGAST Immo Index	placements directs	–	interdit
Placements immobiliers Suisse	LIVIT AG	n/c	n/c	placements directs	23.11.2011	interdit
Placements immobiliers Suisse	Von Graffenried AG Liegenschaften	n/c	n/c	placements directs	02.07.2012	interdit
Placements immobiliers Suisse	Privera AG	n/c	n/c	placements directs	16.05.2012	interdit
Placements immobiliers Suisse	psm Center Management AG	n/c	n/c	placements directs	02.07.2012	interdit
Placements immobiliers Suisse	Mata Treuhand- und Revisions AG	n/c	n/c	placements directs	02.07.2012	interdit
Placements immobiliers Suisse	Immosupport by Fritz und Caspar Jenny AG	n/c	n/c	placements directs	14.05.2012	interdit
Placements immobiliers Suisse	Bilfinger Real Estate AG	n/c	n/c	placements directs	01.07.2014	interdit

¹ Art. 48f, al. 4, let. a, OPP 2, institutions de prévoyance enregistrées au sens de l'art. 48 LPP

² Art. 48f, al. 4, let. d, OPP 2, banques au sens de la loi sur les banques

³ Art. 48f, al. 4, let. f, OPP 2, directions de fonds

⁴ Art. 48f, al. 4, let. h, OPP 2, intermédiaires financiers opérant à l'étranger qui sont soumis à la surveillance d'une autorité de surveillance étrangère

⁵ A hauteur de 50% pour l'indice MSCI pondéré en fonction de la capitalisation boursière, de 25% pour l'indice MSCI à volatilité minimale et de 25% pour l'indice MSCI à pondération fondamentale

⁶ Mandat dans des fonds à investisseur unique

Dans chaque catégorie d'actifs, PUBLICA s'efforce toujours de limiter les coûts et de signer des conventions équitables et transparentes. La réglementation en vigueur interdit aux partenaires de PUBLICA d'accepter ou de percevoir, dans le domaine des titres et de l'immobilier, des indemnités qui excèdent les commissions convenues contractuellement en rémunération des mandats, et notamment des remboursements (rétrocessions ou avantages patrimoniaux similaires).

Les titres de PUBLICA sont conservés auprès des banques de dépôt suivantes:

Global Custodian
(banque de dépôt de titres
étrangers et consolidation de
tous les actifs)

J.P. Morgan (Suisse) SA
Dreikönigstrasse 21
8022 Zurich

www.jpmorgan.com

Custodian Suisse
(banque de dépôt
de titres suisses)

Credit Suisse
Custody & Transaction Services
Uetlibergstrasse 231
8070 Zurich

www.credit-suisse.com

6.2 Utilisation des extensions (art. 50 OPP 2)

Il n'a été fait usage d'aucune extension au sens de l'art. 50 OPP 2.

6.3 Objectif de constitution et calcul de la réserve de fluctuation de valeur

Compte tenu du résultat d'exploitation négatif, les réserves de fluctuation de valeur ont été dissoutes.

Objectif de constitution et calcul de la réserve de fluctuation de valeur

2015 comparée à l'année précédente, en CHF

	2014	2015
Réserve de fluctuation de valeur au 01.01.	1 419 642 081	1 901 684 628
Modification de la réserve de fluctuation de valeur au débit (+) / au crédit (-) du compte d'exploitation	482 042 547	- 1 641 886 418
Total de la réserve de fluctuation de valeur au 31.12.	1 901 684 628	259 798 210
Déficit de la réserve de fluctuation de valeur au 31.12.	8 963 432 190	12 389 906 611
Objectif de constitution de la réserve de fluctuation de valeur	10 865 116 818	12 649 704 821
Réserve de fluctuation de valeur en % de l'objectif de constitution	17,5%	2,1%
Objectif de constitution de la réserve de fluctuation de valeur en % des capitaux de prévoyance et des provisions techniques	30,5%	34,9%

Selon le règlement concernant les provisions et les réserves de PUBLICA, la réserve de fluctuation de valeur prend en compte deux éléments distincts: le risque de fluctuation des placements et le risque de fluctuation des engagements de prévoyance.

La partie de la réserve de fluctuation de valeur dédiée aux placements garantit qu'il est possible d'assumer les risques de placement. Pour atteindre les objectifs visés en matière de rendement, il est nécessaire de prendre des risques dans le domaine des placements. Le pourcentage fixé dépend des caractéristiques de risque et de rendement propres à la stratégie de placement, du niveau de sécurité visé et de l'horizon considéré. L'objectif de constitution minimal a été fixé à 16,4% (contre 15,7% l'année précédente) de la somme des capitaux de prévoyance et des provisions techniques, sur la base d'un niveau de sécurité de 97,5% et d'un horizon considéré d'un an.

La partie de la réserve de fluctuation de valeur affectée aux engagements de prévoyance vise à amortir des engagements potentiellement plus élevés. L'objectif de constitution de cette réserve correspond à la moitié (50%) de la différence entre le capital de prévoyance calculé avec le taux d'intérêt technique et le capital de prévoyance calculé avec un taux d'intérêt sans risque.

6.4 Présentation des placements par catégorie

La responsabilité de la mise en œuvre de la stratégie de placement incombe au service Asset Management de PUBLICA. Le service Asset Management prend également les décisions tactiques permettant de s'écarter temporairement des pondérations définies par la stratégie de placement en vue de générer une plus-value par rapport à la stratégie. Lorsqu'il s'agit de développer certaines catégories d'actifs ou de s'en désengager sur plusieurs années, une stratégie au prorata est calculée en vue de diversifier les transactions sur l'axe du temps.



Stratégie de placement – caisses de prévoyance ouvertes

2015, en %

Catégorie d'actifs	Allocation au 31.12.2015	Stratégie au prorata	Stratégie à long terme	Fourchettes tactiques en % de la pondération stratégique	
				Minimum	Maximum
Marché monétaire	1,4%	3,0%	3,0%	0%	200%
Obligations Confédération	6,0%	6,0%	6,0%	80%	120%
Obligations en CHF hors Confédération	11,7%	12,0%	10,0%	80%	120%
Obligations d'Etat en EUR, avec couverture du risque de change	5,9%	6,0%	6,0%	50%	150%
Obligations d'Etat en USD, avec couverture du risque de change	5,6%	6,0%	6,0%	50%	150%
Obligations d'Etat en GBP, avec couverture du risque de change	2,0%	2,0%	2,0%	0%	200%
Obligations d'Etat en CAD, avec couverture du risque de change	2,0%	2,0%	2,0%	0%	200%
Obligations d'Etat Pays industrialisés hors Suisse	15,5%	16,0%	16,0%	80%	120%
Obligations d'Etat indexées sur l'inflation en EUR, avec couverture du risque de change	1,1%	1,0%	1,0%	0%	200%
Obligations d'Etat indexées sur l'inflation en USD, avec couverture du risque de change	3,2%	3,0%	3,0%	50%	150%
Obligations d'Etat indexées sur l'inflation	4,3%	4,0%	4,0%	80%	120%
Obligations d'entreprises cotées en EUR, avec couverture du risque de change	7,8%	8,0%	8,0%	50%	150%
Obligations d'entreprises cotées en USD, avec couverture du risque de change	8,5%	8,0%	8,0%	50%	150%
Obligations d'entreprises cotées hors CHF	16,3%	16,0%	16,0%	80%	120%
Obligations d'entreprises non cotées	0,0%	0,0%	0,0%	0%	100%
Obligations d'Etat Pays émergents	5,0%	5,0%	5,0%	80%	120%
Hypothèques Suisse	0,5%	0,0%	0,0%		
Actions Suisse	3,3%	3,0%	3,0%	50%	150%
Actions Europe, avec couverture du risque de change	4,6%	4,3%	4,3%	50%	150%
Actions Amérique du Nord, avec couverture du risque de change	9,2%	8,5%	8,5%	50%	150%
Actions Pacifique, avec couverture du risque de change	4,4%	4,2%	4,2%	50%	150%
Actions Pays industrialisés hors Suisse	18,2%	17,0%	17,0%	80%	120%
Actions Pays émergents	9,0%	9,0%	9,0%	50%	150%
Matières premières *	1,7%	2,0%	2,0%	80%	120%
Métaux précieux *, avec couverture partielle du risque de change	1,9%	2,0%	2,0%	80%	120%
Placements immobiliers Suisse	5,2%	5,0%	7,0%	80%	120%
Total	100,0%	100,0%	100,0%		
Total sans couverture du risque de change	15,3%	15,3%	15,3%		
Total avec couverture du risque de change	84,7%	84,7%	84,7%		

* à partir de juin 2015, matières premières énergétiques seulement, métaux précieux en tant que catégorie d'actifs à part entière

Stratégie de placement – caisses de prévoyance fermées

2015, en %

Catégorie d'actifs	Allocation au 31.12.2015	Stratégie au prorata	Stratégie à long terme	Fourchettes tactiques en % de la pondération stratégique	
				Minimum	Maximum
Marché monétaire	1,1%	3,0%	3,0%	0%	200%
Obligations Confédération	31,1%	31,0%	26,0%	80%	120%
Obligations en CHF hors Confédération	9,8%	10,0%	10,0%	80%	120%
Obligations d'Etat en EUR, avec couverture du risque de change	1,9%	1,9%	1,9%	50%	150%
Obligations d'Etat en USD, avec couverture du risque de change	1,8%	1,9%	1,9%	50%	150%
Obligations d'Etat en GBP, avec couverture du risque de change	0,6%	0,6%	0,6%	0%	200%
Obligations d'Etat en CAD, avec couverture du risque de change	0,6%	0,6%	0,6%	0%	200%
Obligations d'Etat Pays industrialisés hors Suisse	4,9%	5,0%	5,0%	80%	120%
Obligations d'Etat indexées sur l'inflation en EUR, avec couverture du risque de change	1,4%	1,3%	1,3%	0%	200%
Obligations d'Etat indexées sur l'inflation en USD, avec couverture du risque de change	4,1%	3,8%	3,8%	50%	150%
Obligations d'Etat indexées sur l'inflation	5,4%	5,0%	5,0%	80%	120%
Obligations d'entreprises cotées en EUR, avec couverture du risque de change	6,4%	6,5%	6,5%	50%	150%
Obligations d'entreprises cotées en USD, avec couverture du risque de change	7,0%	6,5%	6,5%	50%	150%
Obligations d'entreprises cotées hors CHF	13,4%	13,0%	13,0%	80%	120%
Obligations d'Etat Pays émergents	0,0%	0,0%	5,0%	80%	120%
Actions Suisse	3,3%	3,0%	3,0%	50%	150%
Actions Europe, avec couverture du risque de change	1,8%	1,8%	1,8%	50%	150%
Actions Amérique du Nord, avec couverture du risque de change	3,7%	3,5%	3,5%	50%	150%
Actions Pacifique, avec couverture du risque de change	1,8%	1,7%	1,7%	50%	150%
Actions Pays industrialisés hors Suisse	7,3%	7,0%	7,0%	80%	120%
Métaux précieux, avec couverture partielle du risque de change	3,0%	3,0%	3,0%	80%	120%
Placements immobiliers Suisse	20,7%	20,0%	20,0%	80%	120%
Total	100,0%	100,0%	100,0%		
Total sans couverture du risque de change	2%	2%	2%		
Total avec couverture du risque de change	98%	98%	98%		

L'ensemble des risques de change liés aux placements en actions et en obligations des pays industrialisés autres que la Suisse est couvert par des opérations à terme sur devises. Pour des raisons économiques, les risques de change liés aux placements dans les pays émergents ne sont pas couverts. Les instruments financiers dérivés sont portés au bilan au sein des catégories d'actifs dont ils relèvent. La fortune est répartie entre les catégories d'actifs suivantes:



Placements par catégories d'actifs

2015 comparée à l'année précédente, en CHF

	Annexe	31.12.2014	31.12.2015
Liquidités	6.4.1	88 199 403	103 090 357
Créances	6.4.1	111 665 871	116 817 754
Marché monétaire	6.4.1	902 208 419	500 688 093
Obligations Confédération	6.4.2	3 388 180 570	3 165 195 844
Obligations en CHF hors Confédération	6.4.2	4 264 542 568	4 261 202 559
Obligations d'Etat en EUR		2 055 047 470	1 970 125 812
Obligations d'Etat en USD		2 079 126 706	1 863 694 478
Obligations d'Etat en GBP		691 350 134	684 166 731
Obligations d'Etat en CAD		682 718 318	660 939 629
Obligations d'Etat Pays industrialisés hors Suisse	6.4.2	5 508 242 627	5 178 926 650
Obligations d'Etat indexées sur l'inflation	6.4.2	1 279 854 337	1 594 735 207
Obligations d'entreprises cotées en EUR		2 861 230 502	2 761 950 617
Obligations d'entreprises cotées en USD		2 945 803 903	3 019 133 932
Obligations d'entreprises cotées hors CHF	6.4.2	5 807 034 405	5 781 084 549
Obligations d'entreprises non cotées	6.4.6	–	10 362 440
Obligations d'Etat Pays émergents	6.4.2	1 795 717 194	1 607 416 694
Hypothèques Suisse	6.4.3	174 157 435	150 910 571
Actions Suisse	6.4.4	1 222 926 830	1 179 888 745
Actions Europe		1 538 794 300	1 549 680 671
Actions Amérique du Nord		3 297 613 338	3 093 204 700
Actions Pacifique		1 546 557 987	1 491 025 772
Actions Pays industrialisés hors Suisse	6.4.4	6 382 965 626	6 133 911 143
Actions Pays émergents	6.4.4	3 032 771 754	2 890 205 244
Matières premières *	6.4.5	1 188 474 928	538 785 433
Métaux précieux *	6.4.5	–	715 379 599
Placements immobiliers Suisse	6.4.7	2 484 074 326	2 531 459 660
Total placements		37 631 016 292	36 460 060 541
Capital d'exploitation de l'entreprise PUBLICA		17 847 338	18 772 845
Compte de régularisation actif		3 050 825	3 600 774
Somme au bilan		37 651 914 455	36 482 434 160

* à partir de juin 2015, matières premières énergétiques seulement, métaux précieux en tant que catégorie d'actifs à part entière

6.4.1 Liquidités et créances

Les liquidités intègrent les moyens opérationnels provenant de l'activité de prévoyance qui sont crédités sur les moyens stratégiques (marché monétaire) à chaque clôture mensuelle des comptes.

Les comptes courants des employeurs qui totalisent 117,1 millions de francs constituent, avec les débiteurs de cotisations, les deux postes les plus importants de la rubrique «Créances». Les cotisations des salariés et des employeurs sont facturées à la fin de chaque mois. Pour le mois de décembre, ces cotisations sont dues au 31 décembre 2015.

6.4.2 Obligations

Compte tenu de l'ajustement de la stratégie de placement des caisses de prévoyance fermées, la pondération des obligations d'Etat nominales des pays industrialisés a été réduite de moitié, pour passer de 10% à 5%. En contrepartie, 5% ont été affectés au développement de la catégorie d'actifs «Obligations d'Etat indexées sur l'inflation». Cet investissement, qui présente une corrélation plus faible avec les obligations nominales et les actions, permet d'accroître la diversification du portefeuille et constitue, dans une certaine mesure, un rempart contre l'inflation.

Pour ce qui est de la catégorie d'actifs «Obligations d'entreprises cotées», les taux stratégiques en USD et en EUR s'élèvent tous les deux, respectivement, à 8% pour les caisses de prévoyance ouvertes et à 6,5% pour les caisses de prévoyance fermées. Les quatre mandats sont gérés de manière indiciaire, deux partenaires reproduisant chacun un indice de référence sans tenir compte du secteur financier.

Au niveau des caisses de prévoyance ouvertes, l'allocation en «Obligations d'Etat Pays émergents» en monnaie locale n'a subi aucun changement en 2015. Les directives relatives à la gestion des mandats autorisent les éléments actifs pour réguler l'allocation par pays et par monnaies et éviter les inconvénients d'une réplique classique des indices de référence obligataires.

6.4.3 Hypothèques

Des prêts hypothécaires ont été octroyés à des coopératives de construction et d'habitation pour un montant de 150,9 millions de francs (contre 174,2 millions de francs l'année précédente).

6.4.4 Actions

La gestion du portefeuille d'actions est effectuée de manière entièrement indexée par quatre partenaires externes au total. Les indices de référence des différents portefeuilles d'actions sont les indices régionaux MSCI (réinvestis), sauf pour la Suisse où le Swiss Market Index (SMI réinvesti) est utilisé. Les indices de référence et les pondérations retenues à l'intérieur des indices de référence élargis n'ont, quant à eux, subi aucune modification par rapport à l'année précédente. Comme lors des dernières années, la décision de renoncer à investir dans les actions de Transocean a été maintenue en 2015 pour les deux mandats SMI. L'année précédente, cette décision s'est soldée par une augmentation de 0,15%, au total, du rendement généré par les investissements en actions suisses.

Le projet visant à optimiser la situation fiscale des placements en actions s'est achevé dans les délais au cours de l'exercice écoulé. A cet égard, il convient de relever notamment qu'outre le dépôt d'une nouvelle demande de remboursement de quelque 4 millions de francs d'impôts versés au titre des dernières années fiscales, les procédures en restitution de l'impôt ont notamment été améliorées.

Les mandats existants pour les «Actions Pays émergents» ont chacun été transférés dans un nouveau compartiment au sein du fonds parapluie de PUBLICA, en raison, notamment, du nombre accru des exigences réglementaires dans les pays émergents. Pour ce qui est de ce compartiment, les gestionnaires d'investissement actuels, Pictet et Vanguard, restent nos gestionnaires de fortune attitrés. Le transfert des placements dans la nouvelle structure adoptée pour ce fonds a été opéré en majeure partie sous forme d'apport en nature, afin de limiter autant que possible les frais liés à cette opération.

6.4.5 Matières premières et métaux précieux

Au cours de l'année écoulée, les portefeuilles de matières premières ont fait l'objet d'une restructuration substantielle. En juin 2015, le portefeuille «Matières premières» a été scindé en un portefeuille «Energie» (pétrole) et en un portefeuille «Métaux précieux». Cette scission a permis de concrétiser efficacement la décision prise par la Commission de la caisse en mai 2015 d'introduire les métaux précieux – mais non l'énergie – dans la stratégie de placement des caisses de prévoyance fermées. Cette nouvelle catégorie d'actifs a été créée en réduisant dans une proportion identique l'allocation en «Obligations Confédération».

La moitié environ du volume des placements effectués au sein du portefeuille «Matières premières énergétiques» est investie dans des contrats à terme négociés en bourse. La seconde moitié des investissements est réalisée sous forme de swap Excess Return. Qu'il s'agisse d'un mandat Managed Futures ou d'un swap Excess Return, PUBLICA gère le capital de couverture (funding) en interne. Pour ce qui est de la solution recourant au swap, l'échange de garanties (collatéral) s'effectue quotidiennement par l'intermédiaire d'un partenaire indépendant (J.P. Morgan), afin de maintenir le risque de contrepartie à un niveau faible.



Au terme de l'année écoulée, le portefeuille «Matières premières-Métaux précieux» se compose pour un tiers d'un swap Excess Return et pour les deux autres tiers d'un stock d'or physique. Comme c'est le cas du portefeuille «Matières premières énergétiques», PUBLICA gère le capital de couverture (funding) en interne. Là encore, des garanties sont échangées quotidiennement.

6.4.6 Obligations d'entreprises non cotées

Une nouvelle catégorie d'actifs, «Obligations d'entreprises non cotées», a été introduite dans la stratégie de placement des caisses de prévoyance ouvertes. La pondération stratégique de 0% et la marge de manœuvre tactique de 3% qui ont été attribuées à cette catégorie d'actifs lorsque son allocation a été définie tiennent compte de sa complexité.

Conformément à la décision du Comité de placement, il a fallu chercher des partenaires externes aptes à gérer la sous-catégorie d'actifs «Obligations d'entreprises non cotées» (cf. chapitre 6.1). Les premiers investissements ont été réalisés en décembre 2015, une fois le processus de due diligence achevé et les structures et processus opérationnels mis en place.

6.4.7 Immobilier

Fin 2015, le portefeuille immobilier de PUBLICA est constitué au total de 68 immeubles dont l'emplacement est jugé moyen à très bon et qui se répartissent entre les principaux segments que sont l'habitation, les bureaux et les surfaces commerciales, ainsi que d'un terrain non bâti. Au terme de l'année écoulée, la performance globale est de 6,4% pour une valeur nette des actifs (Net Asset Value; NAV) de 2,5 milliards de francs. La forte demande en immobilier se répercute aussi au niveau des bénéfices de réévaluation qui s'élèvent au total à 1,8% (y compris changement concernant les impôts latents). A noter que c'est la catégorie «Immobilier-Habitation» qui réalise les bénéfices de réévaluation les plus importants.

Bien que PUBLICA ait examiné quelque 280 dossiers et soumis un certain nombre d'offres en 2015, aucune acquisition n'a pu être réalisée. L'implémentation du système de traitement de l'information «MIS Immobilier» s'est parfaitement déroulée.

6.5 Instruments financiers dérivés (ouverts) en cours

Au 31 décembre 2015, les postes d'instruments dérivés ouverts étaient les suivants:

Instruments financiers dérivés (ouverts) en cours et collatéral

2015 comparée à l'année précédente, en CHF

	Valeur de remplacement nette	Engagement total net en millions	Sûretés obtenues	Sûretés nanties
31.12.2015				
Swaps (taux d'intérêt)	29 399 750	175	30 105 263	0
Swaps (matières premières)	- 48 033 214	537	0	44 704 092
Opérations à terme sur devises	- 213 567 680	19 004	0	127 612 590
Futures sur actions	256 480	77	0	0
Futures sur matières premières	- 22 576 106	230	0	0
Futures sur obligations	- 75 674	18	0	0
31.12.2014				
Swaps (taux d'intérêt)	29 581 334	175	29 358 859	0
Swaps (matières premières)	- 71 910 891	785	0	56 155 000
Opérations à terme sur devises	- 458 973 415	18 881	0	376 447 802
Futures sur actions	824 127	71	0	0
Futures sur matières premières	- 32 275 108	514	0	0
Futures sur obligations	- 651 448	19	0	0

Les swaps de taux d'intérêts sont utilisés pour gérer les risques de taux. La moitié des investissements dans les matières premières est réalisée au moyen de la transaction de swap correspondante et l'autre moitié avec des futures sur matières premières. Les opérations à terme sur devises permettent la couverture stratégique des risques de change liés aux placements en obligations et en actions dans les pays industrialisés autres que la Suisse et réduisent le risque de change pesant sur la fortune globale. Les futures sur actions sont, pour leur part, un moyen pour réinvestir efficacement les dividendes déjà compris dans les indices boursiers, mais pas encore redistribués.

Afin de pouvoir gérer de manière efficace les risques de contrepartie liés aux programmes de couverture des risques de change, PUBLICA recourt à un mécanisme de Prime Brokerage. Fin 2015, HSBC et Deutsche Bank sont les deux FX Prime Brokers de PUBLICA. Les gestionnaires de devises négocient sur une base compétitive avec une large palette de banques. Celles-ci transmettent les transactions à l'un de ces deux FX Prime Brokers qui, moyennant une commission, traite, en sa qualité de contrepartie centrale, toutes les opérations à terme sur devises. Il n'y a un risque de contrepartie que pour les deux FX Prime Brokers. Afin de maintenir ce risque à un faible niveau, celui-ci est garanti par des sûretés sous forme d'obligations d'Etat qui sont échangées quotidiennement.

Pour couvrir les risques de contrepartie dans le cas des swaps de taux d'intérêts et des swaps de matières premières, ces postes sont aussi garantis par des sûretés.

L'ensemble des instruments dérivés disposent de la couverture nécessaire sous forme de liquidités et de placements facilement réalisables. Un effet de levier sur la fortune globale est donc exclu.

6.6 Engagements de capital ouverts

Aucun engagement de capital n'est ouvert au 31 décembre 2015.

6.7 Securities lending

Pour les titres étrangers, PUBLICA a conclu un contrat de securities lending avec J.P. Morgan. J.P. Morgan assume en la matière le rôle d'un agent. Quant aux emprunteurs, il s'agit d'une liste de contreparties de premier ordre soigneusement choisies et constamment contrôlées. PUBLICA n'accepte comme sûretés que les obligations d'Etat dont la notation financière est élevée. Au 31 décembre 2015, le montant des titres prêtés s'élevait à 1213,5 millions de francs (contre 863,3 millions de francs l'année précédente).

Les transactions de securities lending se conforment aux directives applicables aux caisses de pensions en matière de placements qui renvoient à la réglementation pertinente dans le domaine des placements collectifs de capitaux suisses (art. 55 LPCC, art. 76 OPCC, OPC-FINMA).

6.8 Résultat net des placements

Le résultat net global du placement de la fortune se compose des résultats nets des différentes catégories d'actifs:



Résultat net des placements

2015 comparée à l'année précédente, en CHF

	2014	2015
Résultat net des liquidités	- 49 702	12 720
Résultat net des créances	0	0
Résultat net des engagements	- 1 447 030	- 1 233 248
Résultat net du marché monétaire	1 677 816	- 1 516 847
Résultat net des obligations Confédération	296 694 321	99 548 476
Résultat net des obligations hors Confédération	316 439 541	70 463 925
Résultat net des obligations d'Etat en EUR	203 954 142	- 2 906 312
Résultat net des obligations d'Etat en USD	95 800 732	- 8 021 142
Résultat net des obligations d'Etat en GBP	73 285 590	- 5 296 992
Résultat net des obligations d'Etat en CAD	31 462 425	10 301 286
Résultat net des obligations d'Etat Pays industrialisés hors Suisse	404 502 889	- 5 923 159
Résultat net des obligations d'Etat indexées sur l'inflation	- 17 783 639	- 35 750 082
Résultat net des obligations d'entreprises cotées en EUR	231 184 023	- 34 828 404
Résultat net des obligations d'entreprises cotées en USD	126 430 684	- 8 957 412
Résultat net des obligations d'entreprises cotées hors CHF	357 614 706	- 43 785 816
Résultat net des obligations d'entreprises non cotées	-	- 345 563
Résultat net des obligations d'Etat Pays émergents	91 538 685	- 256 687 633
Résultat net des hypothèques Suisse	3 473 420	2 781 479
Résultat net des actions Suisse	162 693 603	17 546 205
Résultat net des actions Europe	77 538 239	73 739 207
Résultat net des actions Amérique du Nord	409 837 199	- 22 685 098
Résultat net des actions Pacifique	92 800 664	25 662 929
Résultat net des actions Pays industrialisés hors Suisse	580 176 102	76 717 038
Résultat net des actions Pays émergents	281 757 413	- 420 835 477
Résultat net des matières premières *	- 419 105 329	- 251 711 197
Résultat net des métaux précieux *	-	- 55 338 866
Résultat net des placements immobiliers Suisse	137 225 685	170 589 057
Frais de gestion des placements de la fortune	- 83 225 974	- 74 318 897
Résultat net des placements	2 112 182 508	- 709 787 886

* à partir de juin 2015, matières premières énergétiques seulement, métaux précieux en tant que catégorie d'actifs à part entière

6.9 Performance

En mesurant la performance, l'objectif est de présenter, de manière aussi détaillée et objective que possible, l'influence que l'évolution des marchés et les décisions en matière de placements ont eu sur la fortune placée. La performance se définit comme le rapport du produit sur le capital investi moyen. Le calcul tient compte des produits courants tels les paiements de coupons et de dividendes, les gains et pertes en capital ainsi que l'ensemble des frais de gestion de la fortune (total return). Les apports et les sorties de trésorerie ont une influence sur le montant du capital investi moyen, la date à laquelle interviennent ces flux jouant elle-même un rôle. Le calcul de la performance de PUBLICA est établi par le global custodian, ajusté en concertation avec les asset managers et vérifié par l'investment controller. Il est corrigé par les flux de trésorerie et est fondé sur une évaluation quotidienne des titres.

Performance nette

2015, en CHF et en %, déduction faite de l'ensemble des frais de gestion de la fortune

	Performance du portefeuille	Performance du benchmark	Différence portefeuille – benchmark	Placements en millions de CHF
Marché monétaire	– 0,19%	– 0,91%	0,72%	501
Obligations Confédération	2,93%	2,84%	0,09%	3 165
Obligations en CHF hors Confédération	1,63%	1,65%	– 0,02%	4 261
Obligations d'Etat en EUR	– 0,55%	– 0,82%	0,27%	1 970
Obligations d'Etat en USD	– 0,64%	– 0,77%	0,13%	1 864
Obligations d'Etat en GBP	– 0,88%	– 1,31%	0,43%	684
Obligations d'Etat en CAD	1,42%	1,24%	0,18%	661
Obligations d'Etat Pays industrialisés hors Suisse	– 0,35%	– 0,57%	0,22%	5 179
Obligations d'Etat indexées sur l'inflation	– 2,24%	– 2,42%	0,18%	1 595
Obligations d'entreprises cotées en EUR	– 1,68%	– 1,96%	0,28%	2 762
Obligations d'entreprises cotées en USD	– 0,48%	– 0,78%	0,30%	3 019
Obligations d'entreprises cotées hors CHF	– 1,03%	– 1,36%	0,33%	5 781
Obligations d'entreprises non cotées	– 4,62%	– 0,62%	– 4,00%	10
Obligations d'Etat Pays émergents	– 14,71%	– 14,29%	– 0,42%	1 607
Hypothèques Suisse	1,71%	2,25%	– 0,54%	151
Actions Suisse	1,28%	1,15%	0,13%	1 180
Actions Pays industrialisés hors Suisse	0,78%	1,39%	– 0,61%	6 134
Actions Pays émergents	– 14,55%	– 14,47%	– 0,08%	2 890
Matières premières *	– 36,61%	– 37,41%	0,80%	539
Métaux précieux *	– 7,82%	– 8,42%	0,60%	715
Placements immobiliers Suisse	6,38%	5,30%	1,08%	2 483
Total	– 1,93%	– 1,88%	– 0,05%	36 192
* à partir de juin 2015, matières premières énergétiques seulement, métaux précieux en tant que catégorie d'actifs à part entière				
Total sans couverture des risques de change	– 3,24%	– 3,20%	– 0,04%	36 414
Caisses de prévoyance ouvertes	– 2,45%	– 2,36%	– 0,09%	32 107
Caisses de prévoyance fermées	2,16%	1,90%	0,26%	3 984
Réassurance	1,61%	1,65%	– 0,04%	101

6.10 Frais de gestion de la fortune

Avec un taux de transparence en matière de frais de 100%, l'ensemble des frais de gestion de la fortune s'élève à 20,1 points de base (contre 22,6 points de base l'année précédente). La répartition des frais de gestion de la fortune entre les principaux postes est détaillée dans le tableau suivant:



Frais de gestion de la fortune

2015 comparée à l'année précédente, en CHF

	2014	2015
Gestionnaires de fortune externes Titres	- 24 509 537	- 23 302 085
Gestionnaires de fortune externes Immobilier	- 7 507 700	- 6 333 570
Gestionnaires de fortune externes Hypothèques	- 219 744	- 188 228
Gestionnaires de fortune internes Titres	- 4 811 734	- 5 219 880
Gestionnaires de fortune internes Immobilier	- 2 334 551	- 2 545 661
Frais pour gestionnaires de fortune	- 39 383 266	- 37 589 424
Frais de dépôt et gestion des dépôts	- 9 687 688	- 6 552 963
Frais pour dépositaires	- 9 687 688	- 6 552 963
Charges TER (frais TER)	- 49 070 954	- 44 142 386
Droit de timbre	- 14 572 805	- 9 965 308
Impôt à la source (non récupérable)	- 14 595 936	- 11 927 996
Autres impôts	0	0
Impôts	- 29 168 741	- 21 893 304
Frais de courtage, commissions, autres frais	- 4 469 974	- 7 614 481
Frais de transaction	- 4 469 974	- 7 614 481
Frais de transaction et impôts (frais TTC)	- 33 638 715	- 29 507 785
Investment Controller	- 179 280	- 179 280
Autres conseils (Legal, Tax, ALM, etc.)	- 337 025	- 489 446
Autres frais (frais SC)	- 516 305	- 668 726
Total des frais de gestion de la fortune	- 83 225 974	- 74 318 897
Placements moyens transparents en matière de frais	36 812 851 531	37 045 538 416
Charges TER (frais TER) en points de base	13,3	11,9
Frais de transaction et impôts en points de base	9,1	8,0
Autres frais en points de base	0,1	0,2
Frais de gestion de la fortune en points de base	22,6	20,1
Somme de tous les chiffres clés se rapportant aux frais de placements collectifs dans le compte d'exploitation, exprimés en CHF	0	0
Taux de transparence en matière de frais	100%	100%

Les frais présentés sous le poste «Gestionnaires de fortune externes Immobilier» intègrent également les dépenses liées à l'évaluation et à la gestion des immeubles. Outre les frais de personnel, prestations sociales comprises, les frais relatifs aux gestionnaires de fortune internes recouvrent en particulier l'ensemble des dépenses liées à la comptabilité des titres ainsi qu'une part des dépenses d'infrastructure de l'entreprise PUBLICA.

Les frais pour dépositaires comprennent, outre les frais de dépôt et de gestion des dépôts, les dépenses liées au processus de collatéralisation, notamment la gestion du collatéral et l'établissement de rapports périodiques. Les frais de gestion de la fortune incluent le recours au conseil professionnel de l'investment controller, aux études ALM et à tout autre conseil en lien avec la gestion de la fortune.

PUBLICA comptabilise de manière entièrement transparente les frais relatifs aux placements collectifs, tels les fonds à investisseur unique, et tient compte de l'intégralité des frais liés aux transactions et aux impôts s'y rapportant. Pour réaliser une comparaison avec des caisses de pensions qui ont investi leur fortune dans des placements collectifs et qui ne présentent dans leur compte d'exploitation que les frais de gestion de la fortune calculés sur la base de l'indicateur de frais TER, il faut considérer les frais de gestion de la fortune ramenés à une base TER, c'est-à-dire à hauteur de 11,9 points de base (contre 13,3 points de base l'année précédente).

Les frais de gestion de la fortune ne tiennent pas compte des frais pour dépositaires en lien avec les securities lending. Les frais correspondants, qui s'élèvent à 1 million de francs, sont directement déduits des produits. Les frais de transaction sur les opérations en monnaies étrangères ne sont pas non plus pris en compte, surtout lorsqu'il s'agit de devises qui ne sont pas librement négociables. Le dépositaire inclut ces frais de transaction, soit au total 0,6 million de francs (contre 0,7 million de francs l'année précédente), dans le différentiel de taux.

L'ensemble des frais de gestion de la fortune est pris en compte dans le calcul de la performance.

6.11 Explications des placements chez l'employeur et de la réserve de cotisations de l'employeur (AGBR)

En raison des dispositions légales spéciales régissant PUBLICA, les restrictions des art. 57 et 58 OPP 2 concernant les placements chez l'employeur Confédération ne s'appliquent pas. Les banques détentrices des mandats de gestion de fortune correspondants sont autorisées à reprendre des créances envers la Confédération, p. ex. des obligations.

Les attributions aux réserves de cotisations de l'employeur tiennent notamment compte des excédents générés par les bons résultats de la réassurance de PUBLICA en matière de risque. Sont concernées les caisses de prévoyance qui ont réassuré leurs risques de façon congruente. La réserve de cotisations de l'employeur a notamment servi à effectuer des versements volontaires dans la réserve de fluctuation de valeur et à financer les cotisations de l'employeur et la rémunération complémentaire des capitaux de prévoyance des personnes assurées. En ce qui concerne les réserves de cotisations de l'employeur, il n'existe aucune renonciation à leur utilisation.

La rémunération de la réserve de cotisations de l'employeur dépend du degré de couverture et du taux d'intérêt minimal LPP. Le taux de rémunération ne saurait être négatif.

Réserves de cotisations de l'employeur

2015 comparée à l'année précédente, en CHF

	2014	2015
Réserves de cotisations de l'employeur au 01.01.	19 972 254	25 647 907
Attributions	6 916 135	9 603 512
Utilisation	- 1 397 907	- 3 981 826
Intérêts	157 425	85 015
Total des réserves de cotisations de l'employeur au 31.12.	25 647 907	31 354 607

7 Explications relatives à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation

7.1 Capital d'exploitation et dettes de l'entreprise

Le capital d'exploitation et les dettes de l'entreprise se répartissent de la manière suivante:

Capital d'exploitation et dettes de l'entreprise PUBLICA

2015 comparée à l'année précédente, en CHF

	31.12.2014	31.12.2015
Actif circulant	14 149 555	16 041 226
Fortune placée	3 697 783	2 731 619
Capital d'exploitation de l'entreprise PUBLICA	17 847 338	18 772 845
Capitaux de tiers	4 989 698	5 665 886
Fonds de roulement	12 857 639	13 106 959
Dettes de l'entreprise PUBLICA	17 847 338	18 772 845



7.2 Compte administratif de l'entreprise

Les ressources de l'entreprise PUBLICA sont affectées à la gestion administrative des personnes assurées et des bénéficiaires de rentes ainsi qu'à des parties de la gestion de fortune. Les postes concernant l'administration générale regroupent les dépenses de ces deux grands secteurs. Les frais de gestion administrative sont indiqués après déduction des attributions à l'Asset Management. Les dépenses correspondantes figurent au chiffre 6.10 dans les frais de gestion de la fortune, sous les postes «Gestionnaires de fortune internes» et «Autres charges», et comme composante du poste «Frais pour dépositaires». Le poste «Marketing et publicité» comprend les frais matériels liés à l'acquisition de clients.

Frais d'administration

2015 comparée à l'année précédente, en CHF

	2014	2015
Charges de personnel	- 18 707 703	- 18 841 928
Frais matériels	- 10 447 359	- 10 251 635
Charges financières	- 221 782	- 225 783
Attributions à l'Asset Management	9 664 674	10 124 275
Administration générale	- 19 712 170	- 19 195 072
Marketing et publicité	- 36 919	- 8 297
Organe de révision	- 243 716	- 230 542
Expert en matière de prévoyance professionnelle	- 207 292	- 207 892
Autorité de surveillance	- 109 300	- 83 890
Frais de gestion administrative	- 20 309 397	- 19 725 693
Nombre de personnes assurées	62 547	63 463
Nombre de bénéficiaires de rentes	43 305	42 894
Total personnes assurées et bénéficiaires de rentes	105 852	106 357
Frais de gestion administrative par personne assurée ou bénéficiaire de rente	192	185

Les dépenses d'administration générale sont imputées, de manière transparente et selon le principe de causalité, sur la gestion de la fortune et sur la gestion administrative. PUBLICA perçoit des prestations des employeurs affiliés aux conditions du marché et ne reçoit aucun subside caché. Les frais de gestion administrative sont ensuite répartis entre les différentes caisses de prévoyance. Alors que la répartition des frais entre les deux secteurs de gestion s'effectue en grande partie par voie d'attributions, la ventilation entre les différentes caisses de prévoyance tient majoritairement compte des processus. En l'occurrence, les processus définis découlent directement des prestations fournies dans le cadre de la gestion administrative des personnes assurées et des bénéficiaires de rentes (p. ex. décompte d'admission, de sortie, de rente et mutations). Les frais sont imputés en fonction du nombre de fois où les processus ont été mis en œuvre.

7.3 Provisions non techniques

Les primes pour frais acquittées par les employeurs sont comparées aux frais d'administration effectivement occasionnés. Les excédents d'un montant de 3,6 millions de francs sont affectés aux provisions non techniques des caisses de prévoyance. Les frais de gestion administrative non couverts sont financés par ce biais.

Provisions non techniques

2015 comparée à l'année précédente, en CHF

	31.12.2014	31.12.2015
Provision pour fluctuations des frais	31 180 268	34 780 365
Impôts latents	37 384 472	47 680 030
Provisions non techniques	68 564 740	82 460 395

Selon les art. 27 et 43 du règlement concernant les provisions et les réserves, la limite supérieure de cette provision correspond chez PUBLICA à deux tiers de la prime annuelle pour frais du dernier exercice comptable clôturé. La limite inférieure s'élève à un tiers. Si ces valeurs cibles sont dépassées ou ne sont pas atteintes, des négociations sont engagées avec les employeurs concernés, sauf convention contraire, en vue de fixer de nouveaux tarifs des frais.

Le montant des impôts latents constitués au titre du portefeuille immobilier a augmenté de 10,3 millions de francs au cours du présent exercice. Toute modification les concernant est enregistrée dans le compte correspondant du compte d'exploitation, c'est-à-dire sous le poste «Constitution (–) / dissolution (+) de provisions non techniques».

8 Demandes des autorités de surveillance

Pour le moment, aucune demande n'a été formulée par les autorités de surveillance. Dans un courrier daté du 29 décembre 2015, l'Autorité bernoise de surveillance des institutions de prévoyance et des fondations (ABS PF) a prié PUBLICA de prendre position par rapport à l'art. 50, al. 2, LPP. Cet article prévoit, à compter du 1^{er} janvier 2015, que les institutions de droit public peuvent édicter soit les dispositions concernant le financement, soit celles concernant les prestations, mais plus les deux. Des discussions sur l'interprétation de cette disposition et sur l'existence d'éventuelles contradictions avec les dispositions du droit applicable au personnel de la Confédération sont en cours avec le Département fédéral des finances.

9 Autres informations relatives à la situation financière

9.1 Caisses de prévoyance en situation de découvert

Au 31 décembre 2015, 10 caisses de prévoyance ouvertes accusent un léger découvert compris entre 97,1% et 99,2%. Ce découvert s'explique par la performance négative réalisée en 2015. Les organes paritaires des caisses de prévoyance qui présentent un découvert doivent à présent établir un plan d'assainissement adapté à la situation de leur caisse, si tant est qu'il n'en existe pas déjà un, et mettre en œuvre les mesures éventuellement adoptées.

PUBLICA suit de près la situation des caisses de prévoyance fermées dans la mesure où les possibilités dont disposent les effectifs fermés de bénéficiaires de rentes pour sortir d'une situation de découvert par leurs propres moyens sont limitées et qu'un soutien financier supplémentaire peut s'avérer nécessaire. La Commission de la caisse PUBLICA recherche par conséquent le dialogue avec la Confédération afin qu'un projet soit élaboré pour garantir à long terme la stabilité financière des caisses de prévoyance fermées.



9.2 Actifs mis en gage

Pour les instruments financiers dérivés qui ne sont pas traités en bourse, PUBLICA a conclu les contrats-cadres usuels dans la branche. Les accords passés avec les parties contractantes les plus importantes prévoient que les engagements sont garantis par des valeurs mobilières ou des liquidités. Pour ce qui est des instruments financiers dérivés (ouverts) en cours, le montant des actifs mis en gage est indiqué au chapitre 6.5.

9.3 Procédures juridiques en cours

Les litiges actuellement pendants concernent des cas particuliers et ne soulèvent aucun problème d'ordre systématique.

9.4 Sorties collectives

Les sorties collectives sont mentionnées au chapitre 1.6.1.

10 Evénements postérieurs à la date du bilan

Aucun événement particulier n'est à signaler.

11 Rapport de l'organe de révision



KPMG SA
Audit
Hofgut
CH-3073 Gümligen-Berne

Case postale
CH-3000 Berne 15

Téléphone +41 58 249 76 00
Téléfax +41 58 249 76 17
Internet www.kpmg.ch

Rapport de l'organe de révision à la Commission de la Caisse de la

Caisse fédérale de pensions PUBLICA, Berne

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Caisse fédérale de pensions PUBLICA, comprenant le bilan, le compte d'exploitation et l'annexe (pages 39 à 74) pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2015.

Responsabilité de la Commission de la Caisse

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales et aux règlements, incombe à la Commission de la Caisse. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, la Commission de la Caisse est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'expert en matière de prévoyance professionnelle

La Commission de la Caisse désigne pour la vérification, en plus de l'organe de révision, un expert en matière de prévoyance professionnelle. Ce dernier examine périodiquement si l'institution de prévoyance offre la garantie qu'elle peut remplir ses engagements et si les dispositions réglementaires de nature actuarielle et relatives aux prestations et au financement sont conformes aux dispositions légales. Les provisions nécessaires à la couverture des risques actuariels se calculent sur la base du rapport actuel de l'expert en matière de prévoyance professionnelle au sens de l'art. 52e al. 1 LPP en relation avec l'art. 48 OPP 2.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément aux prescriptions légales et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit de façon à obtenir raisonnablement l'assurance que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de contrôles en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées et du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.



*Caisse fédérale de pensions PUBLICA, Berne
Rapport de l'organe de révision
à la Commission de la Caisse*

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels de l'exercice arrêté au 31 décembre 2015 sont conformes à la loi suisse et aux règlements.

Rapport sur d'autres dispositions légales et réglementaires

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales relatives à l'agrément (art. 52b LPP) et à l'indépendance (art. 34 OPP 2) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Nous avons également procédé aux vérifications prescrites aux art. 52c al. 1 LPP et 35 OPP 2. La Commission de la Caisse répond de l'exécution de ses tâches légales et de la mise en œuvre des dispositions réglementaires en matière d'organisation, de gestion et de placements.

Nous avons vérifié:

- si l'organisation et la gestion étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires et s'il existait un contrôle interne adapté à la taille et à la complexité de l'institution;
- si les placements étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires;
- si les comptes de vieillesse étaient conformes aux dispositions légales;
- si les mesures destinées à garantir la loyauté dans l'administration de la fortune avaient été prises et si le respect du devoir de loyauté ainsi que la déclaration des liens d'intérêts étaient suffisamment contrôlés par l'organe suprême;
- si les fonds libres ou les participations aux excédents résultant des contrats d'assurance avaient été utilisés conformément aux dispositions légales et réglementaires;
- si, en cas de découvert, l'institution de prévoyance avait pris les mesures nécessaires pour rétablir une couverture complète;
- si les indications et informations exigées par la loi avaient été communiquées à l'autorité de surveillance;
- si les opérations avec des proches qui nous ont été annoncés garantissaient les intérêts de l'institution de prévoyance.

Nous attestons que les dispositions légales, statutaires et réglementaires applicables en l'espèce ont été respectées.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels présentés.

KPMG SA

Kurt Gysin
*Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable*

Erich Meier
Expert-réviseur agréé

Berne, le 5 avril 2016

12 Attestation de l'expert agréé en matière de prévoyance professionnelle



PUBLICA Attestation de l'expert agréé en matière de prévoyance professionnelle au 31.12.2015

Mandat

Les responsables de PUBLICA (ci-après: "la Caisse") nous ont mandatés en notre qualité d'expert en matière de prévoyance professionnelle pour établir une expertise technique au sens de l'article 52e alinéa 1 let. a LPP.

Déclaration d'indépendance

En notre qualité d'expert en matière de prévoyance professionnelle au sens de l'article 52a alinéa 1 LPP, nous attestons que nous sommes indépendants au sens de l'article 40 OPP 2 ainsi que selon la directive de la CHS PP D-03/2013. Nous avons formé notre appréciation et nos recommandations en toute objectivité.

Nous remplissons les conditions d'agrément de l'article 52d alinéa 2 LPP en matière de formation et d'expérience professionnelle appropriées, de connaissance des dispositions légales pertinentes ainsi que de bonne réputation et de fiabilité. Nous sommes agréés par la Commission de haute surveillance.

Données sur les effectifs

Nous avons reçu de PUBLICA les données nécessaires à nos calculs actuariels pour les assurés actifs et pour les pensionnés. PUBLICA nous a fait parvenir le 11.02.2016 un courrier attestant que les effectifs transmis sont définitifs et que son bilan a été établi sur la base de ces mêmes effectifs.

Calcul des capitaux de prévoyance

Nous avons calculé les engagements actuariels pour les actifs et les pensionnés de PUBLICA selon les bases techniques LPP 2010 (P2018) 2.75 %, et ceux des effectifs fermés de pensionnés selon LPP 2010 (P2018) 2.25 %. Les engagements actuariels ou capitaux de prévoyance correspondent, pour les assurés actifs, à la somme des prestations individuelles de libre passage et, pour les pensionnés, à la valeur actuelle des rentes en cours et des prestations expectatives pour survivants qui y sont liées. Globalement, ils s'élèvent à **CHF 35'110'936'613.-**.

Provisions et réserves

La Commission de la Caisse a adopté un règlement sur les provisions et réserves qui s'applique lors de l'établissement du bilan technique. Sur cette base, les provisions ont été prises en compte dans le bilan technique et s'élèvent globalement à **CHF 1'111'629'412.-**. Dans dix caisses de prévoyance ouvertes, les réserves disponibles, il y a un an, ont été entièrement utilisées et s'élèvent à la date du bilan à zéro. Dans les quatre autres caisses de prévoyance, tout comme dans l'ensemble des caisses de prévoyance fermées, les réserves n'atteignent qu'une fraction de leur valeur cible.

Fortune

La fortune disponible pour couvrir les engagements actuariels et servant à calculer le degré de couverture correspond au total des actifs, calculés à la valeur du marché, après déduction des engagements, du compte de régularisation des passifs, des réserves de cotisations d'employeur et des provisions non techniques. La fortune disponible ainsi déterminée s'élève à **CHF 36'274'927'984.-**.

Situation financière

Le bilan technique présente un découvert dans dix caisses de prévoyance ouvertes. Dans les quatre autres caisses de prévoyance ainsi que dans l'ensemble des caisses de prévoyance fermées, le bilan technique est équilibré et ne présente ni un excédent, ni un découvert technique. Tant que les réserves ne peuvent être constituées à hauteur de leur valeur cible, les caisses de prévoyance ne seront pas en mesure de présenter un excédent technique (ou des fonds libres). Puisque, suivant les caisses de prévoyance, PUBLICA ne dispose pas ou que d'une part limitée de réserves, PUBLICA ne possède que d'une capacité de risque limitée dans le domaine des placements. Néanmoins, PUBLICA ne pourra atteindre ses objectifs financiers qu'en continuant d'appliquer une stratégie de placement acceptant un certain risque.



Degré de couverture

Degré de couverture selon l'article 44 OPP 2

Le degré de couverture au sens de l'article 44 OPP 2 correspond au rapport entre la fortune disponible pour couvrir les engagements actuariels, d'une part, et la somme des capitaux de prévoyance calculés avec le taux d'intérêt technique de 2.75 % (resp. 2.25 %) ainsi que les provisions techniques, d'autre part. Le degré de couverture selon l'OPP 2 s'élève à 100.1 % au 31.12.2015 contre 105.3 % au 31.12.2014.

Degré de couverture économique

Le degré de couverture économique correspond au rapport entre la fortune disponible pour couvrir les engagements actuariels, d'une part, et la somme des capitaux de prévoyance calculés avec le taux d'intérêt technique exempt de risque (obligations de la Confédération sur 20 ans pour les assurés actifs, respectivement obligations de la Confédération sur 10 ans pour les pensionnés) ainsi que les provisions techniques, d'autre part. Au 31.12.2015, le degré de couverture économique s'élève à 72.8 % contre 81.0 % au 31.12.2014.

Appréciation de la situation financière

Observation consolidée

Les chiffres présentés sont des chiffres consolidés de l'ensemble des caisses de prévoyance. La situation financière consolidée de PUBLICA, mesurée au sens de l'article 44 OPP 2, a connu une dégradation significative due avant tout à une performance négative des placements. Avec un degré de couverture de 100.1 % au 31.12.2015, PUBLICA, considérée de manière consolidée, présente une légère sur-couverture

Toutefois, les différentes caisses de prévoyance présentent des degrés de couverture entre 97.1 % et 112.8 %. Outre le degré de couverture en tant que tel, il convient également de tenir compte de la structure d'âge de l'effectif des assurés et de la capacité d'assainissement lors de l'appréciation de la situation financière des différentes caisses de prévoyance. Ce sont surtout les caisses fermées comptant exclusivement des pensionnés qui, sans aide extérieure, ne disposent pratiquement pas de capacité à résorber une évolution négative de leur situation financière. Pour cette raison, une stratégie de placement distincte, moins exposée au risque, avait été mise en œuvre pour ces caisses, il y a quelques années.

Caisses de prévoyance ouvertes

Les caisses de prévoyance ouvertes de PUBLICA sont suffisamment financées et ne connaissent pas de déficit structurel. Le changement de bases techniques qui a été opéré, il y a quelques années, ainsi que l'abaissement à 2.75 % du taux d'intérêt technique au 01.01.2015 continueront de soutenir le financement de ces caisses de prévoyance à plus long terme. Les coûts de l'abaissement ont été en majeure partie provisionnés jusqu'au 31.12.2014. Le solde a été porté à charge de l'exercice 2015.

Les rendements négatifs réalisés sur les placements en 2015 ont entraîné une dégradation significative des degrés de couverture. Au 31.12.2015, dix caisses de prévoyance présentent une situation de découvert (degrés de couverture entre 97.1 % et 99.2 %) et les quatre autres caisses affichent une légère sur-couverture (entre 100.1 % et 101.7 %). Les organes paritaires de toutes les caisses de prévoyance en situation de découvert doivent dès lors élaborer des concepts d'assainissement et mettre en œuvre les éventuelles mesures.

Caisses de prévoyance fermées

Compte tenu des rendements actuellement attendus, les caisses de prévoyance fermées de PUBLICA sont insuffisamment financées. Avec des degrés de couverture entre 102.3 % et 112.8 %, elles ont temporairement pu éviter une situation de découvert, malgré la charge financière générée par l'abaissement à 2.25 % du taux d'intérêt technique. Mais les faibles rendements attendus finiront très probablement par faire tomber les caisses de prévoyance fermées dans une situation de découvert.

Dans une telle situation, ces caisses ne peuvent pas prendre de mesures d'assainissement efficaces de leurs propres moyens et auront de ce fait besoin d'aide externe. Cette évolution avait déjà été relevée, il y a quelque temps et la Commission de la Caisse a soumis fin 2013 au Département des finances des propositions de solutions. L'objectif est d'élaborer une solution qui garantisse une évolution financière saine des caisses de prévoyance fermées et qui soit supportée par la Commission de la Caisse en sa fonction d'organe paritaire suprême de l'ensemble des caisses de prévoyance fermées ainsi que par le Département des finances. Les travaux sont en cours et l'autorité de surveillance a été informée en conséquence.

Attestation de l'expert agréé

L'expertise technique réalisée pour PUBLICA a été établie en conformité avec les principes et directives applicables aux experts en assurances de pension ainsi qu'aux directives techniques de la Chambre suisse des experts en caisses de pensions.

Compte tenu de ce qui précède, nous pouvons attester que:

- Au 31.12.2015, PUBLICA n'est pas en mesure dans toutes les caisses de prévoyance de couvrir intégralement ses engagements actuariels ou les capitaux de prévoyance calculés selon les bases techniques LPP 2010 (P2018) avec un taux d'intérêt technique de 2.75 %, respectivement de 2.25 %, ainsi que les provisions.
- A la date de référence du bilan, les bases techniques LPP 2010 (P2018) applicables à la Caisse sont appropriées. Les taux d'intérêt techniques appliqués de 2.75 %, respectivement 2.25 %, sont conformes aux prescriptions de la directive technique DTA 4 de la Chambre suisse des experts en caisses de pensions. La Caisse tient compte de l'augmentation continue de l'espérance de vie en constituant les provisions correspondantes.
- Toutes les mesures de sécurité ont été prises en conformité avec le règlement relatif aux provisions et aux réserves, et dans la mesure où cela s'est avéré financièrement supportable. Les provisions sont portées au bilan à leur valeur cible. La réserve de fluctuation de valeurs tient compte du risque de fluctuation des placements et a dû être entièrement dissoute dans dix caisses de prévoyance ouvertes. Dans quatre autres caisses de prévoyance ainsi que dans l'ensemble des caisses de prévoyance fermées, la réserve n'a pas pu être alimentée à sa valeur cible.
- Au 31.12.2015, le degré de couverture selon l'article 44 OPP 2 s'élève globalement à 100.1 % compte tenu d'un taux d'intérêt technique de 2.75 %, respectivement de 2.25 %.
- Le degré de couverture économique calculé sur la base d'un taux d'intérêt technique exempt de risque s'élève à 72.8 % au 31.12.2015.
- Dix caisses de prévoyance ouvertes présentent un découvert dû à une performance négative. Les organes paritaires doivent examiner et le cas échéant mettre en œuvre les différentes mesures d'assainissement possibles. Les autres caisses de prévoyance, compte tenu du niveau toujours faible de leurs réserves, ne sauraient être considérées comme étant durablement assainies et ne possèdent pas leur pleine capacité de risque.
- Le financement courant des **caisses de prévoyance ouvertes** est suffisant pour leur permettre de s'acquitter de leurs promesses de prestations. Compte tenu des bases techniques utilisées, ces prestations sont garanties par les capitaux de prévoyance, les provisions techniques, les cotisations ainsi que le rendement attendu de la fortune.
- Le financement des **caisses de prévoyance fermées** dépend principalement du rendement réalisé à long terme qui, avec la stratégie de placement prudente adoptée, ne devrait guère s'avérer suffisant. La Commission de la Caisse, simultanément organe paritaire de l'ensemble des caisses de prévoyance fermées, a élaboré et soumis au Département des finances des propositions de solutions permettant de garantir l'évolution financière saine des caisses de prévoyance fermées. Ensemble, ils cherchent une solution pertinente, financièrement et politiquement acceptable.
- Les dispositions réglementaires de nature actuarielle relatives aux prestations et au financement sont conformes aux prescriptions légales en vigueur au 31.12.2015.

Aon Suisse SA



Emmanuel Vauclair
Expert fédéral diplômé
en assurances de pension



Patrick Streit
Expert fédéral diplômé
en assurances de pension

Neuchâtel, le 5 avril 2016

Impressum

Editeur

Caisse fédérale de pensions PUBLICA
Eigerstrasse 57
Case postale
3000 Berne 23

Conception et réalisation

Caisse fédérale de pensions PUBLICA
Noord, agence de conception et création graphique, Berne

Graphisme

Noord, agence de conception et création graphique, Berne
Roger Mazzucchelli, Katja Rüfenacht

Impression

Mastra Druck AG
Moosstrasse 14
3322 Urtenen-Schönbühl

Tirage

Allemand: 900 ex. / français: 200 ex. / italien: 100 ex.

Berne, mai 2016



Caisse fédérale de pensions PUBLICA
Eigerstrasse 57
Case postale
3000 Berne 23

Tél. 031 378 81 81
Fax 031 378 81 13
info@publica.ch
www.publica.ch

